

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 1 sur 104



# PROJET DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS



 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 2 sur 104

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 3 sur 104



## Fêtions les 50 ans de l'institut de formation en soins infirmiers et les 25 ans de la formation aide-soignante



IFSI  
1975  
-  
IFAS  
2000

**MERCREDI 24 SEPTEMBRE**

8h à 17h45

Soigner ici et demain :  
de la formation  
à l'exercice professionnel  
infirmier et aide-soignant,  
exemples d'exercices  
coordonnés

THOUARS

Ouvert sur inscriptions aux anciens diplômés,  
collègues, professionnels et partenaires

**REJOIGNEZ-NOUS**

**2025**

**JEUDI 25 SEPTEMBRE**

9h à 16h30

Développement  
des compétences  
psychosociales  
pour apprendre  
à prendre  
soin de soi

THOUARS

Réservé aux étudiants et élèves

**JEUDI 16 OCTOBRE**

19h30

Santé mentale:  
film et débats  
avec des professionnels

BRESSUIRE

Ouvert au public en soirée

**A VENIR**

Construisons l'avenir  
de la formation pour  
des soins de qualité  
répondant aux  
besoins futurs  
de santé

**SUIVEZ L'EVOLUTION  
DES PROGRAMMES**



<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 4 sur 104

INTRODUCTION .....	10
I - LA PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SEVRES.....	12
1.1 - Un contexte en évolution.....	12
1.2 - La population accueillie en formation cette année .....	13
1.2.1 – Les étudiants en soins infirmiers .....	13
1.2.2 – Les apprenants aides-soignants .....	13
1.3 - L'équipe permanente .....	13
II - LES ENJEUX, LES PERSPECTIVES ET LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES.....	15
2.1 - L'évolution de la santé, du système de santé, la stratégie nationale de santé et les priorités de santé publique .....	15
2.2 - Le contexte régional Nouvelle-Aquitaine.....	15
2.2.1 - Le Projet Régional de Santé de la Nouvelle-Aquitaine.....	15
2.2.2 - Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales de la Nouvelle Aquitaine 2024-2028.....	16
2.2.3 - Les évolutions démographiques .....	16
2.2.4 - La dynamique des employeurs du secteur sanitaire et social.....	16
2.3 - Les finalités.....	16
2.4 - Les objectifs dans le cadre du projet régional des formations sanitaires et sociales .....	17
2.5 - La politique qualité, la gestion des risques, la démarche d'amélioration continue de la qualité et la certification .....	17
2.6 - La démarche d'ouverture pour accueillir d'autres publics en formation .....	21
2.7 - La qualité de l'alternance intégrative.....	21
III - LA PHILOSOPHIE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS .....	22
IV - LES CONCEPTS FONDATEURS DE LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS .....	22
4.1 - L'être humain .....	22
4.2 - La santé .....	22
4.3 - La maladie .....	22
4.4 - Le soin .....	23

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 5 sur 104

4.5 - Les soins infirmiers .....	23
4.6 - L'exigence de qualité et sécurité .....	23
<b>V - LES PRINCIPES ET CONCEPTS ORIENTANT LA DEMARCHE DE FORMATION .....</b>	<b>24</b>
5.1 - La finalité .....	24
5.2 - La formation comme processus de <b>développement des compétences psychosociales et comme dynamique de construction identitaire</b> .....	24
5.3 - Les principes fondateurs de la démarche de formation .....	25
5.4 - L'ingénierie de formation .....	27
5.5 - L'ingénierie pédagogique et l'apprentissage .....	28
5.6 - Les partenaires dans la démarche de formation.....	29
5.6.1 - De la collaboration à la construction d'un véritable partenariat .....	29
5.6.2 - L'alternance intégrative, clé du processus de professionnalisation .....	30
5.7 - Le partenariat et la collaboration.....	31
5.8 - L'analyse de la pratique professionnelle.....	32
5.9 – Le raisonnement clinique .....	32
5.10 - L'apprentissage par la simulation en santé pour développer les compétences .....	33
<b>5.11 - L'évaluation .....</b>	<b>34</b>
5.11.1 - Mettre en sens l'évaluation .....	34
5.11.2 - Les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences .....	38
5.11.3 - Le tableau synoptique des évaluations .....	38
5.11.4 – La formation continue pour l'équipe .....	39
5.12 - Le suivi pédagogique .....	39
<b>VI - LE STAGE ET LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES .....</b>	<b>41</b>
6.1 – Les réunions de liaison et d'alternance .....	41
6.2 – La planification des périodes de stage, de présence à l'institut.....	41
6.3 – Les modalités d'encadrement et de tutorat.....	41
6.4 – La liste des lieux et places de stage .....	42
6.5 – Les informations intégrées dans le règlement intérieur concernant les stages.....	42

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr</p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 6 sur 104

VII - LE CADRE REGLEMENTAIRE POUR LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET AIDE-SOIGNANTE .....	43
7.1 – Pour la filière de formation en soins infirmiers.....	43
7.2 - Pour la filière de formation aide-soignante .....	44
7.3 Les données communes .....	45
7.4 – L'apprentissage et ses nouveautés .....	45
8.1 - Le métier d'infirmier dans une approche par compétences .....	47
8.2 - Les éléments constitutifs du diplôme d'Etat d'infirmier .....	47
8.3 - Les neuf activités du référentiel d'activités .....	48
8.4 - Les dix compétences du diplôme d'Etat d'infirmier.....	49
8.5 - La formation en alternance.....	49
8.6 - Les unités d'enseignement.....	50
8.7 - Comprendre Agir Transférer .....	51
8.8 - La répartition de la formation clinique .....	51
8.9 - Les crédits européens dans le système LMD .....	51
8.10 - La structuration sur six semestres de formation .....	52
IX – LES AXES PEDAGOGIQUES RENFORCES .....	53
9.1 – Apprendre à apprendre.....	53
9.2 –Raisonnement clinique .....	54
9.3 –Simulation en santé.....	54
9.4 –Travail d'Initiation à la Recherche en Soins Infirmiers : usage des données humanistes et des données probantes scientifiques.....	55
9.5 –Différents axes de la santé publique : Santé publique, prévention, éducation et e-santé et numérique en santé.....	55
X - LE PROJET DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS POUR LES ETUDIANTS DE 1 <sup>ère</sup> ANNEE – PROMOTION 2025-2028 .....	56
10.1 - Le cadre de référence .....	56
10.2 - La planification de l'année de formation .....	56
10.3 - Le déroulement de l'année de formation .....	56
10.4 - La formation en soins infirmiers à l'IFSI .....	57

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 7 sur 104

10.5 - Le suivi pédagogique .....	58
10.6 - Les évaluations .....	59
10.6.1 - Les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences .....	59
10.6.2 - L'évaluation des compétences pour le semestre 1 .....	59
10.6.3 - L'évaluation des compétences pour le semestre 2 .....	60
10.7 - Les axes forts pour l'année .....	61
<b>XI - LE PROJET DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS POUR LES ETUDIANTS DE 2ème ANNEE – PROMOTION 2024-2027 .....</b>	<b>63</b>
11.1 - Le cadre de référence .....	63
11.2 - La planification de l'année de formation .....	63
11.3 - Le déroulement de l'année de formation .....	63
11.4 - La formation en soins infirmiers à l'IFSI .....	63
11.5 - Le suivi pédagogique .....	65
11.6 - Les évaluations .....	65
11.6.1 - Les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences .....	65
11.6.2 - L'évaluation des compétences pour le semestre 3 .....	66
11.6.3 - L'évaluation des compétences pour le semestre 4 .....	67
11.7 - Les axes forts pour l'année .....	67
11.7.1 - L'axe transversal sur les 2 semestres .....	68
11.7.2 - Les axes spécifiques au semestre 3 .....	68
11.7.3 - Les axes spécifiques au semestre 4 .....	68
<b>XII - LE PROJET DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS POUR LES ETUDIANTS DE 3ème ANNEE - PROMOTION 2023-2026 .....</b>	<b>70</b>
12.1 - Le cadre de référence .....	70
12.2 - La planification de l'année de formation .....	70
12.3 - Le déroulement de l'année de formation .....	70
12.4 - La formation en soins infirmiers à l'IFSI .....	71
12.5 - Le suivi pédagogique .....	72

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 8 sur 104

12.6 - Les évaluations .....	72
12.6.1 - Les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences .....	72
12.6.2 - L'évaluation des compétences pour le semestre 5 .....	72
12.6.3 - L'évaluation des compétences pour le semestre 6 .....	74
12.7 - Les axes forts pour l'année .....	74
XIII – LES RESPONSABILITES ET L'ORGANISATION DE L'EQUIPE .....	75
13.1 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs responsables de la coordination de l'ingénierie de formation, de l'ingénierie pédagogique et du suivi global de la promotion .....	75
13.2 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs des suivis pédagogiques collectifs et individuels ....	76
13.3 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs pour chaque compétence et unité d'enseignement	77
13.4 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs, documentaliste et personnels administratifs et logistiques pour des activités transversales en coopération avec la direction des instituts .....	77
13.5 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs et des adjoints administratifs pour la coordination transversale du processus des stages .....	79
13.6 - Les responsabilités des adjoints administratifs pour les démarches liées aux dossiers des apprenants pour la certification diplôme d'Etat .....	79
13.7 - Les responsabilités des membres de l'équipe pour la démarche qualité, la gestion des risques et la certification .....	79
GLOSSAIRE .....	81
BIBLIOGRAPHIE .....	82
ANNEXE 1 : « <i>Liste prévisionnelle des professionnels intervenant auprès des apprenants</i> » .....	83
ANNEXE 2 : « <i>L'évaluation, ses différentes fonctions</i> » .....	84
ANNEXE 3 : « <i>Tableau synoptique des compétences</i> » .....	85
ANNEXE 3.1 : Pour l'IFSI, référentiel 2009, « <i>Tableau synoptique des compétences avec leurs unités d'enseignements et d'intégration et leurs évaluations par semestre et par unités d'enseignement</i> » .....	85
ANNEXE 3.2 : Pour l'IFAS, référentiel 2011, « <i>Tableau synoptique des compétences avec leurs unités d'enseignements et d'intégration et leurs évaluations par semestre et par unités d'enseignement</i> » .....	87
ANNEXE 4 : « <i>Programmation des retours de stage, analyses de pratiques professionnelles et suivis pédagogiques et accompagnement pédagogique individualisé</i> » .....	88
ANNEXE 5 : « <i>Déroulement de la programmation des périodes de stages et d'IFSI ou IFAS de l'année en cours</i> »	89

	Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
		<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
		Année de formation 2025-2026	Page 9 sur 104

ANNEXE 5.1 : « <i>Déroulement pour l'IFSI et l'IFAS</i> » .....	89
ANNEXE 5.2 : « <i>Déroulement des programmations des différents rubans pédagogiques pour les apprenants AS selon leurs parcours</i> » .....	90
ANNEXE 6 : « <i>Pour l'IFSI, conventions type de stage pour tous les services du C.H.N.D.S et de Mauléon</i> ».....	95
ANNEXE 7 : « <i>Objectifs de stage des étudiants infirmiers de 3<sup>ème</sup> année</i> » un exemple.....	98
ANNEXE 8 : « <i>Liste prévisionnelle des terrains de stage</i> ».....	104

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 10 sur 104

## INTRODUCTION

Le projet de formation de l'institut de formation en soins infirmiers est réajusté par l'équipe de cadres de santé formateurs et la directrice des soins des structures de formation pour expliciter les objectifs vers lesquels nous orientons la formation.

Depuis l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat infirmier, le projet de formation évolue tous les ans.

Le projet pédagogique et les projets innovants sont soumis à validation tous les ans lors de la première ICOGI de l'année.

Depuis 2018, ce projet est réajusté dans une volonté de l'harmoniser avec le projet de l'institut de formation d'aides-soignants et de valoriser les axes d'amélioration continue de la qualité pour l'ingénierie pédagogique et l'ingénierie pédagogique.

Les différents apprenants présentent une expérience diversifiée qu'elle soit dans le milieu sanitaire et social ou autre. Cette expérience permet dans certaines situations de demander des dispenses d'enseignements.

Le projet est aussi un outil de communication avec les professionnels de santé responsables de leur encadrement et de leur formation en stage.

Il est élaboré et réajusté à partir d'une réflexion prenant en compte :

- L'analyse des besoins démographiques en professionnels en santé.
- L'analyse des ressources en termes de capacités spécifiques et de stages, sur le nord Deux-Sèvres et son environnement proche.
- Le souci d'aider au mieux l'étudiant infirmier à cheminer dans son apprentissage et à acquérir les compétences inhérentes au métier.
- L'évolution des textes législatifs et réglementaires en vigueur consultables sur le site [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr).

Ce projet est un guide au service de la professionnalisation des personnes en formation.

Depuis octobre 2009, l'approche réflexive sur nos pratiques professionnelles et la conduite du projet sont favorisées par des formations collectives réalisées : notamment l'approche par compétence, l'analyse de la pratique, l'actualisation du projet de formation, la formation à l'initiation à la recherche en soins infirmiers, l'apprentissage des étudiants au raisonnement clinique, la structuration des projets de compétence à partir des unités intégratives en utilisant des situations emblématiques professionnelles, l'apprentissage avec la simulation en santé, la démarche qualité, l'évaluation des compétences, le raisonnement clinique.

La présentation du projet de formation s'articule en plusieurs parties.

Le schéma synoptique intégré ci-dessous, illustre et synthétise ce projet.

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 11 sur 104

## Projet de Formation Soins infirmiers

Objectifs d'apprentissage de l'exercice professionnel infirmier  
et des soins infirmiers

### Accompagnement

COMPETENCES en  
ORGANISATION  
du TRAVAIL

- Acquisition et maîtrise des techniques de soins infirmiers.
- Planification de soins
- Réalisation des soins infirmiers
- Encadrement de professionnels
- Collaboration professionnelle

### Développement personnel

COMPETENCES en  
COMMUNICATION  
RELATION

- Connaissance de soi.
- Développement des capacités à :

  - entrer en relation
  - se situer
  - négocier
  - décider
  - s'affirmer



### Adaptation

- Recherche documentaire.
- Démarche éducative.

  - Projet Santé Publique
  - Formation à l'encadrement
  - Initiation à la recherche
  - Initiation à la démarche qualité

COMPETENCES en  
INFORMATION et FORMATION

### Suivi pédagogique

- Elaboration d'un projet professionnel.
- Recherche d'un stage de préprofessionnalisation
- Réalisation du travail de fin d'études.
- Apprentissage à la gestion de la qualité et à la gestion des risques.

COMPETENCES en SOINS INFIRMIERS  
et RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE

### Engagement professionnel Responsabilisation

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 12 sur 104

## I - LA PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SEVRES

### 1.1 - Un contexte en évolution

L’Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) a été créé le 1<sup>er</sup> février 1975. Il est situé à Thouars. Au 1<sup>er</sup> janvier 1996, il est intégré au Centre Hospitalier Nord Deux Sèvres (CHNDS),<sup>1</sup> qui comprenait 3 sites distants de 30 à 40 kms les uns des autres, Thouars, Bressuire, Parthenay. Depuis février 2000, l’Institut de Formation d’Aides-Soignants (IFAS) est rattaché à l’IFSI. Depuis septembre 2009, la direction du CHNDS et de Mauléon sont communes.

Les ressources humaines, logistiques des formations sont mutualisées entre l’IFSI et l’IFAS.

A ce jour, les étudiant(e)s en soins infirmiers et les apprenants aides-soignants réalisent leurs stages sur le site de Faye l’Abbesse et les 3 autres sites du CHNDS. Ils peuvent les effectuer aussi sur le centre hospitalier de Mauléon et dans toutes les structures répondant aux exigences des référentiels de formation.

L’IFSI assure les missions suivantes, selon les exigences légales et règlementaires :

- Préparer des infirmier(e)s capables de :
  - Répondre aux besoins de santé d'un individu, d'une famille ou d'un groupe en tenant compte de la spécificité de l'environnement,
  - Prendre en compte l'individu dans sa globalité,
  - Faire participer l'individu à la gestion de ses problèmes de santé,
  - Travailler en réseaux dans la pluridisciplinarité,
- Stimuler la recherche : en pédagogie et en soins infirmiers,
- Organiser une formation continue d'accompagnement au projet professionnel pour les candidats souhaitant se préparer soit au concours, soit à la formation,
- Assurer la formation continue des professionnels en activité dans le système hospitalier ou extrahospitalier,
- Etre un lieu de ressources en matière de documentation, de conseils et de méthodologie,
- Développer les échanges avec l'environnement pour concourir à la promotion de la santé pour tous.

L’IFAS assure la formation des aides-soignants capables de :

- Contribuer à la prise en charge globale des personnes soignées, en collaboration avec l'infirmier et sous sa responsabilité, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en milieu hospitalier ou extra-hospitalier,
- Mobiliser des connaissances utiles et contextualisées,
- Travailler en collaboration et dans une équipe pluridisciplinaire,
- S'interroger sur ses pratiques professionnelles.

---

<sup>1</sup> CHNDS : Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 13 sur 104

La formation aide-soignante amène les apprenants à développer les compétences inhérentes à l'exercice professionnel aide-soignant validé selon les référentiels d'activités, de compétences, de certification et de formation en vigueur du diplôme d'état d'aide-soignant (D.E.A.S.).

## 1.2 - La population accueillie en formation cette année

### 1.2.1 – Les étudiants en soins infirmiers

La capacité d'accueil validée par le dernier arrêté d'autorisation d'exercice, délivré par la Région, est de 82.

La promotion de 1<sup>ère</sup> année intègre 104 étudiants infirmiers à la rentrée de septembre 2025. Nous accueillons des étudiants infirmiers avec des parcours divers et hétérogènes.

La rentrée en septembre a permis d'accueillir 91 nouveaux apprenants (sélection et parcours sup). 13 nouveaux apprenants sont arrivés entre le 2 septembre et le 22 septembre 2025 en lien avec leur situation et le fonctionnement de parcours sup.

Parmi les étudiants n'ayant pas obtenu les résultats escomptés pour poursuivre en deuxième année, 14 se sont inscrits et engagés pour suivre un nouveau parcours de formation en première année à l'institut de formation de Thouars.

En août 2024, pour la première fois, l'apprentissage a été ouvert dès la première année en soins infirmiers. Des contrats d'apprentissage sont conclus aussi en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année. En 3<sup>ème</sup> année, trois aides-soignants ayant validé le parcours spécifique d'accès en 2<sup>ème</sup> année de formation en soins infirmiers poursuivent leur cursus de formation.

### 1.2.2 – Les apprenants aides-soignants

La capacité d'accueil validée par le dernier arrêté d'autorisation d'exercice, délivré par la Région, est de 90.

Le partenariat avec le CFA et les employeurs permet de maintenir un effectif d'apprentis. En lien avec les besoins démographiques, les employeurs maintiennent le financement des formations en promotion professionnelle via les OPCO

Le 1<sup>er</sup> septembre 2025, l'institut de formation accueille 51 apprenants répartis ainsi 34 nouveaux apprenants aides-soignants, 2 revalidant, 0 compléments de formation, 1 réintégration après interruption et 14 apprentis en formation dont en 18 mois.

La rentrée de septembre concerne une population très hétérogène et non ciblée sur des parcours partiels comme celle de janvier 2023 ciblée de titulaires de BAC PRO SAPAT\* et BAC PRO ASSP\*.

## 1.3 - L'équipe permanente

La direction de l'IFSI et de l'IFAS est assurée par **Claudine CHARBONNEAU, directrice des soins et coordonnatrice des structures de formation** du centre hospitalier nord Deux-Sèvres.

Pour l'IFSI et l'IFAS, l'équipe permanente est constituée par les professionnels suivants :

Agents d'entretien et d'accueil (2 postes) :

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr</p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 14 sur 104

**Patricia ROY, agent de service en contrat 35h, arrivée en février 2023**

**Agent de service en attente de remplacement**

Adjoint des cadres :

**Création d'un poste d'adjoint des cadres en janvier 2023. Poste occupé de janvier à août 2023 par Monsieur ROYER, actuellement en détachement**

Adjoints administratifs :

**Céline FLORENCE, secrétaire à temps plein arrivée en janvier 2024**

**Marylise GACHET, secrétaire à temps plein à partir de mi-mars 2022 (absente depuis juin 2024), remplacements ponctuels octroyés par Sophie CUKTERAS et Sara CHARBONNEAU depuis avril 2025**

**Béatrice GIRARD, secrétaire à temps plein depuis le 7/12/2020**

**Flora MOULIN, secrétaire à temps plein arrivée le 1/09/2022**

Documentaliste et chargée de communication

**Stéphanie MÉMIN, à 0.80 ETP**

Cadre de santé supérieur avec missions transversales :

**Nathalie VERGNAULT cadre de santé supérieur, depuis 1/08/2023 à temps plein**

Cadre de santé avec missions transversales :

**Chantal SCOAZEC, FF cadre de santé supérieur à temps plein**

Cadres de santé :

**Isabelle BERGE, cadre de santé temps plein, arrivée le 1/07/2024**

**Fabienne BOTTEREAU cadre de santé temps plein, arrivée le 06/02/2023**

**Aurore CHAMPION, cadre de santé temps plein, arrivée le 22/06/2022**

**David SCIBONA, cadre de santé temps plein, arrivé en avril 2019 diplômé cadre en juillet 2023**

**Réjane VEZIEN, cadre de santé temps plein, (en Master II Ethique en santé), arrivée en 2017**

**Sandra CLAUSS, cadre de santé temps plein : retour de l'IFCS le 30/06/2025**

**Poste de cadre de santé potentiellement vacant si les effectifs d'apprenants et les rations sont maintenus**

Infirmier(e)s faisant fonction de cadre de santé :

**Sandrine CHOIN, infirmière à temps plein, arrivée en janvier 2021, (départ IFCS Angers en septembre 2025 jusqu'en juillet 2026)**

**Céline CRESPEL, infirmière à temps plein, arrivée en août 2022**

**Charline LACOSTE, infirmière à temps partiel (75 %), arrivée en août 2022**

**Vincianne RANSON, infirmière à temps plein, arrivée le 19/08/2024**

L'institut de formation en soins infirmiers et l'institut de formation d'aides-soignants mutualisent l'ensemble des ressources humaines pour favoriser une formation interprofessionnelle.

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 15 sur 104

## II - LES ENJEUX, LES PERSPECTIVES ET LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

### 2.1 - L'évolution de la santé, du système de santé, la stratégie nationale de santé et les priorités de santé publique

La stratégie de transformation du système de santé<sup>2</sup> définit « *pour transformer l'offre de soins, cinq grands axes structurants :*

- 1- *Inscrire la qualité et la pertinence des soins au cœur des organisations,*
- 2- *Repenser les modes de rémunération, de financement et de régulation,*
- 3- *Accélérer le virage numérique,*
- 4- *Adapter les formations et les ressources humaines aux enjeux du système de santé,*
- 5- *Repenser l'organisation territoriale des soins. »*

La stratégie nationale de santé « *Ma Santé 2022, un engagement collectif*<sup>3</sup>» est à intégrer dans le projet de l'établissement et les projets de formation.

« *Le vieillissement de la population, la forte augmentation des maladies chroniques, le développement des progrès technologiques, l'apparition de nouvelles thérapeutiques ou l'entrée du numérique dans le monde de la santé ont considérablement modifié nos besoins et nos approches en matière de soins.* »<sup>4</sup>

Former les futurs professionnels de santé, c'est disposer des compétences nécessaires pour répondre aux défis, agir au service de la population, des patients de façon coordonnée. C'est préparer l'avenir du système de santé.

Les disparités territoriales dans l'accès aux soins, le développement de structures alternatives à l'hospitalisation, le décloisonnement entre la médecine hospitalière et la médecine de ville, l'innovation technologique et la gestion prévisionnelle des âges dans les professions sanitaires et sociales définissent autant d'enjeux majeurs de la politique sanitaire et sociale.

Ces enjeux sont à intégrer dans les projets de l'établissement de formation.

Depuis 2023, la stratégie nationale la santé numérique en 2030 est à développer

### 2.2 - Le contexte régional Nouvelle-Aquitaine

Les enjeux sociaux, les enjeux de santé prévalents sur le territoire sont à considérer.

#### 2.2.1 - Le Projet Régional de Santé de la Nouvelle-Aquitaine

Le Projet Régional de Santé<sup>5</sup> PRS Nouvelle-Aquitaine est une des bases pour l'évolution du projet de formation.

---

<sup>2</sup> Ministère des Solidarités et de la Santé (2018). Stratégies de transformation du système de santé [Dossier de presse].

<sup>3</sup> Ministère des Solidarités et de la Santé (2018). Ma santé 2022, un engagement collectif [Dossier de presse].

<sup>4</sup> Ministère des Solidarités et de la Santé (2018). Stratégies de transformation du système de santé [Dossier de presse] p6.

<sup>5</sup> PRS : Projet Régional de Santé.

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 16 sur 104

L'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine a réalisé un diagnostic territorial<sup>6</sup> développant des données précises au niveau des Deux-Sèvres, notamment sur la démographie, les déterminants de la santé, l'état de santé, la promotion de la santé, les ressources humaines en santé, les soins ambulatoires, les soins hospitaliers, l'offre médico-sociale, les contrats locaux de santé et les pathologies ou prises en charge spécifique.

## 2.2.2 - Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales de la Nouvelle Aquitaine 2024-2028

Depuis 2016, la région Nouvelle-Aquitaine a poursuivi sa démarche de co-construction du schéma régional des formations sanitaires et sociales<sup>7</sup>.

Pour recueillir les idées, et les besoins, les acteurs de terrain sont sollicités. Les parties concernées se sont réunies dès le printemps 2023. Les instituts ont été sollicités par de nombreuses enquêtes.

La Région Nouvelle-Aquitaine avait publié le schéma des formations sanitaires et sociales 2019-2023. Une concertation a été menée pour le renouvellement du schéma des formations sanitaires et sociales 2024-2028 afin de répondre aux besoins des territoires et renforcer l'attractivité des métiers du soin. La région Nouvelle Aquitaine va publier dans les mois à venir le nouveau schéma régional.

## 2.2.3 - Les évolutions démographiques

Le vieillissement de la population nécessite :

- la prise en compte de l'accroissement des besoins et de la consommation de soins accentués par le développement des pathologies lourdes et des pathologies chroniques.
- le volet social du vieillissement nécessite la prise en compte du développement des activités et des structures d'accueil pour des personnes âgées et aussi des structures d'assistance à domicile.
- la croissance de certaines activités médico-sociales, notamment celles liées aux soins à domicile, est un élément essentiel à intégrer dans l'évolution de l'offre de formation tout au long de la vie.

Le vieillissement de la population et le développement des services à la personne impactent directement les besoins démographiques de professionnels et les besoins de qualification et de professionnalisation.<sup>8</sup>

## 2.2.4 - La dynamique des employeurs du secteur sanitaire et social

Dans les Deux-Sèvres, le secteur sanitaire et social emploie 89% des professionnels exerçant un métier sanitaire et social<sup>9</sup>. Une dynamique d'embauches du secteur sanitaire et social en Deux-Sèvres est notable et reste prégnante. Des perspectives et les difficultés de recrutement à court terme et à moyen terme sont aussi identifiées.<sup>10</sup>

## 2.3 - Les finalités

Trois finalités sont formulées :

<sup>6</sup> AGENCE REGIONALE DE SANTE NOUVELLE-AQUITAINE. Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 : Diagnostic Territorial Deux-Sèvres, VO1 (2017). Pôle Etudes Statistiques et Evaluation - ARS Nouvelle-Aquitaine.

<sup>7</sup> REGION NOUVELLE-AQUITAINE (s.d.). Schéma des formations sanitaires et sociales 2024-2028.

<sup>8</sup> CARIF – OREF Nouvelle- Aquitaine (2017-2018). Portrait Sanitaire et Social Département des Deux-Sèvres.

<sup>9</sup> Ibid. p.11-12.

<sup>10</sup> Ibid. p.13-14.

	Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
		<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
		Année de formation 2025-2026	Page 17 sur 104

- 1- Contribuer à la politique nationale de santé et à sa déclinaison au niveau régional.
- 2- Contribuer à l'adaptation des métiers et des formations aux enjeux de la santé de demain.
- 3- Répondre à des besoins sur le territoire de santé, de vie, d'emplois.

Les six ambitions<sup>11</sup> de la stratégie régionale :

- Former des professionnels pour le monde de demain.
- Accroître l'attractivité des formations et des métiers du secteur sanitaire et social.
- Adapter l'offre de formation pour répondre aux besoins du territoire.
- Favoriser la réussite des apprenants et lutter contre l'abandon.
- Penser l'installation durable des futurs professionnels au sein des territoires.
- Accompagner l'universitarisation des formations.

## 2.4 - Les objectifs dans le cadre du projet régional des formations sanitaires et sociales

**Favoriser l'évolution de l'offre de formation professionnelle au service de la formation tout au long de la vie dans le cadre du projet régional des formations sanitaires et sociales :**

- Favoriser l'évolution de l'institut de formation de Thouars en optimisant la complémentarité de l'offre de formation, développer les passerelles entre les filières de formation et participer au décloisonnement.
- Contribuer à la qualification des intervenants sur le territoire de vie et favoriser l'évolution des pratiques professionnelles dans le cadre de l'exercice professionnel qu'il soit en extra hospitalier ou en hospitalier.

**Favoriser la formation des apprentis aides-soignants en conventionnant avec le Centre de Formation par Apprentissage de la région Nouvelle-Aquitaine.**

## 2.5 - La politique qualité, la gestion des risques, la démarche d'amélioration continue de la qualité et la certification

Le système de management de la qualité est intégré dans le projet d'établissement de formation.

La politique fixe les orientations et les objectifs en matière qualité et de gestion des risques en fonction :

- de la qualité et de la sécurité attendue par les étudiants,
- des contraintes externes et internes à l'établissement,
- des opportunités externes et des forces en interne,
- et de la qualité et de la sécurité voulue par l'établissement.

La politique qualité et gestion des risques comprend :

- l'expression de la finalité de la démarche,

---

<sup>11</sup> Schéma Régional des formations sanitaires et sociales 2024-2028

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 18 sur 104

- l'affirmation de l'importance donnée à la qualité et la gestion des risques dans l'établissement de formation,
- l'identification des axes stratégiques permettant le déploiement de cette politique,
- la description de l'organisation mise en place et du mandat donné à des responsables afin que la politique arrêtée soit mis en œuvre,
- la cartographie des processus et des risques,
- la réalisation des fiches d'identité pour chaque processus intégrant la gestion des risques,
- pour chaque processus, des indicateurs déterminés, les modalités de suivi et les éléments d'évaluation retenus.

La politique qualité, la gestion des risques, la démarche d'amélioration continue de la qualité et la certification évoluent.

En 2017, la démarche qualité a débuté avec deux axes :

- Viser le déploiement d'une véritable politique de qualité culturellement intégrée et appropriée par l'ensemble de l'équipe, stratégiquement indispensable pour les instituts et structurée méthodologiquement.

- Tendre vers une certification avec un référentiel stable et reconnu.

La nécessité d'être référencé par Datadock<sup>12</sup> en 2017 a déjà valorisé l'existant collectif tout en montrant un déficit de formalisation pour certains aspects.

En 2018, en formation « *Management de la qualité* », la directrice des soins, coordonnatrice des instituts de formation du CHNDS a développé une approche réflexive<sup>13</sup>.

**L'équipe comprend que la politique qualité est maintenant devenue une obligation et que la certification devient un atout pour l'avenir.**

La décision stratégique de l'organisme d'adopter un système de management de la qualité a été prise par la direction des instituts de formation et validée<sup>14</sup> par la direction générale de l'établissement hospitalier.

En 2019, deux cadres de santé formateurs ont réalisé un PRAXIS de Responsable qualité en institut de formation au CNEH (Centre National d'Expertise Hospitalière).

A partir de la stratégie et des objectifs de l'établissement, la démarche qualité ainsi que chaque projet et/ou action doit être conduit selon le concept de Deming PDCA :

- P Plan : Planifier l'analyse de l'existant
- D DO : Réaliser
- C Check : Vérifier

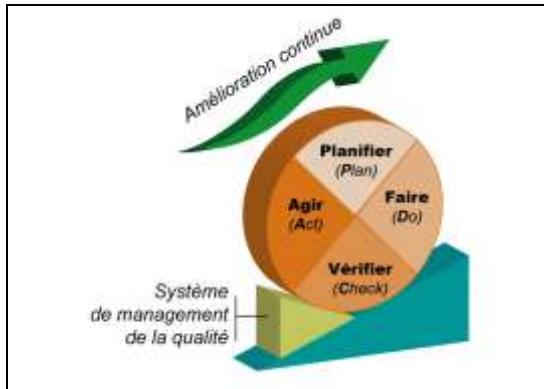
---

<sup>12</sup> Loi du 5 mars 2014 - Décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 fixe les cinq critères réglementaires qui permettent aux financeurs de la formation professionnelle continue de s'assurer de la qualité des actions de formation.

<sup>13</sup> CHARBONNEAU Claudine. *Déploiement de la politique qualité – Démarche qualité et gestion des risques au sein des instituts de formation en soins infirmiers et des aides-soignants du centre Hospitalier nord Deux-Sèvres 79 – CNEH-Centre National d'Expertise Hospitalière - Praxis parcours certifiant : responsable qualité en institut de formation des professionnels de santé.* 15/12/2018. 30p.

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 19 sur 104

- A Act : Agir et améliorer



En lien avec le contexte décrit en amont dans les parties qui précèdent, la direction des instituts intègre et renforce de nouveaux axes stratégiques dans le projet d'établissement. De nouveaux objectifs stratégiques sont déterminés :

1. Assurer la visibilité et la lisibilité des instituts de Formation du CHNDS au niveau de la Nouvelle Région Aquitaine et développer la reconnaissance des instituts à l'échelle du nouveau territoire régional.
2. Développer la reconnaissance des deux organismes de formation comme leviers pour le maintien de la dynamique sociale et économique sur le territoire de vie et d'emploi et au développement des compétences professionnelles sur le territoire.
3. Formaliser l'intégration de la politique qualité et gestion des risques au sein du projet d'établissement.
4. Tendre vers une certification à moyen terme pour anticiper l'avenir.

Avec la formation collective du CNEH<sup>15</sup>, l'analyse de la démarche qualité initiée en interne s'est réalisée progressivement. Elle a mis en exergue la nécessité :

- d'améliorer notre système de management de la politique qualité, gestion des risques dans l'établissement de formation pour les apprenants, l'équipe, les partenaires et les parties intéressées,
- de réaliser un diagnostic initial,
- d'établir des objectifs qualité et de planifier les actions à mettre en œuvre face aux risques et aux opportunités.

En 2019, la Norme Internationale, ISO 9001 / 2015 est choisie pour mettre en œuvre le système de management de la qualité. « *La Norme Internationale emploie l'approche processus, qui intègre le cycle PDCA (« Plan – Do – Check – Act ») et une approche par les risques*<sup>16</sup> ». Selon l'AFNOR<sup>17</sup>, la qualité est « *l'aptitude de caractéristiques intrinsèques d'un produit, d'un système ou d'un processus à satisfaire des exigences des clients et autres intéressés* ». L'assurance qualité représente « *l'ensemble des actions pré établies et systématiques nécessaires*

<sup>14</sup> Lettre d'engagement qualité signée par le directeur du CHNDS et de MAULEON en date du 9 septembre 2019.

<sup>15</sup> CNEH : Centre National de l'Expertise Hospitalière – Paris.

<sup>16</sup> Norme Internationale ISO 9001 / 2015 pages 1 à 6.

<sup>17</sup> AFNOR : Association Française de Normalisation

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 20 sur 104

*pour donner la confiance appropriée en ce qu'un produit ou service satisfera aux exigences données, relatives à la qualité* ». La réalisation de la cartographie des processus et l'identification des fiches d'identité des processus sont initiées.

Chaque **projet de compétences et chaque projet d'unité de formation et ou de modules** sont construits dans le cadre d'une démarche qualité. Elle permet ainsi à l'ensemble des usagers pour chaque unité de formation d'être renseigné sur les éléments suivants :

- Les compétences professionnelles inhérentes à l'exercice du métier d'aide-soignant sont situées.
- Les objectifs de professionnalisation et de formation sont déclinés.
- Les contenus intègrent les savoirs associés (théoriques et procéduraux), le niveau d'acquisition et les limites d'exigence.
- L'évaluation avec les critères de résultat et les critères de compréhension.

Les processus clés au niveau de la formation en alternance sont l'objet d'une réflexion concernant la démarche d'amélioration continue de qualité avec les différents partenaires de stage.

A ce jour, pour tous les **stages** qui se réalisent sur des structures hors du centre hospitalier nord Deux-Sèvres, une convention en trois exemplaires est réalisée et signée par chaque acteur concerné. La convention<sup>18</sup> de stage est réajustée selon les besoins.

Pour chaque stage et pour chaque discipline de stage, des objectifs institutionnels<sup>19</sup> ont été validés. Ils sont envoyés aux structures responsables de l'accueil et de l'encadrement des étudiants infirmiers. Ils sont aussi distribués aux apprenants.

Pour tous les stages qui se réalisent sur des structures dépendantes administrativement du centre hospitalier nord Deux-Sèvres ou du centre hospitalier de Mauléon, une convention en trois exemplaires est réalisée et signée par chaque acteur concerné pour l'année de formation concernée. La convention de stage est réajustée au changement de direction.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, tous les prestataires d'actions de compétences qui souhaitent accéder à des fonds publics ou mutualisés doivent être certifiés **QUALIOPI**.

Le 16/12/2021, la commission de certification de CertUp a déclaré que l'organisme « *IFSI-IFAS du Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres* avait été audité avec succès ». Aucune non-conformité n'a été relevé.

Dans le cadre de l'audit de surveillance du 30/06/2023, l'auditeur déclare de nouveau que « *toutes les pratiques observées étaient conformes au référentiel QUALIOPI* ».

<sup>18</sup> Annexe 10 : Modèle de convention de stage signée par les acteurs concernés.

<sup>19</sup> Annexe 11 : Exemple d'objectifs de stage envoyés aux structures d'accueil et d'encadrement.

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 21 sur 104

L'audit de renouvellement va confirmer une nouvelle fois le 5/07/2024 le respect des attendus du référentiel. Dans ce cadre, l'auditeur nommera « *la réactivité de l'équipe dans l'objectivation des exemples de preuves, ainsi que la richesse de celles-ci* » dans le constat de visite.

La nouvelle période de validité du certificat s'étend donc du 5/12/2024 au 4/12/2027. L'audit de surveillance doit être réalisé entre 14 et 22 mois après la certification, soit entre le 5 février et le 4 octobre 2026.

A l'issue de chaque module, semestre, stage et en fin d'année, les apprenants répondent à des enquêtes de satisfaction. Celles-ci ont pour but de recueillir leur avis sur les prestations de formation, d'apporter des suggestions d'amélioration.

Par ailleurs, à distance de la diplomation (entre 8 et 12 mois), les apprenants sont amenés à répondre à une enquête à la fois démographique, motivationnelle et de satisfaction.

## 2.6 - La démarche d'ouverture pour accueillir d'autres publics en formation

En lien avec les priorités nationales « Ma Santé 2022, un engagement collectif », l'institut étudie les opportunités et les besoins et contribue à l'adaptation des métiers et des formations aux enjeux de la santé de demain.

En 2025, une formation continue sera déployée pour l'actualisation des compétences des aides-soignants diplômés avant la réingénierie du diplôme d'état aide-soignant de 2021 conformément à l'arrêté du 26/02/2025. En partenariat avec l'IRTS Poitou-Charentes, les instituts de formation vont débuter en février 2026 une formation continue d'« Assistant de soins en gérontologie ».

## 2.7 - La qualité de l'alternance intégrative

Contribuer à la **qualité de l'alternance intégrative** représente un axe prioritaire de la **qualité des formations en développant :**

- une alternance intégrative structurée,
- une ingénierie de formation adaptée,
- une ingénierie pédagogique personnalisée,
- des parcours individualisés de formation,
- un suivi pédagogique collectif et individuel structuré, approfondi et personnalisé,
- une formation professionnalisante intégrant l'analyse réflexive,
- un accompagnement et un tutorat en stages co-construit,
- une poursuite des réunions de liaison et d'alternance avec les professionnels des stages.

Cette approche synthétique est déclinée de façon plus précise dans les parties suivantes.

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 22 sur 104

### III - LA PHILOSOPHIE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

L'IFSI accepte la diversité des courants de pensées des personnes qui y vivent, **sous réserve que l'éthique professionnelle soit préservée et que le principe de laïcité soit respecté.**

Les valeurs suivantes sous-tendent la formation dispensée à l'IFSI :

- Le respect de soi et d'autrui,
- L'acceptation de l'autre dans sa différence et sa complémentarité,
- L'engagement professionnel et la disponibilité.

L'IFSI est ouvert sur la cité et son environnement hospitalier et extrahospitalier. L'expression par des productions artistiques s'intègre à cette ouverture. Les soins sont à réaliser par des professionnels ayant acquis des compétences spécifiques. Ces compétences leur permettent de répondre aux besoins de la personne et de son entourage. L'exigence de qualité et de sécurité est centrale. Garantir des prestations d'un haut niveau en dispensant des soins infirmiers adaptés et personnalisés est la finalité des dispositifs de formation.

Sur le territoire de santé, répondre à des besoins de vie et d'emplois représente le sens de notre mission.

### IV - LES CONCEPTS FONDATEURS DE LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

La formation est structurée à partir des concepts suivants.

#### 4.1 - L'être humain

- Etre unique et libre qui a des droits et des obligations.
- Il est pluridimensionnel avec des besoins et des ressources spécifiques.
- Il est en interaction permanente avec l'environnement.
- Il oscille entre la dépendance et l'indépendance dans une recherche d'autonomie.
- Il a des représentations de la vie qui influencent ses comportements.

#### 4.2 - La santé

- Vivre en harmonie avec son corps, son esprit et son environnement.
- C'est un équilibre dynamique sans cesse remis en question par la vie.
- Elle est aussi déterminée par un ensemble de paramètres qui contribuent à la promouvoir, la maintenir, et la restaurer dans un pays donné.

#### 4.3 - La maladie

- Rupture de l'équilibre des différentes dimensions de l'être humain.
- Situation que l'individu peut apprendre à surmonter ou à gérer.

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 23 sur 104

#### 4.4 - Le soin

- Le soin est un ensemble d'attitudes et de gestes qui a pour objectif d'entretenir la vie et promouvoir la santé.
- Le soin est un acte de vie, une activité qui permet d'entretenir, d'améliorer, de conserver la vie. Il est centré sur la personne dont les habitudes de vie et les ressources sont prises en compte.

« *C'est un acte individuel mais c'est également un acte de réciprocité qu'on est amené à donner à toute personne qui, temporairement ou définitivement, a besoin d'aide pour assumer ses besoins vitaux* ».

#### 4.5 - Les soins infirmiers

- Les soins sont réalisés par un(e) infirmier(e) ayant acquis des compétences spécifiques.
- Ces compétences lui permettent de répondre aux besoins de la personne soignée et de son entourage en fonction de son rôle propre et/ou sur prescription médicale.

#### 4.6 - L'exigence de qualité et sécurité

- L'infirmier contribue à garantir des prestations d'un haut niveau en dispensant des soins adaptés.
- Les soins doivent respecter les valeurs humaines et les normes professionnelles.

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 24 sur 104

## V - LES PRINCIPES ET CONCEPTS ORIENTANT LA DEMARCHE DE FORMATION

### 5.1 - La finalité

La finalité de la formation est de former un infirmier responsable de ses actes, capable de :

- s'interroger sur ses pratiques professionnelles,
- répondre aux besoins de santé de la population par l'utilisation de la démarche de santé publique et l'éducation pour la santé,
- mobiliser des connaissances utiles et contextualisées,
- travailler en collaboration et dans une équipe pluridisciplinaire.

### 5.2 - La formation comme processus de développement des compétences psychosociales et comme dynamique de construction identitaire

La formation favorise le développement des compétences psychosociales.

« Les compétences psychosociales constituent un ensemble cohérent et interrelié de capacités psychologiques (cognitives, émotionnelles et sociales), impliquant des connaissances, des processus intrapsychiques et des comportements spécifiques, qui permettent d'augmenter l'autonomisation et le pouvoir agir, de maintenir un état de bien être psychique, de favoriser un fonctionnement individuel optimal et de développer des interactions constructives ».

La formation représente un processus dynamique favorisant le développement personnel de l'apprenant, de ses connaissances et de sa créativité. Elle favorise le développement des compétences professionnelles inhérentes au métier.

Selon la conception de Guy LE BOTERF, la formation doit permettre à la personne qui se forme d'acquérir les compétences, de mener à bien des activités dans des situations professionnelles données en obtenant le résultat obtenu, au niveau débutant dans le métier d'aide-soignant<sup>20</sup>.

La formation centrée sur les compétences nécessite :

- de cibler les situations clés du métier d'aide-soignant(e) et d'infirmier(e) et les situations professionnalisantes dans chaque lieu d'accueil en stage afin d'articuler les apprentissages autour de situations professionnelles clés,
- de valoriser la construction des savoirs par l'apprenant aide-soignant et infirmier,
- de renforcer une pédagogie humaniste,
- de développer la relation avec les personnes,
- de favoriser l'apprentissage clinique,
- de favoriser l'apprentissage du raisonnement clinique,
- de renforcer le potentiel d'analyse.

---

<sup>20</sup> LE BOTERF G. (2006). Ingénierie et évaluation des compétences.

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 25 sur 104

Elle est basée sur une relation de confiance et d'échange. C'est une formation en alternance exigeant une interaction institut-stage-apprenant.

Les cadres de santé formateurs et les professionnels qui encadrent en stage s'adaptent à un public d'adultes en formation professionnelle, en tenant compte de l'expérience antérieure de chacun.

Les cadres de santé formateurs et les professionnels qui encadrent en stage ont le souci de créer chez l'apprenant, un climat facilitant l'acquisition de connaissances, de capacités ainsi que le développement de la faculté d'adaptation, de réflexion et d'analyse de la pratique.

La formation suscite chez l'apprenant un travail sur lui-même le conduisant à réfléchir sur son projet professionnel qui représente un itinéraire à construire. La motivation et le projet individuel d'apprentissage deviennent ainsi le principal levier à la construction des compétences et au développement personnel.

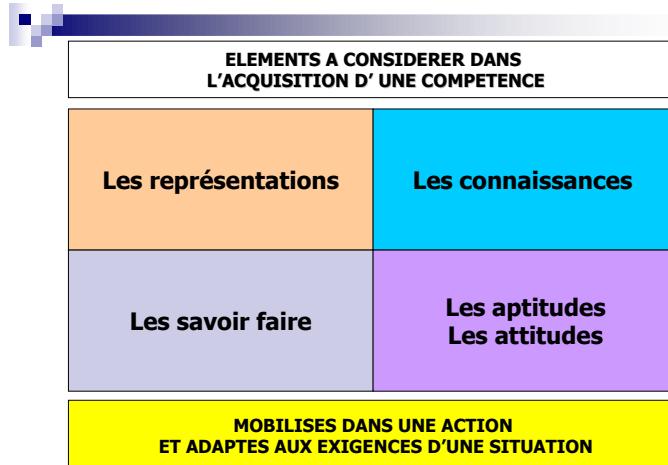
### 5.3 - Les principes fondateurs de la démarche de formation

- **La responsabilité** : former un apprenant à devenir un professionnel de santé responsable de ses actes, capable de se situer, de décider, de s'affirmer.
- **L'adaptation** : développer les capacités de l'apprenant à s'interroger sur ses pratiques professionnelles pour les faire évoluer dans un monde en perpétuelle mutation.
- **L'autonomie** : inciter l'apprenant à utiliser ses potentialités, ses motivations pour mettre en place un projet d'apprentissage ancré dans un projet professionnel.
- **Le développement personnel** : accompagner l'apprenant dans la mise en place d'un processus dynamique pour accroître ses possibilités et améliorer la connaissance de soi, les relations interhumaines et professionnelles, la maîtrise des situations.
- **L'acquisition de compétences** : favoriser l'interrogation sur le rapport utilité-sens des apprentissages, les choix des contenus, les méthodes pédagogiques afin d'acquérir les compétences.

L'équipe pédagogique a développé une approche opérationnelle pour favoriser l'acquisition des éléments constitutifs à une compétence. Le concept de compétence est utilisé de façon intégrative. La compétence est la capacité pour un individu d'utiliser et de combiner, de manière autonome, de façon tacite ou explicite, dans un contexte particulier, les différents éléments de connaissance qu'il possède et ressources auxquelles il a accès.

**La capacité à faire face à la complexité, à l'imprévisible, et au changement détermine le niveau de compétence.**

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 26 sur 104



Réunion de liaison et d'alternance n°5  
23 JUIN 2009  
CC IFSI 79 Thouars

En lien avec le schéma synoptique page 8, les compétences métier sont rappelées :

#### Compétences professionnelles en soins infirmiers et responsabilité professionnelle :

- Acquérir et maîtriser le raisonnement clinique, la démarche clinique, le jugement clinique, le diagnostic infirmier, la démarche de santé publique,
- Participer aux grandes orientations en santé publique,
- Contribuer à la mise en œuvre des stratégies nationales de la santé

#### Compétences en communication :

- Entrer en relation, participer, négocier, animer, se présenter,
- Etre capable de solliciter la participation de la famille, des usagers et des groupes.

#### Compétences en organisation :

- Concevoir, organiser, gérer, évaluer.

#### Compétences en information et formation :

- S'informer, informer, se former eu égard la réglementation en vigueur.
- Encadrer et former des agents de santé conformément au code de la santé publique.
- S'initier à la méthodologie de recherche.

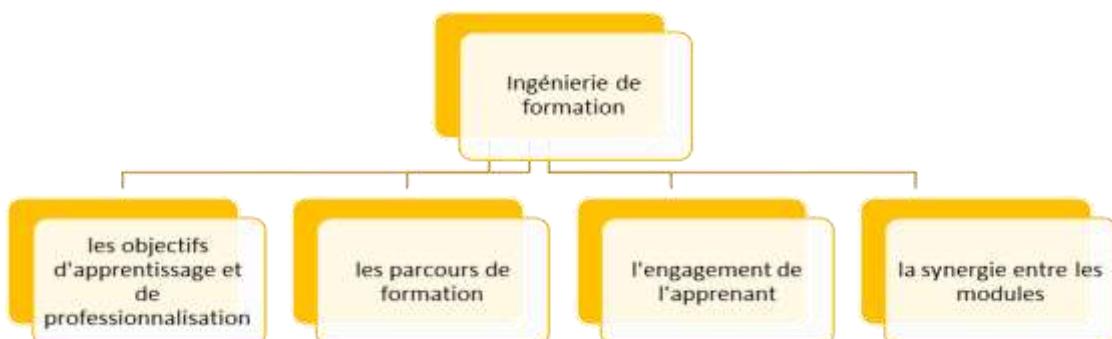
#### L'approche par compétence reste centrale :

Depuis le programme de 2009, l'approche par compétences est pensée de manière progressive afin de permettre aux apprenants de développer une autonomie dans leur raisonnement et leur pratique professionnelle pour répondre aux critères relatifs aux savoirs, savoirs-faire.

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnids.fr">ifsi@chnids.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 27 sur 104

## 5.4 - L'ingénierie de formation

L'**ingénierie de formation** correspond à la conception, au montage, à la planification, à la gestion, à la conduite et à l'évaluation des dispositifs et des actions de formation. Elle recouvre "*un ensemble d'activités de conception, d'études et de coordination de diverses disciplines pour réaliser et piloter un processus visant à optimiser l'investissement en formation*"<sup>21</sup>. Elle relève de la construction de dispositifs de formation, avec la nécessité d'articuler les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation, les parcours, l'engagement du stagiaire et la synergie entre les unités d'enseignement et les compétences.

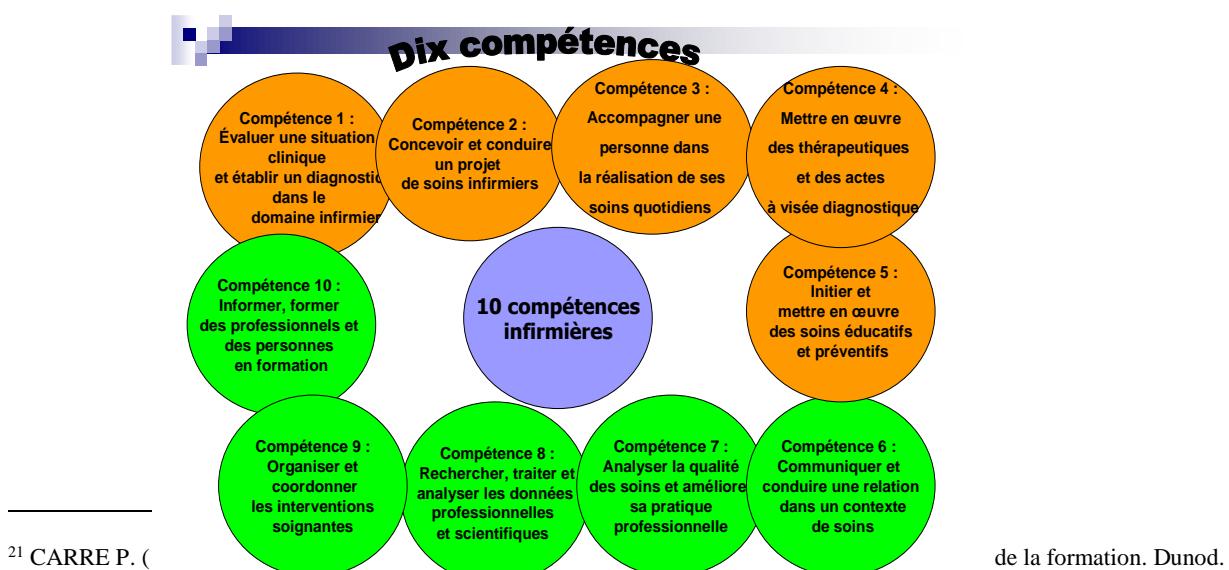


L'ingénierie de formation est de la responsabilité du directeur des soins de l'institut de formation. Il est en prise directe avec celle-ci, et veille aux questions vives de l'ingénierie pédagogique.

Le projet de formation en soins infirmiers et les projets de formation de chaque compétence intégrant les objectifs et les contenus des unités d'enseignement sont mis à la disposition des apprenants et des professionnels encadrants par les cadres de santé formateurs.

Pour chaque projet de compétence et pour chaque unité d'enseignement, en lien avec les compétences attendues, des objectifs de professionnalisation et des objectifs généraux d'apprentissage sont aussi formalisés.

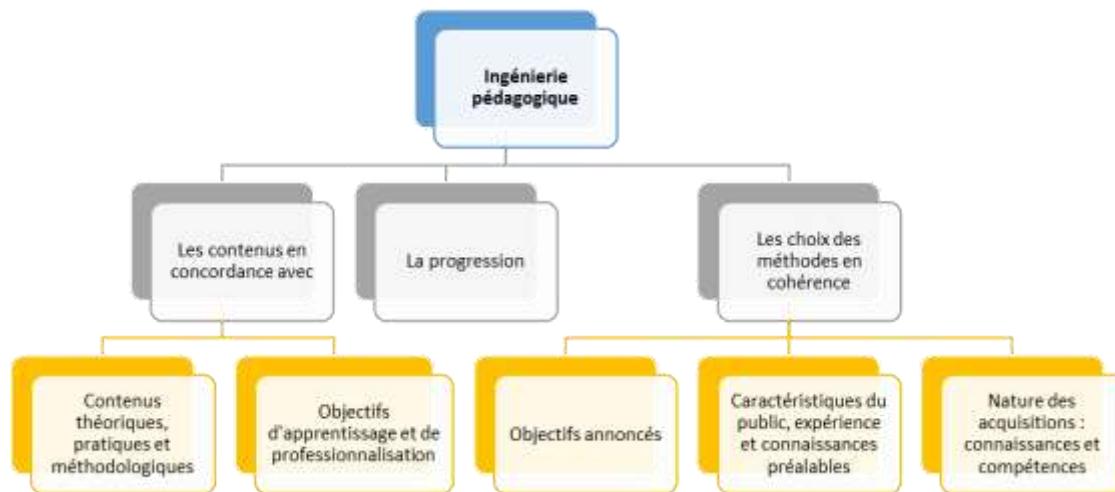
L'accent est mis sur la professionnalisation des étudiants en soins infirmiers, leur responsabilité, leur adaptation à une polyvalence d'exercice professionnel par le développement de connaissances, de capacités, de compétences inhérentes à l'exercice professionnel infirmier.



 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 28 sur 104

## 5.5 - L'ingénierie pédagogique et l'apprentissage

L'ingénierie pédagogique concerne l'action de formation, les pratiques pédagogiques, les méthodes pédagogiques elles-mêmes et la progression. Elle interroge directement les compétences des cadres de santé formateurs et des formateurs.



L'apprentissage est structuré de façon systémique dans un objectif de professionnalisation.

L'apprenant articule ses apprentissages autour d'un projet professionnel formulé par écrit et réajusté si nécessaire pendant la formation.

Les cadres de santé formateurs sont des personnes ressources qui aident l'apprenant à construire son identité professionnelle, afin qu'il puisse dispenser des soins en collaboration avec un infirmier, des soins de qualité optimale dans le respect des valeurs humaines et des recommandations issues de données probantes démontrées.

Les cadres de santé responsables de la coordination présentent la programmation hebdomadaire aux apprenants afin d'expliciter les liens à établir entre les projets de compétences, les unités d'enseignement et les stages. Ainsi, en aidant l'apprenant à la mise en sens et à la compréhension de l'utilité, il favorise sa motivation et sa mise en projet.

L'apprentissage est structuré de façon systémique dans un objectif de professionnalisation.

Par une pédagogie active, les cadres de santé formateurs mobilisent tous les types de ressources disponibles. A ce titre, par exemple en classes inversées, des plateformes numériques peuvent être utilisées par les apprenants pour favoriser leur apprentissage. Ces savoirs sont mobilisés ensuite par les interventions de professionnels de santé au service d'analyse de situations emblématiques professionnalisantes.

L'ingénierie pédagogique s'articule aussi avec le suivi pédagogique qui a pour finalité de faciliter l'apprentissage de l'apprenant et de l'aider à construire son identité professionnelle infirmière.

Le projet de formation se décline ensuite pour chaque année de formation.

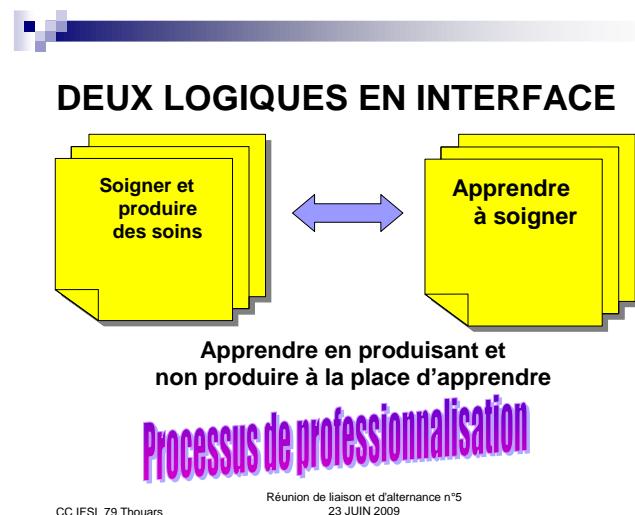
<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chndis.fr">ifsi@chndis.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 29 sur 104

## 5.6 - Les partenaires dans la démarche de formation

### 5.6.1 - De la collaboration à la construction d'un véritable partenariat

L'axe essentiel de notre politique de formation est centré sur l'apprentissage de l'étudiant en partenariat avec les acteurs du terrain. La démarche de formation en alternance s'appuie sur les principes suivants : le partenariat, l'apprentissage, l'évaluation, le suivi de l'apprenant.

Développer le tutorat et favoriser l'apprentissage de l'apprenant sont nos préoccupations majeures. En effet, deux logiques différentes qui régissent le système de formation et le système de l'entreprise sont mises en interface.



Les trois partenaires de la situation de formation : L'IFSI et L'IFAS. - L'APPRENANT - LE STAGE sont associés pour négocier le contrat de formation intégrant :

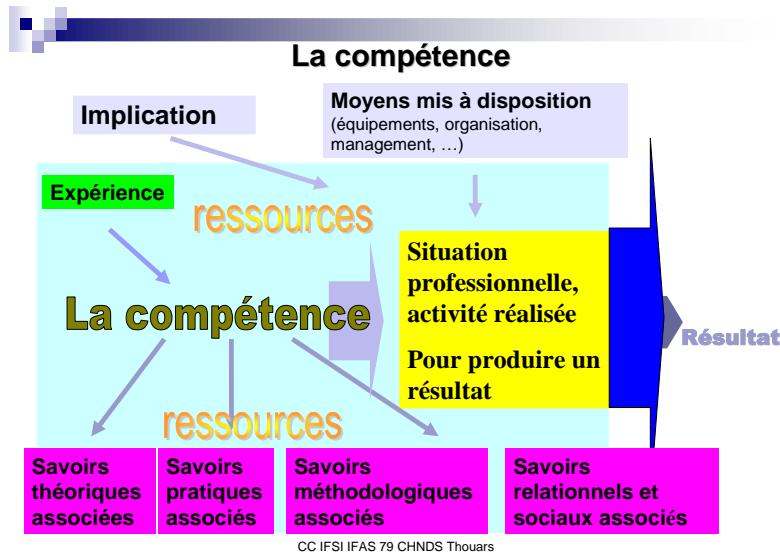
- L'engagement dans un projet commun de formation où les responsabilités et les rôles seront clairement définis et réajustés.
  - La construction de compétences transférables impliquant l'organisation de la logique de formation à partir de l'utilisation des savoirs.
  - La mise en œuvre d'une pédagogie relationnelle qui se fonde sur le partage des savoirs, savoir-faire, savoir-être, entre l'apprenant, les professionnels de proximité, les tuteurs, les maîtres de stage et les cadres de santé formateurs des instituts.
  - Le développement d'une analyse réflexive.
  - **Le développement du raisonnement clinique avec ses concepts associés, la démarche clinique, le jugement clinique et le jugement critique.**
  - L'implication, la responsabilisation de l'apprenant à partir de son projet, ses expériences, ses objectifs, ses acquis.

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 30 sur 104



Dans les lieux de stage, en situation professionnelle, les maîtres de stage, les tuteurs, les professionnels de proximité sont garants de favoriser pour l'apprenant, la mise à disposition et la mobilisation de ressources nécessaires à l'acquisition des éléments constitutifs des compétences professionnelles.

Une charte d'encadrement existe. Des conventions de stage déterminent les modalités d'encadrement et de tutorat.



Sources<sup>22</sup>

### 5.6.2 - L'alternance intégrative, clé du processus de professionnalisation

L'accueil et l'encadrement en stage se révèlent les clefs du processus de professionnalisation, de l'attractivité et de la fidélisation.

<sup>22</sup> Diapositive créée par la DGOS en 2009 pour favoriser la communication.

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 31 sur 104

## PROCESSUS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

**De la qualité des apprentissages  
en stage dépend la qualité des  
compétences professionnelles  
développées.**

IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars

### 5.7 - Le partenariat et la collaboration

Une formation centrée sur l'apprentissage de l'étudiant en partenariat avec les acteurs du terrain est l'axe essentiel de notre politique de formation.

Le partenariat co-construit favorise une pédagogie de l'alternance intégrative, vivante développant :

- l'analyse de la pratique, soit à l'institut, soit sur le lieu de stage,
- l'exploitation des expériences de stages,
- la participation pédagogique des soignants aux unités d'enseignement,
- l'accompagnement par les cadres de santé formateurs sur les lieux d'exercice professionnel **des apprenants aux fondements du raisonnement clinique : la cognition, la conceptualisation, la problématisation et le travail sur les perceptions et les émotions,**
- l'accompagnement de l'apprentissage au raisonnement clinique par les cadres de santé formateurs sur **les lieux d'exercice professionnel,**
- la participation aux réunions de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médicotechniques des établissements de santé de l'établissement support, et ou ateliers thématiques mis en place par celle-ci,
- la participation renforcée de l'apprentissage au raisonnement clinique, par les cadres de santé sur les terrains,
- la réalisation de réunions de liaison et d'alternance,
- l'utilisation de l'outil portfolio.

L'apprenant articule ses apprentissages autour de son projet professionnel et l'actualise tout au long de sa formation.

Les cadres de santé formateurs sont des personnes ressources qui aident l'apprenant à construire son identité professionnelle, afin qu'il puisse dispenser des soins infirmiers de qualité optimale dans le respect des valeurs humaines et des recommandations issues de données probantes démontrées.

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 32 sur 104

L'institut fait appel à des professionnels de la santé travaillant au CHNDS ou dans d'autres structures<sup>23</sup>. Les compétences spécifiques sont recherchées pour apporter des connaissances complémentaires et pour enrichir les analyses de la pratique professionnelle infirmière.

Dans le cadre du système LMD, Licence Master Doctorat, l'institut développe aussi un partenariat avec l'université.

## 5.8 - L'analyse de la pratique professionnelle

L'analyse de la pratique professionnelle sert à mettre à jour, à partager les savoirs de l'expérience. Elle se situe au cœur du dispositif de formation par compétence et contribue à la construction de l'identité professionnelle.<sup>24</sup> Il s'agit d'un processus de réflexion sur l'action, dans l'action et pour l'action<sup>25</sup>. L'approche conceptuelle prend ses origines dans une dimension philosophique avec Dewey et une dimension socio psychologique avec D. Schön.<sup>26</sup> La pratique des professionnels ne peut pas s'expliquer que par des savoirs théoriques. Toutes pratiques renvoient à des savoirs expérientiels, c'est-à-dire des savoirs dans l'action, et sont contextualisées. En formation initiale, il s'agit pour les apprenants de développer une démarche réflexive.

Les compétences que nous voulons construire sont toujours référencées à l'activité et à un contexte. Elles sont repérables par l'analyse du travail et des interactions sociales.<sup>27</sup>

**L'équipe de formateurs a bénéficié en 2024-2025 d'une formation continue pour développer les aptitudes des apprenants à renforcer la démarche d'analyse de la pratique professionnelle et l'approche réflexive des situations vécues.**

## 5.9 – Le raisonnement clinique

*« Le raisonnement clinique est une compétence centrale de tous les professionnels de santé. Les recherches actuelles en matière de raisonnement clinique postulent la non-différenciation de nature de celui-ci entre l'ensemble des professionnels de santé. Les démarches intellectuelles sont de structures identiques qu'il s'agisse de médecins, pharmaciens, infirmières ou aides-soignantes, auxiliaires de puériculture... Le raisonnement clinique est constitué des processus de pensée et de prises de décisions multidimensionnels. Il permet de décider du poids à attribuer à chaque intervention de soins selon la situation clinique et humaine du patient dans un parcours de soins ». <sup>28</sup>*

**L'équipe de formateurs bénéficie en 2025-2026 d'une formation continue pour développer les aptitudes des apprenants à renforcer leur compétence professionnelle centrale à réaliser des raisonnements cliniques.**

**La définition du raisonnement clinique retenue par l'équipe est la suivante : « c'est un processus de pensée faisant appel à l'utilisation de connaissances, de la cognition et de la métacognition dans le but de prendre une décision thérapeutique éclairée face à une problématique clinique.**

<sup>23</sup> Annexe n° 1 « Liste prévisionnelle des professionnels intervenant auprès des apprenants ».

<sup>24</sup> BLANCHARD-LAVILLE, C., FABLET, D. (2002). Sources théoriques et techniques de l'analyse des pratiques professionnelles.

<sup>25</sup> SCHON, D. A. (1993). Le praticien réflexif : à la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel. Editions Logiques

<sup>26</sup> BLANCHARD-LAVILLE, Claudine ; FABLET, Dominique. Ibid.

<sup>27</sup> NAGELS, M. (2004-2005) Intervenant au cycle de formation des directeurs des soins. EHESP, Rennes.

<sup>28</sup> GRIEPS, Formation Conseil Santé, dossier pédagogique, certificat référent pédagogique en raisonnement clinique, 2025, p4.

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 33 sur 104

**Deux processus de pensée sont identifiés : le premier système fonctionne avec un mode par reconnaissance de schèmes et scripts cliniques (« pattern recognition » ou « système non analytique »), le deuxième fonctionne avec un mode hypothético-déductif (système analytique) (Nendaz et Eva, 2005) »<sup>29</sup>**

### 5.10 - L'apprentissage par la simulation en santé pour développer les compétences

Le projet d'apprentissage par simulation s'inscrit dans la continuité des techniques pédagogiques utilisées telle la simulation procédurale. Il prend en compte les recommandations de la Haute Autorité en Santé « jamais la première fois auprès d'un patient » et répond aux prescriptions du référentiel de formation relatif à la logique par compétences. Le projet est réfléchi aussi autour de l'évolution de la culture gestion des risques avec les axes du programme national pour la sécurité du patient.

Les enjeux pédagogiques sont multiples et sont présentés en instance de gouvernance depuis 2016 :

- renforcer le processus réflexif des apprenants,
- adapter le niveau de difficultés en construisant des scénarii de complexité croissante,
- développer chez les apprenants, l'autoévaluation et le raisonnement clinique,
- développer les compétences attendues au niveau technique, organisationnel et relationnel,
- favoriser le travail en équipe pluridisciplinaire.

Pour répondre aux recommandations de la Haute Autorité de Santé, la formation s'adapte aux prescriptions du référentiel de formation en soins infirmiers de 2009 relatif à la logique d'approche par compétences ainsi qu'au référentiel de compétences des aides-soignants.

**« Dans un contexte de renforcement des critères du référentiel de la Haute Autorité de Santé, il est indispensable pour les établissements d'accompagner cette démarche qualité et de la faire comprendre de tous, en impliquant chaque professionnel sur ses actions du quotidien ».**

La simulation est une méthode pédagogique active basée sur l'apprentissage expérientiel et la pratique réflexive. Elle couvre différents domaines et compétences, parmi lesquels la réalisation de gestes techniques, la mise en œuvre de procédures, le raisonnement clinique diagnostique ou thérapeutique, la gestion des comportements ou la gestion des risques entre autres. Le but de la simulation en santé est de recréer des scénarios ou des apprentissages techniques dans un environnement réaliste.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques.

Pour la mise en œuvre de la simulation, les instituts ont besoin de souscrire à différents abonnements annuels :

- Exemple, la collection infirmière auprès de la société **SIMFORHEALTH**.
- Les « **serious games** » sont des outils ludiques conçus à des fins pédagogiques, ils permettent à des apprenants de s'entraîner à différentes activités pour développer les compétences. C'est une priorité permettant de favoriser la sécurité des patients et la qualité des prestations de soins.
- Depuis 2025, la simulation numérique en santé va s'orienter vers un nouveau prestataire : la société **SIMANGO**. Des parcours de formation sont adaptés aux référentiels IFSI et IFAS. « *Ces simulations numériques gamifiées permettent aux apprenants d'aborder la formation avec plus de motivation grâce à ses aspects ludiques, modernes ainsi que le droit à l'erreur* ». Le catalogue de formation dispose de

<sup>29</sup> Ibid.

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 34 sur 104

différents outils : « comment réagir à l'agressivité », « ensemble vers la certification », « éviter la prolifération des BHRe », « repérer les risques suicidaires », « prévention des risques en EHPAD » ...

Par ailleurs, l'équipe poursuit l'utilisation du logiciel « QuizzBox », il est nécessaire de souscrire à un abonnement annuel.

## 5.11 - L'évaluation

### 5.11.1 - Mettre en sens l'évaluation

Dans le cadre du diplôme d'Etat d'infirmier et avec le croisement de deux logiques, la logique liée à l'approche par compétence et la logique liée à l'approche LMD avec de nombreuses unités d'enseignement, penser l'évaluation s'avère incontournable pour améliorer la qualité des prestations, le positionnement des apprenants et des formateurs. Depuis 2020, certaines évaluations sont réalisées par les référents universitaires de la région Nouvelle Aquitaine (Poitiers, Bordeaux et Limoges).

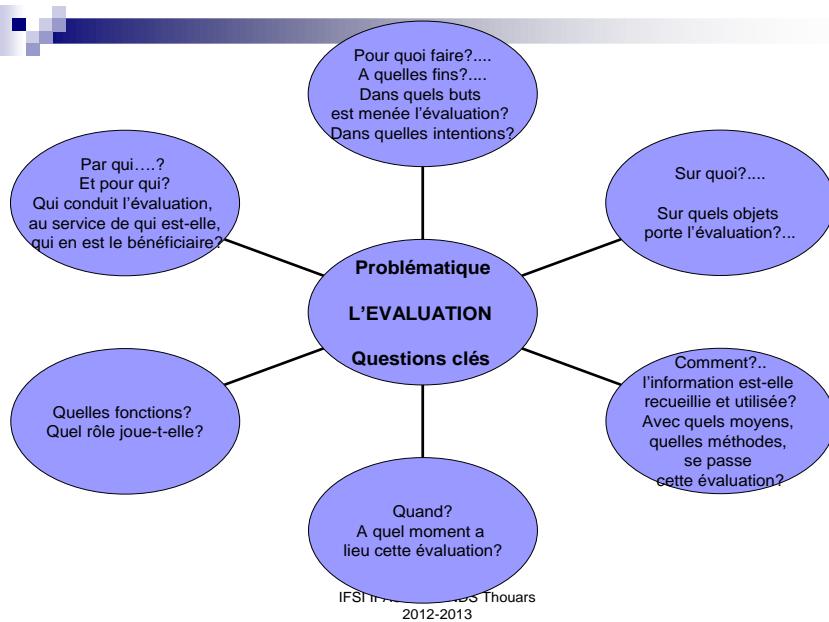
L'évaluation intègre les principes de la démarche de formation déclinée précédemment : la responsabilité, l'adaptation, l'autonomie, le développement personnel, l'acquisition de compétences. Elle incite l'apprenant à construire des liens entre les différents savoirs, savoir être, savoir-faire et savoir devenir.



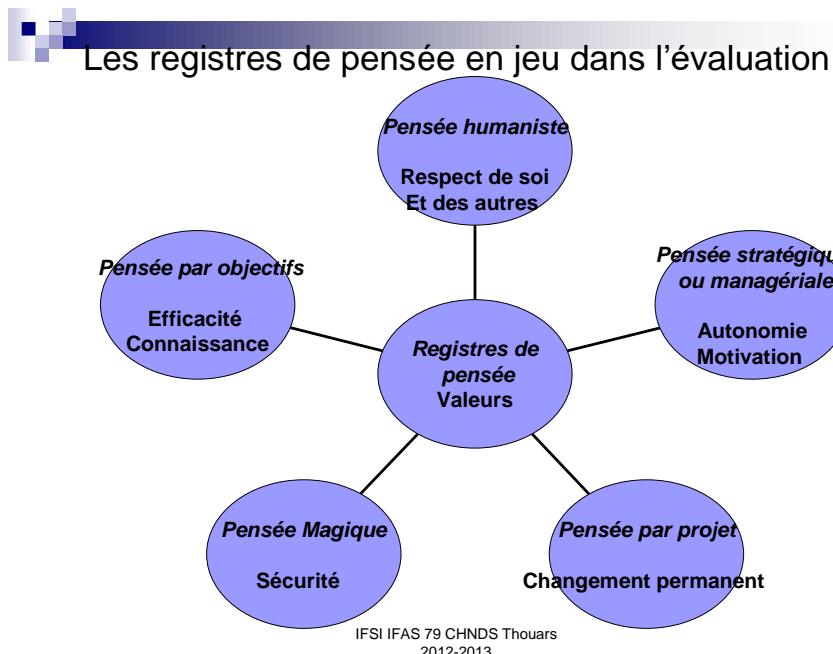
Penser l'évaluation  
pour la mettre en sens,  
se positionner  
et la pratiquer

IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars  
2012-2013

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 35 sur 104



Sources<sup>30</sup>



<sup>30</sup> VIAL M. (1997). Les modèles de l'évaluation : textes de fondateurs et commentaires.

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 36 sur 104



## La compétence

« La compétence est produite par un individu ou un collectif dans une situation donnée et elle est nommée, reconnue socialement. Elle correspond à la mobilisation d'un certain nombre de savoirs combinés de façon spécifique en fonction du cadre de perception que se construit l'acteur de la situation. »

Wittorski R « De la fabrication des compétences ». Education permanente, n° 135, 1998, février. 57-69

Elle est évolutive et fortement empreinte de l'histoire personnelle de l'individu, de son parcours professionnel et de formation.

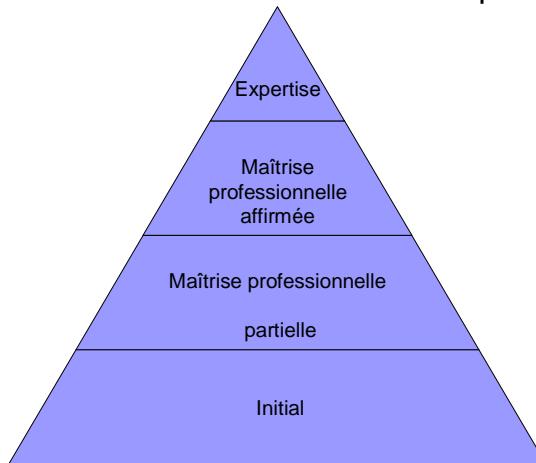
Elle est mobilisée en vue d'atteindre un résultat qui définit un niveau de performance.

Les compétences peuvent être individuelles, (produites et mobilisées seules en interaction avec l'environnement) ou collectives en situation coproduites et partagées (transmises d'un individu à un autre).

IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars  
2012-2013



## L'évaluation de la compétence Echelle de maîtrise d'une situation professionnelle



IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars  
2012-2013

Sources<sup>31</sup>

Pour chaque compétence, le référentiel de certification est structuré ainsi. Ensuite, l'évaluation de la compétence intègre des **critères** et des **indicateurs**.

En lien avec les orientations stratégiques nationales de la santé, un exemple est présenté pour la compétence 5 « Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs ».

<sup>31</sup> LE BOTERF G. (2006). Ingénierie et évaluation des compétences.

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 37 sur 104

## ■ Éléments de la compétence

### Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

1. Repérer les besoins et les demandes en lien avec les problématiques de santé publique
2. Accompagner une personne dans un processus d'apprentissage pour la prise en charge de sa santé
3. Accompagner une personne dans un processus décisionnel concernant sa santé : consentement aux soins, comportement vis à vis de sa santé...
4. Concevoir et mettre en œuvre des actions de conseil, de promotion de la santé et de prévention répondant aux besoins d'une population ciblée
5. Conduire une démarche d'éducation pour la santé et de prévention par des actions pédagogiques individuelles et collectives
6. Concevoir, formaliser et mettre en œuvre une démarche et un projet d'éducation thérapeutique
7. Choisir et utiliser des techniques et des outils pédagogiques qui facilitent et soutiennent l'acquisition des compétences en éducation et prévention pour les patients

IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars  
2012-2013

## ■ Évaluation de la compétence

### Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

#### Critères

#### Indicateurs

##### 1. Pertinence de la séquence éducative

- Les besoins et les demandes ont été repérées, analysées et pris en compte
- Les ressources de la personne et du groupe sont identifiées et mobilisées
- La séquence est adaptée à la situation de la personne ou du groupe

##### 2. Modalités de mise en œuvre des soins éducatifs et préventifs

- La personne est prise en compte dans la mise en œuvre de l'action
- La participation de la personne ou du groupe est recherchée
- Les techniques et les outils pédagogiques utilisés sont adaptés et leur utilisation évaluée
- Les actions réalisées sont évaluées

##### 3. Pertinence de la démarche de promotion de la santé

- La démarche de promotion de la santé est adaptée à la population cible
- Les informations sont analysées en tenant compte de l'ensemble des paramètres des situations
- Les objectifs et les actions correspondent aux résultats escomptés, aux ressources et aux contextes

IFSI  
2012-2013

Sources<sup>32</sup>

<sup>32</sup> GEAY A. (1994). L'alternance, évaluation et contrôle.

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 38 sur 104



### Réconcilier les deux pôles de l'évaluation

(inspiré de HADGI Charles L'évaluation, règles du jeu, des intentions aux outils , ESF, 1989  
Réf.: GEAY André, « L'alternance, évaluation et contrôle » in Actualité de la formation permanente, n° 130. Mai-Juin 1994. pages 112-119.

- « *Il est fondamental de bien repérer que l'acte d'évaluer comporte une double fonction: une fonction de contrôle et une fonction d'évaluation qui sont souvent confondues mais que nous avons intérêt à distinguer, sans les opposer parce qu'elles sont complémentaires selon J. Ardoino. »*

CC IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars  
2012-2013

Les différents dispositifs d'évaluation<sup>33</sup> sont à faire vivre dans le référentiel de formation. L'évaluation formative est un outil indispensable à la réussite et à l'apprentissage des apprenants et futurs professionnels.

#### 5.11.2 - Les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences

**Les modalités d'évaluation sont conformes à l'arrêté du 31 juillet 2009, modifié, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier et aux textes réglementaires en vigueur.**

« *L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés ».*

« *L'organisation des épreuves d'évaluation et de validation est à la charge des instituts. La nature et les modalités de l'évaluation sont fixées pour chacune des unités d'enseignement dans le référentiel de formation défini à l'annexe V. La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens. »*

« *La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables. Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre. »*

« *L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues. »*

#### 5.11.3 - Le tableau synoptique des évaluations

Le tableau synoptique des évaluations des compétences et des unités d'enseignement<sup>34</sup> annexé permet de visualiser :

<sup>33</sup> Annexe n°2 « *L'évaluation : ses différentes fonctions* ».

	Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts	
	Année de formation 2025-2026	Page 39 sur 104	

- par compétence : les différentes modalités d'évaluation respectant le référentiel de certification de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié et intégrant les choix de l'équipe en lien avec nos orientations,

- par semestre : ainsi les apprenants peuvent développer et mobiliser l'ensemble des éléments constitutifs aux compétences.

#### 5.11.4 – La formation continue pour l'équipe

En 2024-2025, l'équipe de formateurs a bénéficié d'une formation continue sur l'évaluation. Dans la continuité de la conception déjà explicitée ci-dessus, cette formation renforce la réintégration de l'évaluation dans le processus d'apprentissage, au service des compétences professionnelles attendues à un niveau d'un professionnel novice. La notion d'alignement de la formation, des méthodes pédagogiques et le profil de professionnels attendus est centrale.

L'analyse des pratiques est poursuivie. La réflexion porte sur la finalité de la formation et non seulement sur la construction d'outils au service de l'évaluation.

La formation a aussi pour but de favoriser la réingénierie pédagogique en lien avec la réforme de la formation infirmière et de réaliser des choix pensés en lien avec les éléments constitutifs des compétences, les situations emblématiques de soins au cœur de l'ingénierie de formation.

#### 5.12 - Le suivi pédagogique

**Le suivi pédagogique a pour finalité de faciliter l'apprentissage de l'apprenant et de l'aider à construire son identité professionnelle.** Il est basé sur l'accompagnement et le développement personnel de l'apprenant en vue d'une meilleure intégration des connaissances par celui-ci, est conçu comme un processus interactif et dynamique entre l'apprenant et le formateur.

Il comprend deux dimensions essentielles, complémentaires, le suivi pédagogique individuel et le suivi pédagogique collectif. Un cadre de santé formateur est référent pour le même groupe tout au long de l'année de formation.

Le suivi pédagogique permet :

- d'identifier son potentiel : ressources, difficultés, méthodes d'apprentissage,
- d'exprimer ses ressentis, ses doutes, ses motivations, ses projets,
- de faciliter le processus d'adaptation par une pédagogie orientée sur le comprendre pour réussir,
- d'intégrer l'évaluation comme un outil de progression : développer l'auto-évaluation,
- de se mettre en projet(s).

Au niveau collectif, les moyens utilisés comprennent :

- les exploitations de stages,
- les briefing et débriefings,
- le renforcement des connaissances et des capacités (calcul),
- les évaluations formatives,
- les corrections collectives, par groupe de niveau, selon les besoins,
- l'analyse de la pratique professionnelle,
- le bilan à la fin de chaque unité d'enseignement.

---

<sup>34</sup> Annexe n°3

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 40 sur 104

Au niveau individuel, les moyens intègrent :

- l'accompagnement en stage en fonction des besoins,
- l'élaboration et l'argumentation du projet professionnel,
- le suivi du travail d'initiation à la recherche en soins infirmiers,
- les entretiens avec les cadres de santé formateurs,
- l'étude docimologique des résultats,
- l'outil portfolio,
- les évaluations formatives,
- les corrections individuelles, selon les besoins,
- l'entretien semestriel avec les formateurs responsables et/ou le directeur
- l'analyse de pratique professionnelle,
- le bilan de chaque fin d'unité d'enseignement via l'évaluation de la satisfaction.

Les retours de stage et les temps d'analyse des pratiques professionnelles représentent des temps forts pour le suivi pédagogique. Ils contribuent à promouvoir le développement des capacités d'analyse réflexive des apprenants. Tous les temps de retours de stage et d'analyse de la pratique professionnelle avec les professionnels sont anticipés<sup>35</sup> et planifiés.

---

<sup>35</sup> Annexe n°4 « Programmation des retours de stage, des analyses de pratiques professionnelles et des suivis pédagogiques pour l'année ».

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 41 sur 104

## VI - LE STAGE ET LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

### 6.1 – Les réunions de liaison et d’alternance

Des réunions de liaison et d’alternance (RLA) permettent de répondre aux questions des professionnels encadrant les étudiants. Dans le cadre de la démarche d’amélioration de la qualité, ces réunions

Les différentes structures avec lesquelles nous avons établi un partenariat sont présentes.

De nombreux professionnels responsables de l’encadrement, cadres de santé, infirmiers, aides-soignants, sages-femmes répondent favorablement à ces réunions de liaison et d’alternance et en sollicitent selon leurs besoins.

Un groupe de pilotage comprenant des cadres de l’institut et des cadres supérieurs du Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres, CHNDS, permet de travailler sur :

- la formalisation du tutorat : accueil, encadrement tutorat, convention,
- la construction des parcours de stage professionnalisant sur les quatre types de stages en identifiant les soins et les activités de chaque service en termes de ressources et en précisant les éléments des compétences pouvant être développées,
- l’identification des situations professionnelles clés et emblématiques.

### 6.2 – La planification des périodes de stage, de présence à l’institut

Conformément aux exigences, la planification respecte le cadre légal et réglementaire. La répartition précise est intégrée en annexe.<sup>36</sup>

### 6.3 – Les modalités d’encadrement et de tutorat

Les modalités d’encadrement et de tutorat sont négociées et formalisées par écrit. Les différentes parties intéressées, apprenant, institut, secteur accueillant et encadrant les apprenants, s’engagent et signent une convention.<sup>37</sup> Une charte d’encadrement est validée dans le cadre du processus qualité. Les encadrants ont à leur disposition sur le site internet des instituts, la synthèse du projet de formation actualisé. Ils ont également à disposition pour chaque stage :

- les objectifs réajustés intégrant l’évolution des enseignements cliniques,
- les projets des unités d’enseignement,
- la feuille de bilan de stage « auto-évaluation », considéré comme un outil formatif,
- un planning type permettant d’attester du prévisionnel et du réalisé en stage,
- le portfolio de l’apprenant,
- le document intitulé « outil de suivi de la progression de l’acquisition des actes, activités et techniques de soins ».

<sup>36</sup> Annexe n°5 « Déroulement de la programmation avec les périodes de stages et d’IFSI pour l’année ».

<sup>37</sup> Annexe n°6 « Convention de stage type pour tous les services du CHNDS ».

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 42 sur 104

## 6.4 – La liste des lieux et places de stage

Les lieux et les places de stage sont recherchés en amont par les instituts de formation en soins infirmiers et aides-soignants. Cette liste<sup>38</sup> est présentée et validée par les instances.

Selon des situations particulières, les apprenants peuvent proposer des lieux et des places de stage à partir de leur projet professionnel et de leur projet individuel d'apprentissage.

Les cadres de santé formateurs sont chargés de vérifier les modalités d'encadrement pour ces nouveaux stages.

## 6.5 – Les informations intégrées dans le règlement intérieur concernant les stages

Dans le règlement intérieur de l'institut, les modalités concernant les stages sont développées :

- consignes générales,
- hébergement et le repas,
- horaires de stage,
- tenue professionnelle,
- engagement de l'étudiant et la signature de la convention de stage,
- évaluations des compétences en stage sous la responsabilité des maitres de stage,
- réalisation de rapport circonstancié par le cadre de santé, le maître de stage ou le représentant du stage,
- responsabilité de l'apprenant dans le suivi et la traçabilité du portfolio et des feuilles d'évaluation de stage,
- responsabilité de l'encadrement dans la réalisation du planning prévisionnel, de son suivi pour acter le planning définitif qui permettent de déclencher le paiement des indemnités de stage,
- responsabilité de l'apprenant dans la déclaration et la demande de remboursement des frais de transport.

<sup>38</sup> Annexe n°8 « *Liste des terrains de stage* ».

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 43 sur 104

## VII - LE CADRE REGLEMENTAIRE POUR LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET AIDE-SOIGNANTE

Les apprenants ont à leur disposition les principaux recueils de textes réglementaires et **doivent apprendre à avoir une veille régulière sur les évolutions en consultant le site legifrance.gouv.fr.**

### 7.1 – Pour la filière de formation en soins infirmiers

#### 7.1-1 L'exercice de la profession infirmière - Extraits du Code de la santé publique

##### . Partie législative – Livre III – Titre 1<sup>er</sup> : Profession d'infirmier ou d'infirmière

Exercice de la profession : Articles L. 4311 à L. 4311-29

Organisation de la profession et règles professionnelles : Articles L. 4312-1 à L. 4312-9

Dispositions pénales : Articles L. 4314-1 à L. 4311-6.

##### . Partie réglementaire – Livre III – Titre 1<sup>er</sup> : Profession d'infirmier ou d'infirmière

Actes professionnels : Article R. 4311-1 à R. 4311-15

Personnes autorisées à exercer la profession : Articles D. 4311-16 à D.

4311-33 et R. 4311-34 à R. 4311-41

Diplômes de spécialités : Articles D. 4311-42 à D. 4311-51

Inscription au tableau de l'ordre : Articles R. 4311-52 et R. 4311-52-1

Règles communes d'exercice libéral : Article R. 4311-53

Règles d'organisation de l'ordre national des infirmiers : Articles R. 4311-54 à R. 4311-55, D. 4311-56 à D. 4311-88, R. 4311-89 à R. 4311-94.

##### . Code de déontologie des infirmiers

Décret n° 2016-1605 du 25 novembre 2016 : Articles L. 4312-2, Articles R. 4312-1 à R. 4312-92.

##### . Haut conseil des professions paramédicales : Articles D.4381-1 à D.4381-6

##### - Arrêtés relatifs aux dispositifs médicaux et aux vaccins antigrippaux

##### . Arrêté du 20 mars 2012 fixant la liste des dispositifs médicaux que les infirmiers sont autorisés à prescrire.

##### . Arrêté du 21 avril 2022 fixant la liste des personnes pouvant bénéficier des vaccinations administrées par un infirmier ou une infirmière, sans prescription médicale préalable de l'acte d'injection.

#### 7.1-2-La formation en soins infirmiers

##### - Accès à la formation et organisation des études

. Arrêté du 31 juillet 2009 modifié notamment par les arrêtés des 29 décembre 2022 et 3 juillet 2023 relatifs au diplôme d'Etat d'infirmier.

. Articles D.4311-16 à D.4311-23 du code de la santé publique.

. Arrêté du 3 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier.

##### - Grade de licence et de master

. Articles D.636-69 et D. 636-69-1 du code de l'éducation.

##### - Service sanitaire

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 44 sur 104

- . Articles D.4071-1 à D.4071-7 du code de la santé publique
- . Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé
- . Décret n° 2020-1667 du 22 décembre 2020 modifiant le décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé
- . Arrêté du 22 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 12 juin 2018 modifié relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé -Arrêté du 16 décembre 2020 relatif aux indemnités de stage versées aux étudiants inscrits dans les instituts de formation de certaines professions de santé.
- Formation socle au numérique
  - . Arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé
- Programme de formation
  - . Annexes à l'arrêté du 31 juillet 2009
  - . Référentiels
    - Annexe 1 – Référentiel d’activités
    - Annexe 2 – Référentiel de compétences
    - Annexe 3 – Référentiel de formation
  - . Contenu des enseignements
    - Annexe 4 – Maquette de formation
    - Annexe 5 – Unités d’enseignement
    - Annexe 6 – Portfolio
    - Annexe 7 – Supplément au diplôme d’Etat infirmier
  - Annexe 8 – Formation du parcours spécifique pour AS expérimentés
    - . Annexes à l'arrêté du 12 juin 2018
      - Annexe 1 – Unités d’enseignement relatif au service sanitaire
      - Annexe 2 – Modèle de convention relatif au service sanitaire.
    - . Annexes à l'arrêté du 10 novembre 2022
      - Annexe 1 – Référentiel de compétences et connaissances en lien avec le socle numérique
      - Annexe 2 – Unités d’enseignement des formations non médicales en lien avec le socle numérique
- Période de crise sanitaire : se référer à la réglementation en vigueur et évolutive.

## 7.2 - Pour la filière de formation aide-soignante

### 7.2.1 La base réglementaire du métier d'aide-soignant

#### Code de la santé publique

##### Partie réglementaire :

Quatrième partie : Professions de santé

Livre III : Titre IX : Aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers

- Chapitre 1<sup>er</sup>: Aides-soignants – Section 1 : La formation et le diplôme d'Etat
  - . Article D. 4391-1 du Code de la santé publique
- Exercice de la profession Titre I<sup>er</sup> : Profession d'infirmier ou d'infirmière- Chapitre Ier : Exercice de la profession IDE – Section 1 : actes professionnels
  - . Article R.4311-4 du Code de la santé publique
- Titre IX : Aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers-Chapitre 1<sup>er</sup>: Aides-soignants – Section 2 : Ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen
  - . Articles R. 4391-2 à R.4391-7 du Code de la santé publique

### 7.2.2 La formation aide-soignante

- Textes relatifs à la crise sanitaire liée au COVID 19.
- Arrêté du 28 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 45 sur 104

## Titre I :

- Titre I Chapitre I : Contenu et organisation pédagogique
- Titre I Chapitre II : Organisation des épreuves d'évaluation
- Titre I Chapitre III : Equivalences de compétences
- Titre I Chapitre IV : Déroulement de la formation des apprentis
- Titre I Chapitre V : Dispositions transitoires et finales

## Titre II :

- Titre II Chapitre I : ICOGI
- Titre II Chapitre II : Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles
- Titre II Chapitre III : Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires
- Titre II Chapitre IV : Section relatives aux conditions de vie des élèves
- Titre III Dispositions relatives aux périodes d'inscription

## Annexes :

- Annexe I - Référentiel d'activités
  - Définition du métier
  - Définitions des soins à réalisés par l'Aide-Soignant
    - Domaines d'activités et activités associées
  - Annexe II - Référentiel et compétences par bloc
  - Annexe III - Référentiel de formation
    - Correspondances entre bloc et modules
  - Organisation de la formation
  - Contenu des modules
  - Dispositions d'accompagnement des apprenants
- Formation socle au numérique
  - . Arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé

### 7.2.3 La procédure de validation des acquis de l'expérience

#### 7.3 Les données communes

##### 7.3.1- Compétences respectives de l'Etat et de la région

- . Articles L. 4383-1 à L. 4383-6 du Code de la santé publique
- . Articles R. 4383-2 à R. 4383-5 du Code de la santé publique

##### 7 .3.2- Autorisations des instituts de formation

- . Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique.

##### 7.3.3- Fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

- . Arrêté du 21 avril 2007 modifié
- . Textes relatifs à la crise sanitaire liée au COVID 19 ou autres crises sanitaires possibles

#### 7.4 – L'apprentissage et ses nouveautés

L'apprentissage, c'est apprendre un métier en alternant périodes pratiques en entreprise et périodes de formation avec, à la clé, l'obtention d'un diplôme reconnu. Dans le cadre du contrat d'apprentissage, l'apprenti bénéficie d'une rémunération variant : en fonction de son âge ; à chaque nouvelle année d'exécution du contrat.

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 46 sur 104

Depuis plusieurs années, la formation avec le statut d'apprenti se renforce<sup>39</sup> sur l'institut de formation du CHNDS avec la création d'une UFA, Unité de Formation par Apprentissage, en conventionnant avec le CFA Nouvelle Aquitaine, site de Niort.

La formation avec le statut d'apprenti est accessible dès la première année de formation en soins infirmiers depuis 2024.

---

<sup>39</sup> Note d'information N° DGOS/RH1/2021/108 du 6 mai 2021 relative au développement de l'apprentissage. Guide d'aide au développement de l'apprentissage dans les formations d'aide-soignant publié en juin 2021. Ministère des solidarités et de la santé.

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 47 sur 104

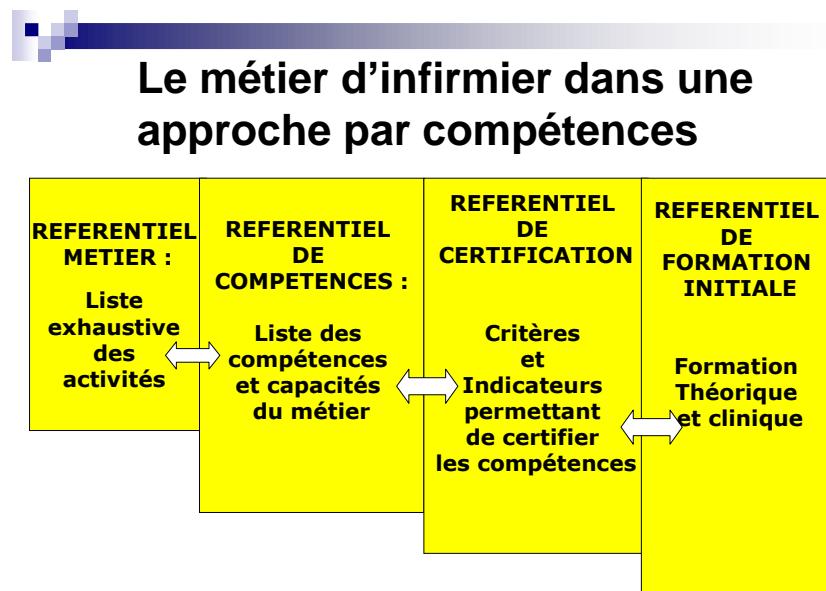
## VIII - LES PRINCIPES DE STRUCTURATION DE LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

L'accent est mis sur la professionnalisation des soins, l'adaptation à une polyvalence d'exercice. Le projet de formation est inscrit dans un cadre réglementaire et s'appuie sur les concepts auxquels se réfère l'institut de formation en soins infirmiers. Il donne un sens au référentiel de formation, sert de référence aux formateurs (formateurs permanents membres de l'équipe, tuteurs de stage) et aux étudiants. Il demande l'implication et l'évolution permanente de chacun.

La formation en soins infirmiers a une durée de 3 ans, soit six semestres de vingt semaines chacun, équivalent à 4200 heures.

La rentrée a lieu le premier lundi du mois de septembre pour les étudiants infirmiers de 1<sup>ère</sup> année, sauf dérogation particulière donnée à tous les instituts par l'Agence Régionale de Santé pour la rentrée.

### 8.1 - Le métier d'infirmier dans une approche par compétences



CC IFSI 79 Thouars

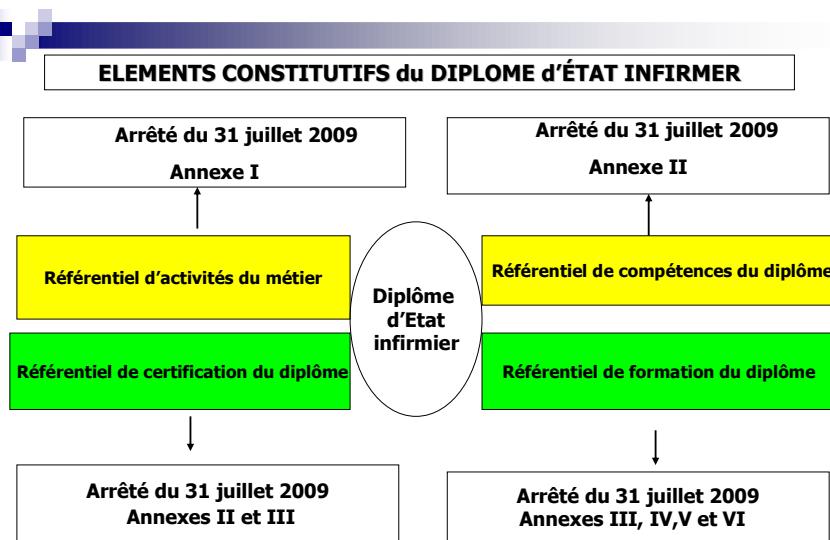
Nouveau projet de formation RLA  
Septembre à novembre 2009

Cette approche par compétences est indispensable à comprendre et à connaître par tous les professionnels.

### 8.2 - Les éléments constitutifs du diplôme d'Etat d'infirmier

L'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier détermine des principes de formation.

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 48 sur 104



CC IFSI 79 Thouars

Nouveau projet de formation RLA  
Septembre à novembre 2009

Les quatre référentiels sont intégrés dans l'arrêté du 31 juillet relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.

Les apprenants développent tout au long de leur formation, la maîtrise des quatre référentiels. Leur connaissance par les professionnels tuteurs et référents est aussi indispensable pour envisager l'encadrement des apprenants.

### 8.3 - Les neuf activités du référentiel d'activités

#### Les 9 activités du référentiel d'activités

- 1 : Observation et recueil de données cliniques
- 2 : Soins de confort et de bien-être
- 3 : Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes
- 4 : Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes
- 5 : Soins et activités à visée diagnostique ou thérapeutique
- 6: Coordination et organisation des activités et des soins
- 7: Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits
- 8: Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaires
- 9: Veille professionnelle et recherche

CC IFSI 79 Thouars

Nouveau projet de formation RLA  
Septembre à novembre 2009

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 49 sur 104

## 8.4 - Les dix compétences du diplôme d'Etat d'infirmier

### Les 10 compétences du diplôme d'état d'infirmier

- 1 : Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier**
- 2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers**
- 3 : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens**
- 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique**
- 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs**
- 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins**
- 7 : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle**
- 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques**
- 9 : Organiser et coordonner des interventions soignantes**
- 10 : Informer et former des professionnels et des personnes en formation**

CC IFSI 79 Thouars

Nouveau projet de formation RLA  
Septembre à novembre 2009

## 8.5 - La formation en alternance

La formation en alternance est au cœur du dispositif de formation professionnelle. L'alternance intégrative est renforcée.

### FORMATION EN ALTERNANCE

Formation en IFSI  
2100h

Formation en stage  
2100h

Temps de travail personnel estimé  
900h

**FORMATION EN ALTERNANCE**  
sur 3 années  
En 6 semestres

1 semestre=20 semaines=30 ECTS  
Soit 180 ECTS au total

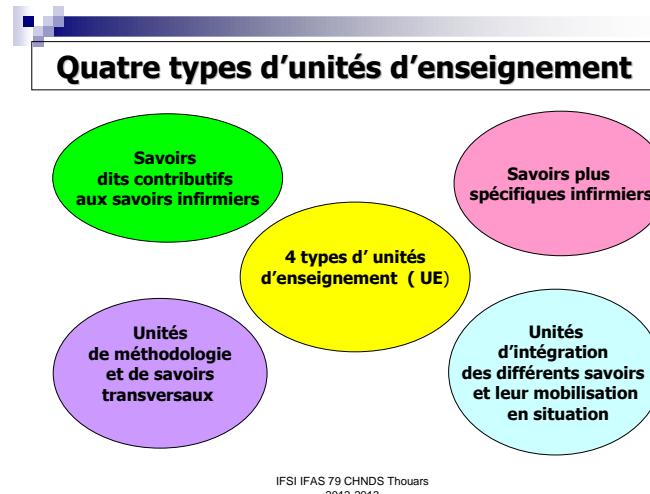
Charge de travail de l'étudiant 5100h

CC IFSI 79 Thouars

Nouveau projet de formation RLA  
Septembre à novembre 2009

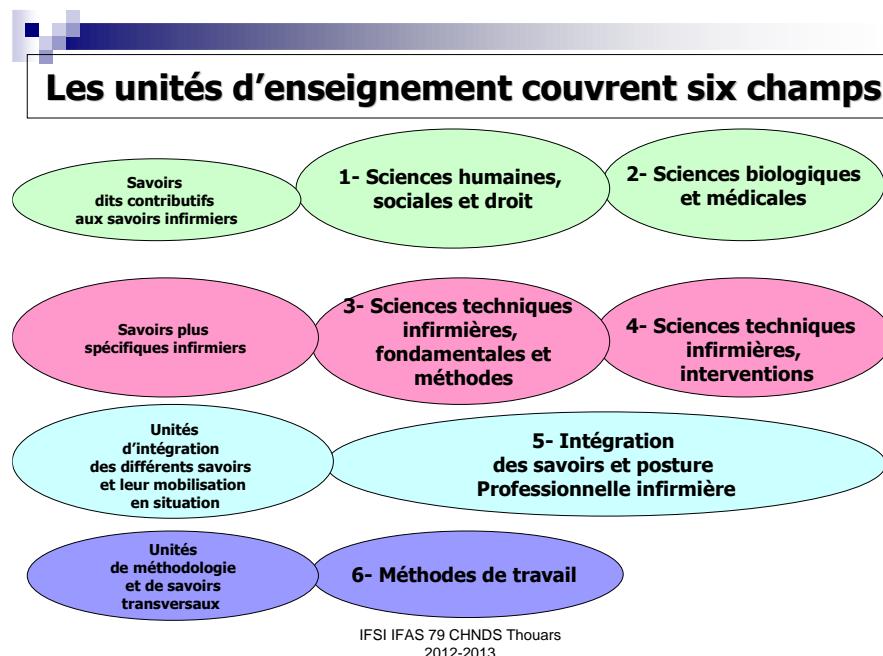
<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 50 sur 104

## 8.6 - Les unités d'enseignement



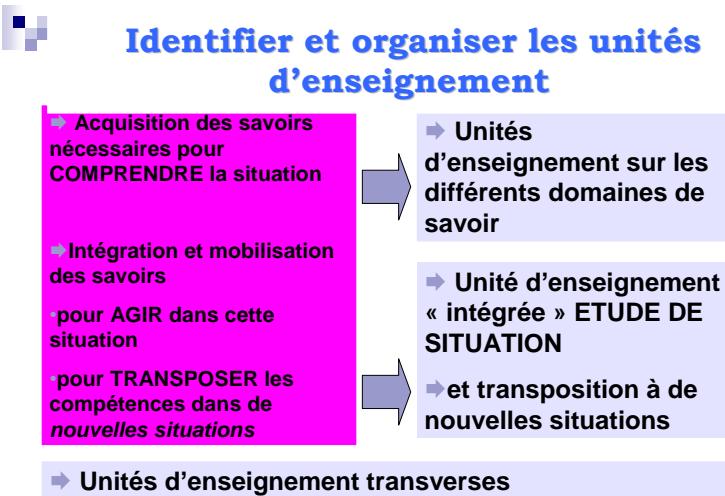
Dans le cadre du partenariat université-institut de formation en soins infirmiers et selon les projets d'unité d'enseignement travaillés en région, les savoirs dits contributifs aux savoirs infirmiers peuvent être proposés par l'université.

Les projets d'unité d'enseignement sont construits en collaboration avec les six autres instituts de formation de la région et l'université.



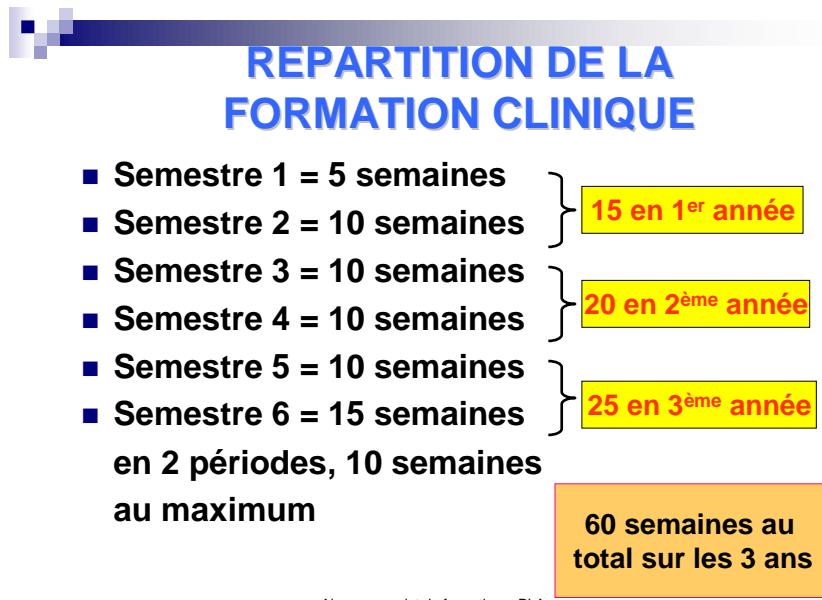
 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 51 sur 104

## 8.7 - Comprendre Agir Transférer



IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars  
2012-2013

## 8.8 - La répartition de la formation clinique



## 8.9 - Les crédits européens dans le système LMD

Le système LMD correspond à la structuration européenne Licence, Master, Doctorat.

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chndis.fr">ifsi@chndis.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 52 sur 104

# LES CREDITS EUROPEENS

- **Une commission d'attribution des crédits de formation** est mise en place dans les IFSI, sous la responsabilité du directeur de l'IFSI
  - **Chaque semestre le formateur** responsable du suivi pédagogique propose à la commission d'attribution des crédits **les résultats des étudiants** afin que
  - La commission se **prononce sur l'attribution des crédits européens** et la poursuite du parcours de l'étudiant.

# **120 ECTS**

## **/ Théorie**



**60 ECTS  
/ Stage**

= 180 ECTS FORMATION

CC IFSI 79 Thouars

Nouveau projet de formation RLA  
Septembre à novembre 2009

#### 8.10 - La structuration sur six semestres de formation

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 53 sur 104

## IX – LES AXES PEDAGOGIQUES RENFORCES

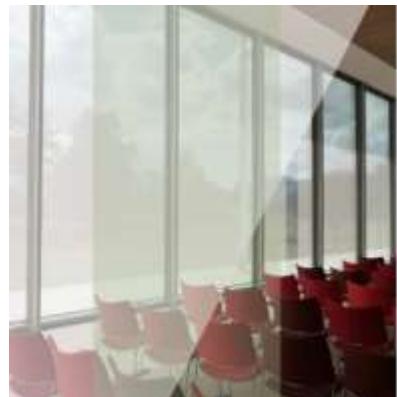
Depuis 2022, les 5 axes pédagogiques validés en instances ICOGI sont évalués et réajustés si besoin :

- Apprendre à apprendre
- Raisonnement clinique
- Simulation en santé
- Initiation à la Recherche en Soins Infirmiers : usage des données humanistes et des données probantes scientifiques
- Santé publique, prévention, éducation et e-santé et numérique en santé

 **REFLEXION EN EQUIPE.....**

➤ 1/ Bilan de l'année écoulée sur les activités pédagogiques  
 ➤ 2/ Continuité de la mise en œuvre du projet de formation et des projets pédagogiques initiés,  
 ➤ 3/Répondre aux nouvelles recommandations  
 ➤ 4/ Constat des difficultés rencontrées par les apprenants

Résultats non satisfaisants aux évaluations  
 Difficultés en stage à faire des liens  
 Raisonnement clinique et analyse de la pratique professionnelle peu mobilisés  
 Renforcer les outils pour favoriser l'organisation et les méthodes de travail.



- **5 thématiques:**

Apprendre à apprendre  
 Raisonnement clinique  
 Simulation  
 Travail initiation à la recherche  
 Santé publique/e santé

EDG046\_18/11/2019\_15

### 9.1 – Apprendre à apprendre

**Objectifs pédagogiques**

Les apprenants développent leur connaissance de soi pour favoriser leurs apprentissages et leur réussite.

Les apprenants sont capables de comprendre toutes les nécessités (environnement, organisation de travail, méthode d'apprentissage...) de la démarche d'apprentissage et de les mettre en place pour favoriser leur réussite.

Les apprenants s'inscrivent dans un objectif de réussite collective par le travail de groupe

Donner du sens à son exercice professionnel futur en favorisant le travail de groupe pour acquisition/révisions des connaissances.

Se préparer aux exigences des évaluations FAC/IFSI

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 54 sur 104

Depuis novembre 2023, des ateliers de relaxation sont animés par la documentaliste des instituts de formation.  
**L'équipe pédagogique bénéficie d'axes de formation continue sur les neurosciences afin d'articuler des stratégies d'apprentissage qui favorisent la réussite des apprennants.**

## 9.2 –Raisonnement clinique

### CONTEXTE

- L'apprentissage du raisonnement clinique est incontournable. Evaluer les besoins de santé et les attentes d'une personne ou d'un groupe de personnes en utilisant un raisonnement clinique représente la 1<sup>ère</sup> des dix compétences du référentiel de compétence infirmière.
- Présent dans l'activité quotidienne de l'infirmière mais également de l'aide soignante,
- On appelle **raisonnement clinique** « *les processus de pensée et de prise de décision qui permettent au clinicien\* de proposer une prise en charge dans un contexte spécifique de résolution de problème de santé* » (*Raisonnement clinique : de la théorie à la pratique... et retour* Lionel de Alencastro, Carole Clair, Isabella Locatelli, Mark H. (évol récents 2021)

### ENJEUX PEDAGOGIQUES

- La performance liée au raisonnement clinique nécessite de se placer dans une dynamique d'apprendre à apprendre.
  - Respecter en formation les 3 paliers : comprendre, agir et transférer
  - La formalisation des savoirs autour des situations professionnelles clés sera notre outil d'apprentissage
  - « *L'ensemble des savoirs à partir de situations cliniques singulières seront mobilisées. Ces situations favoriseront la transformation du savoir en connaissance et sera réutilisée dans une autre situation singulière* ».
- \* Source: *projet de formation*

## 9.3 –Simulation en santé

### SIMULATION EN SANTE



<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 55 sur 104



## 9.4 –Travail d'Initiation à la Recherche en Soins Infirmiers : usage des données humanistes et des données probantes scientifiques



## 9.5 –Différents axes de la santé publique : Santé publique, prévention, éducation et e-santé et numérique en santé

### Sante publique /e santé

établissements  
management  
économique  
environnement  
organisation  
Sciences  
informatique  
prévention  
éducation  
information  
health publique  
santé  
soins médical  
promotion  
clinique  
politiques



Santé numérique : les gros enjeux de l'année 2022

S'agissant de la formation initiale, l'ensemble des référentiels de compétence des professions de santé vont être mis à jour. Les étudiants en santé seront donc tous formés à la santé numérique

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 56 sur 104

## X - LE PROJET DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS POUR LES ETUDIANTS DE 1<sup>ère</sup> ANNEE – PROMOTION 2025-2028

### 10.1 - Le cadre de référence

Pour répondre aux souhaits institutionnels de former des professionnels compétents et polyvalents, l'étudiant infirmier de 1<sup>ère</sup> année devra atteindre des **objectifs d'apprentissage** pour acquérir des **compétences** :

- Compétences professionnelles en soins infirmiers,
- Compétences en communication et relation,
- Compétences en organisation,
- Compétences en information et en formation.

Cet apprentissage se fera progressivement en intégrant les éléments constitutifs des compétences et les connaissances regroupées en unités d'enseignement.

D'autre part, l'accent sera mis sur les acquisitions **méthodologiques** dans tous les domaines :

- Apprendre à apprendre,
- Développer la gestuelle dans les techniques de soins,
- Approfondir la relation au travers des techniques d'entretien,
- Développer la pensée critique,

La créativité sera travaillée dans le cadre de la promotion de la santé, dans les différentes unités d'enseignement et à travers l'élaboration de différents supports.

### 10.2 - La planification de l'année de formation

La répartition précise est intégrée en annexe.<sup>40</sup>

### 10.3 - Le déroulement de l'année de formation

---

<sup>40</sup> Annexe n°5

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 57 sur 104

Les dates de début et de fin de chaque année sont intégrées sur le document synoptique réajusté chaque année et intégrée en annexe<sup>41</sup>. La 1<sup>ère</sup> année de formation se déroule sur 52 semaines :

- 25 semaines à l'institut,
- 15 semaines de stages,
- 12 semaines de vacances.

#### 10.4 - La formation en soins infirmiers à l'IFSI

L'ensemble des compétences inhérentes au métier d'infirmier sera travaillé lors des semestres de première année de formation, tant en stage qu'à l'IFSI, afin d'accompagner l'étudiant vers la professionnalisation. L'apprentissage par la simulation en santé est intégré et développé.

<b>SEMESTRE 1</b>		<b>SEMESTRE 2</b>	
<b>Compétence 1 : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier</b>		<b>Compétence 1 : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier</b>	
UE 3.1 S1	Raisonnement et démarche clinique infirmière	UE 1.1 S2	Psychologie, sociologie, anthropologie
		UE 2.3 S2	Santé, maladie, handicap, accidents de la vie
		UE 3.1 S2	Raisonnement et démarche clinique infirmière
		UE 5.2 S2	Evaluation d'une situation clinique
<b>Compétence 3 : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens</b>		<b>Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmier</b>	
UE 4.1 S1	Soins de confort et de bien-être	UE 3.2 S2	Projet de soins infirmiers
UE 5.1 S1	Accompagnement de la personne dans la réalisation des soins quotidiens		
UE 2.10 S1	Infectiologie, hygiène		
<b>Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique</b>		<b>Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique</b>	
UE 2.1 S1	Biologie fondamentale	UE 2.6 S2	Processus psychopathologiques
UE 2.2 S1	Cycles de la vie et grandes fonctions	UE 4.3 S2	Soins d'urgence
UE 2.4 S1	Processus traumatiques	UE 4.4 S2	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical
UE 2.11 S1	Pharmacologie et thérapeutiques		
<b>Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins</b>		<b>Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs</b>	
UE 1.1 S1	Psychologie, sociologie, anthropologie	UE 1.2 S2	Santé publique et économie de la santé
<b>Compétence 7 : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle</b>		<b>Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins</b>	
UE 1.3 S1	Législation, éthique, déontologie	UE 4.2 S2	Soins relationnels
<b>Compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques</b>		<b>Compétence 7 : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle</b>	

<sup>41</sup> Ibid.

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>		T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>		PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026		Page 58 sur 104

UE 6.1 S1	Méthodes de travail	UE 4.5 S2	Soins infirmiers et gestion des risques
UE 6.2 S1	Anglais		
		<b>Compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques</b>	
		UE 6.2 S2	Anglais

**Le projet de formation est complété avec des situations emblématiques développées au cours de chaque unité intégrative.**

## 10.5 - Le suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est structuré.<sup>42</sup> Au cours de chacun des semestres de la 1<sup>ère</sup> année, chaque étudiant bénéficiera d'un entretien individuel avec un formateur. Des entretiens individuels peuvent être programmés à la demande de l'étudiant et/ou en fonction des difficultés identifiées.

Un suivi de stage est organisé sous forme :

- D'exploitation de stage collective appelé « retour de stage »,
- D'analyse de la pratique professionnelle,
- D'accompagnement individuel selon les besoins.

Des ateliers de renforcement en lien avec les difficultés des étudiants peuvent être mis en place.

La vérification des aptitudes à la logique et au raisonnement mathématique est programmée de façon incontournable.

---

<sup>42</sup> Annexe n°4

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 59 sur 104

## 10.6 - Les évaluations

### 10.6.1 - Les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences

Les modalités d'évaluation sont conformes à l'arrêté du 31 juillet 2009, modifié, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier et aux textes réglementaires en vigueur.

### 10.6.2 - L'évaluation des compétences pour le semestre 1

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>		T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>		PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026		Page 60 sur 104

COMPETENCES UNITES D'ENSEIGNEMENT			MODALITES D'EVALUATIONS conformément à l'arrêté du 31 juillet 2009	FORME		DATES PREVISIONNELLES	SEMAINES	NOMBRE D'HEURES	RATTRA PAGES
C1	3.1	Raisonnement et démarche clinique infirmière	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisé en groupe restreint.	Groupe restreint	Ecrit	<b>09/01/26</b> 8h30/10h30	<b>2</b>	2h	Semaine 17 en 2026
C3	5.1	Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisée en groupe restreint.	Groupe restreint	Ecrit	<b>09/01/26</b> 10h30/12h30	<b>2</b>	2 h	
C3	2.10	Infectiologie, hygiène	Travail écrit individuel d'analyse d'une situation rencontrée en stage.	Individuelle	Ecrit	<b>19/12/25</b>	<b>51</b>	10h30 dépôt e notitia en pdf	
	4.1	Soins de confort et de bien-être	Travail écrit ou oral de réflexion à partir d'un témoignage autour des notions de dépendance, intimité, pudeur,...	Groupe restreint	Oral	<b>15 et 16/12/25</b>	<b>51</b>	15 min	
C4	2.1	Biologie fondamentale	Evaluation écrite de connaissances.	Individuelle FAC	QCM Ecrit	<b>19/12/25</b> 9h/9h45	<b>51</b>	45 mn	
	2.2	Cycles de la vie et grandes fonctions	Evaluation écrite de connaissances.	Individuelle FAC 12pts IFSI 8pts	QCM Ecrit	<b>19/01/26</b> 8h30/10h30	<b>4</b>	2 h	
	2.4	Processus traumatiques	Evaluation écrite de connaissances.	Individuelle FAC 10pts IFSI 10pts	Ecrit	<b>20/01/26</b> 9h/10h	<b>4</b>	1 h	
	2.11	Pharmacologie et thérapeutiques	Evaluation écrite de connaissances.	Individuelle FAC 15pts IFSI 5pts	Ecrit QCM à partir d'un cas clinique	<b>20/01/26</b> 10h45/11h45	<b>4</b>	1 h	
C6	1.1	Psychologie, sociologie, anthropologie	Travail écrit à partir d'un texte avec repérage des concepts utilisés par l'auteur.	Individuelle FAC	Ecrit QROC à partir d'un texte	<b>19/01/26</b> 15h45/16h45	<b>4</b>	1h30	
C7	1.3	Législation, éthique et déontologie	Evaluation écrite.	Individuelle FAC 10pts IFSI 10pts	QCM Ecrit	<b>19/01/26</b> 14h/15h	<b>4</b>	1h	
C8	6.1	Méthodes de travail	Réalisation d'une fiche de lecture en traitement de texte.	Individuelle	Fiche de lecture à partir d'un article scientifique	<b>27.10.25</b>	<b>44</b>	2h	
	6.2	Anglais	Présence et participation active.	Individuelle	plateforme mischool	<b>Connexion 01/1</b> <b>0/25 au 30/01/26</b>			

### 10.6.3 - L'évaluation des compétences pour le semestre 2

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnbs.fr">ifsi@chnbs.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>			T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>			PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026			Page 61 sur 104

COMPETENCES UNITE D'ENSEIGNEMENT		MODALITES D'EVALUATION	FORME		DATES PREVISION- NELLES	SEMAIN ES	NOMBRE D'HEURE S	RATTR A- PAGES
C1	5.2	Evaluation d'une situation clinique	Présentation orale de l'analyse d'une situation clinique.	Individuelle	Oral	<b>18 et 19/06/26</b>	24	30 min
	3.1	Raisonnement et démarche clinique infirmière	Travail individuel d'analyse d'une situation clinique.	Individuelle	Restitution dossier écrit	<b>07/05/2026</b>	19	9h dépôt dossier papier
	2.3	Santé, maladie, handicap, accidents de la vie	Evaluation écrite des connaissances.	Individuelle <b>FAC 10pts IFSI 10pts</b>	<b>QCM</b> Ecrit	<b>26/05/2026 8h30/9h30</b>	22	1 h
C2	3.2	Projet de soins infirmiers	A partir de l'analyse d'une situation clinique, élaboration d'hypothèses argumentées de projet de soins.	Individuelle	Restitution dossier écrit	<b>07/05/2026</b>	19	9h dépôt dossier papier
C4	4.4	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	Calculs de doses appliqués en situation simulée.	Individuelle	Pratique simulée	<b>22 et 23/06/26</b>	26	20 min
	4.3	Soins d'urgence	L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence sera délivrée en fin de formation.	Individuelle	Pratique simulée	A définir selon disponibilité formateurs CESU		21 h
	2.6	Processus psychopathologiques	Evaluation écrite de connaissances.	Individuelle <b>FAC 10pts IFSI 10pts</b>	<b>QCM</b> Ecrit	<b>26/05/2026 16h/17h</b>	22	1 h
C5	1.2	Santé publique et économie de la santé	Evaluation écrite de connaissances.	Individuelle <b>FAC 10pts IFSI 10pts</b>	<b>QCM</b> Ecrit	<b>26/05/2026 13h30/15h</b>	22	1h30
C6	4.2	Soins relationnels	Travail écrit ou oral de réflexion avec utilisation des concepts.	Individuelle	Expose oral	<b>11 et 12/06/26</b>	25	20 min
	1.1	Psychologie, sociologie, anthropologie	Travail écrit d'analyse de situation avec mobilisation des concepts.	Individuelle <b>FAC</b>	<b>QCM</b>	<b>26/05/2026 10h15/11h15</b>	22	1h
C7	4.5	Soins infirmiers et gestion des risques	Evaluation écrite de connaissances.	Individuelle	Ecrit	<b>05/06/26 9h/9h45</b>	23	45mn
C8	6.2	Anglais	Présence et participation active.	Individuelle	plateforme mischool	<b>Connexion du 31.01.26 au 05.06.26</b>		<b>6/06/25</b> 23h59 fin de connexion

Semaine 26 en 2026

## 10.7 - Les axes forts pour l'année

Les objectifs de formation des semestres 1 et 2 sont d'accompagner les étudiants dans :

- La réflexion sur leurs représentations afin de maintenir la motivation,
- L'identification de la posture étudiante dans une formation professionnaliste,
- Leur développement de la construction identitaire d'infirmier,
- L'acquisition du raisonnement clinique,
- Les méthodes d'apprentissage : tests d'auto positionnement en informatique, français et calcul dès la rentrée,

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 62 sur 104

- La promotion d'un mode de vie favorable à la santé chez les étudiants en soins infirmiers (alimentation, activité physique, bien être mental) avec l'espace de relaxation, avec les interventions diverses de professionnels et notamment la journée de développement des compétences psychosociales, des journées de prévention.

En lien avec l'analyse des besoins, l'IFSI détermine des axes forts de formation et met en regard des ressources nécessaires voire novatrices. Les cadres de santé formateurs de 1<sup>ère</sup> année construisent activement les interventions pédagogiques nécessaires.

Compétence 1 :  « <i>Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier</i> »	Approche commune du raisonnement clinique avec les élèves aides-soignantes qui prend appui sur une identification individuelle de leur mode de raisonnement, Accompagnement en groupe restreint au raisonnement clinique, Travail sur les représentations / handicap, Participation à diverses conférences.
Compétence 2 :  « <i>Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers</i> »	Approche commune du projet de soins auprès des étudiants infirmiers et des élèves aides-soignants
Compétence 3 :  « <i>Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens</i> »	Approche conceptuelle commune aux étudiants infirmiers et aux élèves aides-soignants, Elaboration des différents temps d'apprentissage en infectiologie et hygiène avec les professionnels responsables de l'équipe opérationnelle d'hygiène, Visite de certaines organisations pour comprendre et ajuster la pratique soignante au quotidien, Simulation procédurale, Serious game
Compétence 4 :  « <i>Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique</i> »	Intervention d'un professeur de mathématiques pour réaliser un renforcement individuel en calcul de doses, Intervention d'un professeur spécialisé en chimie, biologie et physiopathologie humaine Tutorat entre étudiants, logiciel d'entraînement au calcul de dose (SIMDOSE) Simulation procédurale
Compétence 5 :  « <i>Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs</i> »	Partenariat avec des écoles primaires dans le cadre de projets éducatifs « Classes Transplantées », Sensibilisation aux problématiques de santé publique en collaboration avec la gendarmerie nationale et ou prestataire, Prévention en lien avec des problèmes de santé publique : bizutage, addictions, cyber harcèlement, violences ...
Compétence 6 :  « <i>Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins</i> »	Approche des concepts en communication à partir d'articles scientifiques de recherche, Accompagnement dans la mobilisation des concepts par une approche situationnelle, Intervention d'un metteur en scène pour développer la connaissance de soi, Réalisation de jeux de rôle pour développer la posture des étudiants.
Compétence 7 :  « <i>Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique</i> »	Présentation interactive en début de formation afin de favoriser la dynamique de groupe, Réalisation par les formateurs de suivis pédagogiques individuels et collectifs pour accompagner les étudiants dans l'analyse de leurs pratiques professionnelles, Réalisation de bilans individuels et collectifs écrits pour favoriser l'expression de chacun et du groupe et contribuer à l'évaluation de la satisfaction de la qualité ; puis restitution orale des bilans avec les formateurs.
Compétence 8 :  « <i>Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques</i> »	Initier le travail en partenariat avec la documentaliste, Utilisation d'une plateforme en e-learning en anglais, Renforcer la pédagogie du questionnement et de la recherche

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 63 sur 104

## XI - LE PROJET DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS POUR LES ETUDIANTS DE 2ème ANNEE – PROMOTION 2024-2027

### 11.1 - Le cadre de référence

Pour répondre aux souhaits institutionnels de former des professionnels compétents et polyvalents, l'étudiant infirmier de 2<sup>ème</sup> année devra atteindre des **objectifs d'apprentissages** pour acquérir des **compétences** :

- Compétences professionnelles en soins infirmiers,
- Compétences en communication et relation,
- Compétences en organisation,
- Compétences en information et en formation.

Cet apprentissage se fera progressivement en intégrant les éléments constitutifs des compétences et les connaissances regroupées en unités d'enseignement.

### 11.2 - La planification de l'année de formation

La répartition précise est intégrée en annexe.<sup>43</sup>

### 11.3 - Le déroulement de l'année de formation

Les dates de début et de fin de chaque année sont intégrées sur le document synoptique réajusté chaque année et intégrée en annexe<sup>44</sup>. La 2<sup>ère</sup> année de formation se déroule sur 52 semaines,

- 20 semaines à l'institut,
- 20 semaines de stages,
- 12 semaines de vacances.

### 11.4 - La formation en soins infirmiers à l'IFSI

L'ensemble des compétences inhérentes à la profession infirmière sera travaillé lors des semestres de deuxième année de formation, tant en stage qu'à l'IFSI, afin d'accompagner l'étudiant vers la professionnalisation. L'apprentissage par la simulation en santé est intégré et développé, ainsi que l'accompagnement au raisonnement clinique en stage par les formateurs.

---

<sup>43</sup> Annexe n°5

<sup>44</sup> Ibid.

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 64 sur 104

<b>SEMESTRE 3</b>		<b>SEMESTRE 4</b>	
<b>Compétence 2 :</b>  <b>Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers</b>		<b>Compétence 4 :</b>  <b>Mettre en œuvre des actions a visée diagnostique et thérapeutique</b>	
UE <sup>(1)</sup> 3.2 S3	Projet de soins infirmiers	UE 2.7 S4	Défaillances organiques et processus dégénératifs
		UE 4.3 S4	Soins d'urgence
		UE 4.4 S4	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical
<b>Compétence 4 :</b>  <b>Mettre en œuvre des actions a visée diagnostique et thérapeutique</b>		<b>Compétence 5 :</b>  <b>Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs</b>	
UE 2.5 S3	Processus inflammatoires et infectieux	UE 4.6 S4	Soins éducatifs et préventifs
UE 2.8 S3	Processus obstructifs		
UE 2.11 S3	Pharmacologie et thérapeutiques		
<b>Compétence 5 :</b>  <b>Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs</b>		<b>Compétence 7 :</b>  <b>Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle</b>	
UE 1.2 S3	Santé publique et économie de la santé	UE 4.5 S4	Soins infirmiers et gestion des risques
UE 4.6 S3	Soins éducatifs et préventifs	UE 1.3 S4	Législation, éthique, déontologie
<b>Compétence 6 :</b>  <b>Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins</b>		<b>Compétence 8 :</b>  <b>Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques</b>	
UE 4.2 S3	Soins relationnels	UE 3.4 S4	Initiation à la démarche de recherche
		UE 6.2 S4	Anglais
<b>Compétences 2 et 6</b>		<b>Compétence 10 :</b>  <b>Informer et former des professionnels et des personnes en formation</b>	
UI <sup>(2)</sup> 5.3 S3	Communication et conduite de projet	UE 3.5 S4	Encadrement de professionnels de soins
<b>Compétence 8 :</b>  <b>Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques</b>		<b>Compétences 5 et 10</b>	
UE 6.2 S3	Anglais	UI 5.4 S4	Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires
<b>Compétence 9 :</b>  <b>Organiser et coordonner des interventions soignantes</b>			
UE 3.3 S3	Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité		

**Le projet de formation est complété avec des situations emblématiques développées au cours de chaque unité intégrative.**

<sup>(1)</sup> UE : Unité d'Enseignement

<sup>(2)</sup> UI : Unité d'enseignement Intégrative

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 65 sur 104

## 11.5 - Le suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est structuré<sup>45</sup>. Au cours de chacun des semestres de la 2<sup>ème</sup> année, chaque étudiant bénéficiera d'un entretien individuel avec un formateur. Des entretiens individuels peuvent être programmés à la demande de l'étudiant et/ou en fonction des difficultés identifiées.

Un suivi de stage est organisé :

- Sous forme d'exploitation de stage collective appelé « retour de stage » et/ou d'analyse de la pratique,
- Sous forme d'accompagnement individuel ou collectif au raisonnement clinique.

Des ateliers de renforcement en lien avec les difficultés des étudiants seront mis en place :

- La vérification des aptitudes à la logique, aux calculs de base, au raisonnement mathématique est programmée de façon incontournable.

## 11.6 - Les évaluations

### 11.6.1 - Les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences

Les modalités d'évaluation sont conformes à l'arrêté du 31 juillet 2009, modifié, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier et aux textes réglementaires en vigueur.

---

<sup>45</sup> Annexe n°4

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>		T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>		PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026		Page 66 sur 104

### 11.6.2 - L'évaluation des compétences pour le semestre 3

COMPETENCES UNITES D'ENSEIGNEMENT			MODALITES D'EVALUATIONS CONFORMEMENT A L'ARRETE DU 31 JUILLET 2009	FORME		DATES PREVISIONNELLES	SEMAINES	NOMBRE D'HEURES	RATTRAPAGES
C9	3.3	Communication, conduite de projet	Travail écrit ou oral d'élaboration d'un projet de soins.	Groupe restreint	Oral	24/11/25 et 25/11/25	48	1h30	
C2	3.2	Projet de soins infirmiers	Elaboration d'un projet de soins avec recherche d'éléments de négociation réalisé en groupe restreint.	Groupe restreint	Oral	24/11/25 et 25/11/25	48	1h30	
C4	2.5	Processus inflammatoires et infectieux	Evaluation écrite de connaissances.	Individuel <b>FAC 10pts IFSI 10pts</b>	<b>QCM Ecrit</b>	<b>22/01/26 9h/10h</b>	4	1h	
	2.8	Processus obstructifs		Individuel <b>FAC 10pts IFSI 10pts</b>	<b>QCM Ecrit</b>	<b>23/01/26 10h45/11h45</b>	4	1h	
	2.11	Pharmacologie et thérapeutiques		Individuel <b>FAC 10pts IFSI 10pts</b>	<b>QCM Ecrit</b>	<b>23/01/26 9h/10h</b>	4	1h	
C5	4.6	Soins éducatifs et préventifs	Travail écrit individuel d'analyse d'une démarche d'éducation et utilisation des concepts.	Individuel	Ecrit	<b>05/12/2025 9h/12h</b>	49	3h	
	1.2	Santé publique et Economie de la santé	Ecrit en groupe : étude de population avec identification des besoins en santé.	Groupe restreint	MOOC + Dossier écrit de recherche monocentrique en besoins en santé	<b>MOOC fin le 30/09/2025 + remise dossier 28/11/2025 14h</b>	49	MOOC sur 8 pts + Dossier collectif recherche monocentrique 12 pts	
C6	4.2	Soins relationnels	Mise en situation d'entretien lors des travaux dirigés.	Jeux de rôle	Oral	<b>3, 4, 10, 12, 17, 18 (M. Massé) + 2 et 3/12/2025</b>	45 - 47 + 49	Oral individuel sur 8 pts + Entretien thérapeutique individuel 15 minutes 12 pts	
C9	5.3	Rôles infirmiers organisation du travail et inter professionnalité	Travail de groupe présentant des interventions interdisciplinaires dans le cadre du projet de soin.	Individuel	Ecrit	<b>22/01/2026 9h-12h30</b>	4	Epreuve écrite	
C8	6.2	Anglais	Epreuve de connaissance du vocabulaire professionnel courant.	Individuel	Ecrit et e-learning	<b>Début connexion du 02.09.25 au 30.01.26 Consignes : 13.01.26 Evaluation : 23.01.26 à 16h</b>	4	24/01/2025 23h59 fin de connexion	

Semaine 17 en 2026

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>		T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>		PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026		Page 67 sur 104

### 11.6.3 - L'évaluation des compétences pour le semestre 4

COMPETENCES UNITE D'ENSEIGNEMENT			MODALITES D'EVALUATION CONFORMEMENT A L'ARRETE DU 31 JUILLET 2009	FORME		DATES PREVISIONNELLES	SEMAINES	NOMBRE D'HEURES	RATTRAPAGES
C5 et C10	5.4	Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires	Présentation d'une démarche d'éducation ou de prévention ou d'une situation d'encadrement avec analyse des résultats au regard des objectifs.	Groupe restreint	Dossiers en amont Orals	27/04/26 (EAS) 30/04/26 SSES) 9h/12h	18	Dépôt dossier Oral : 3h	Semaine 26 en 2026
C4	2.7	Défaillances organiques et processus dégénératifs	Evaluation écrite de connaissances.	Individuel	10 pts FAC QCM et 10pts IFSI Ecrit	A déterminer 8h30/9h30		1h	
	4.3	Soins d'urgence	Analyse d'une situation de soins d'urgence, en groupes restreints.	Groupe restreint	Oral	13 et 14 /04/26	16	30 min /Grp	
	4.4	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	Pose de transfusion sanguine en situation simulée.	Individuel	Situation simulée	15 et 16/04/26	16	20 min	
C5	4.6	Soins éducatifs et préventifs	Action éducative individuelle ou collective, auprès d'une personne ou d'un groupe.	Groupe restreint	Oral	Semaine du 30/03 au 03/04/2026	14	1 h 45 /Grp	
C7	1.3	Législation, éthique, déontologie	Travail écrit d'analyse d'une situation de soins posant un questionnement éthique réalisé en groupe restreint.	Groupe restreint FAC	Ecrit Analyse situation soin	Date à déterminer Remise sujet écrit		Restitution à 9h	
	4.5	Soins infirmiers et gestion des risques	Analyse d'un incident critique à partir d'une fiche d'incident.	Groupe restreint	Ecrit	10/03/2026 8h30/11h30	11	3 h	
C8	3.4	Initiation à la démarche de recherche	Présentation d'un résumé de recherche à partir de l'analyse d'un article de recherche.	Individuel FAC	Ecrit Analyse article recherche	Date à déterminer Remise sujet Ecrit		2h	
	6.2	Anglais	Traduction écrite ou orale en français d'un article professionnel.	Individuel	plateforme mischool	Connexion du 31.01.26 au 05.06.26 Consignes 14.04.26 Evaluation 24.04.26 15h-16h	17	Fin connexion 06/06/25 23h59 fin de connexion	
C10	3.5	Encadrement des professionnels de soins	Présentation écrite ou orale d'une situation d'encadrement avec analyse des résultats au regard des objectifs.	Individuel	Oral	28 et 29/04/26	18	20 min	

### 11.7 - Les axes forts pour l'année

Les objectifs de formation des semestres 3 et 4 sont de favoriser l'autonomie et de renforcer la professionnalisation des étudiants. Pour ce faire, l'IFSI a déterminé des axes forts de formation et a mis en regard des ressources nécessaires voire novatrices.

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 68 sur 104

### 11.7.1 - L'axe transversal sur les 2 semestres

En regard des compétences 4 « Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique » et 9 « Organiser et coordonner des interventions soignantes » :

- des situations emblématiques sont analysées individuellement ou collectivement,
- des contenus dispensés par des intervenants spécialistes sont ciblés et ajustés pour répondre aux questions posées en amont par les étudiants infirmiers, après un travail de cours sur la plateforme universitaire la pédagogie inversée est développée.
- en collaboration avec la promotion des étudiants infirmiers de 3 A et la promotion des élèves AS, un projet transversal sur l'apprentissage au raisonnement clinique est développé.

### 11.7.2 - Les axes spécifiques au semestre 3

En regard des compétences 6 « Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins » et 2 « Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers » :

- en TD des situations emblématiques évoluant sur le semestre sont analysées (**UI 5.3**) et présentées au reste de la promotion,
- des situations simulées collectivement sont supervisées et évaluées par un professionnel expert en collaboration avec les cadres de santé formateurs de 2<sup>ème</sup> année,
- des stages organisés par l'équipe pédagogique favorisent l'acquisition des éléments constitutifs de ces compétences.

### 11.7.3 - Les axes spécifiques au semestre 4

« *L'éducation thérapeutique du patient (ETP) est inscrite dans la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » (HPST) comme un élément du parcours de soins et ayant pour finalité de rendre le patient plus autonome en facilitant son adhésion aux traitements prescrits et en améliorant sa qualité de vie (article 84 de la loi HPST du 21 juillet 2009, titre VI, livre 1<sup>er</sup> du code de santé publique, intitulé « Education thérapeutique du patient ») ... Les nouveaux professionnels diplômés devront être inscrits pleinement dans cette dynamique et devront y être formés* ». Martine FONTAINE, directeur des soins, Conseillère pédagogique régionale. Avril 2018.

Pour ce faire, des cadres formateurs sont formés à l'Education Thérapeutique du Patient et dispensent sur les 6 semestres des enseignements, réalisent des jeux de rôle dans l'objectif de valider l'attestation des 40h à la diplomation. Le projet de l'institut a été validé par l'UTEP de Limoges à partir de 2019.

En regard des compétences 5 « Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs » et 10 « Informer et former des professionnels et des personnes en formation » :

- En partenariat avec l'Education Nationale (EN), et notamment avec des infirmières de collèges des territoires Thouarsais, Argentonnais, Airvaudais et Bressuirais un projet de santé publique est conduit auprès de pré adolescent. Le thème du projet « Education à la sexualité » est défini, les étudiants infirmiers conçoivent le projet éducatif et le conduisent. L'animation (UE 4.6) présente la particularité d'être évaluée en situation réelle. La présentation finale (**UI 5.4**) de l'ensemble du projet est évaluée oralement et sur dossier. Ces deux temps d'évaluation se déroulent en collaboration cadres de santé formateurs et les partenaires de l'EN,

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 69 sur 104

- Dans le cadre du plan local de santé et en partenariat avec la MEF (Maison de l'Emploi et de la Formation) et plus particulièrement en lien avec le « *forum santé* », conformément au service sanitaire en santé, les étudiants infirmiers conçoivent des ateliers de prévention sur des thèmes de santé publique prioritaires en étant accompagnés par des professionnels de santé. Les étudiants conçoivent également des ateliers de prévention sur des thèmes de santé publique dans les MFR (Maison Familiale Rurale, ministère de l'agriculture) et dans une résidence accueillant des personnes âgées (résidence autonomie Gambetta Thouars),
- Des nouveaux terrains de stage sont ouverts auprès d'infirmiers libéraux, et auprès de professionnels dans le cadre du « protocole de coopération asalée ».
- Des temps communs de stages sont planifiés pour favoriser l'acquisition des éléments constitutifs de la compétence 10 relatifs à l'encadrement des professionnels de soins (UE 3.5), avec des élèves aides-soignants et des étudiants infirmiers de 1<sup>ère</sup> année,
- Les étudiants infirmiers de 2<sup>ème</sup> année réalisent entre eux des exercices d'encadrement (formatifs et sommatifs : mise en œuvre de situations réelles d'encadrement lors de soins dans le but de comprendre le rôle de tuteur et d'être en mesure d'analyser une situation d'apprentissage (UE 3.5). En fonction de l'alternance des formations, ces situations collaboratives peuvent être menées avec les étudiants infirmiers de 1<sup>ère</sup> année et élèves aides-soignants.

En regard des compétences 7 « Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle » et 8 « Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques » :

- L'utilisation de données probantes dans les interventions est développée,
- Des personnes ressources expertes interviennent en partenariat avec les cadres de santé formateurs pour analyser des situations concrètes mettant en jeu des problématiques réglementaires, déontologiques et éthiques,
- Des analyses de pratique professionnelle sont exploitées collectivement avec des cadres de santé formateurs et des professionnels encadrant en stage,
- Un stage est ouvert auprès de l'équipe opérationnelle d'hygiène du C.H. Nord Deux-Sèvres et des situations cliniques à risque sont analysées avec des experts dans le domaine (UE 4.5),
- La participation à des enquêtes peut être organisée,
- Le développement de capacités en langue anglaise est favorisé par le suivi d'un enseignement en e-learning piloté et supervisé par les cadres de santé formateurs de l'IFSI,
- L'expérience permet de confirmer l'intention de faire participer les étudiants infirmiers de 2<sup>ème</sup> année à la soutenance du travail d'initiation à la recherche de fin d'année des étudiants infirmiers de 3<sup>ème</sup> année et d'utiliser des données probantes actualisées.

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 70 sur 104

## XII - LE PROJET DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS POUR LES ETUDIANTS DE 3<sup>ème</sup> ANNEE - PROMOTION 2023-2026

### 12.1 - Le cadre de référence

Au cours de la 3<sup>ème</sup> année, l'étudiant infirmier devra acquérir de nouveaux savoirs, et surtout affiner les outils que sont :

- L'analyse,
- La synthèse,
- L'organisation,
- La planification,
- L'évaluation des soins infirmiers.

L'objectif est d'amener l'étudiant à développer des comportements professionnels afin de pouvoir agir de façon autonome et responsable.

Les compétences énoncées dans le projet : professionnelles infirmières, en communication et en relation, en organisation, en information et formation.

Les étudiants devront au terme de la formation être en phase de maîtrise.

### 12.2 - La planification de l'année de formation

La répartition précise est intégrée en annexe.<sup>46</sup>

### 12.3 - Le déroulement de l'année de formation

Les dates de début et de fin de chaque année sont intégrées sur le document synoptique réajusté chaque année et intégrée en annexe<sup>47</sup>. La 3<sup>ème</sup> année de formation se déroule sur 44 semaines, réparties de la façon suivante :

- 15 semaines à l'institut,
- 25 semaines de stages,
- 4 semaines de vacances.

---

<sup>46</sup> Annexe n°5

<sup>47</sup> Ibid.

<p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>		T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>		PM1_Version 6/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026		Page 71 sur 104

## 12.4 - La formation en soins infirmiers à l'IFSI

L'ensemble des compétences inhérentes au métier d'infirmier sera travaillé lors des semestres de troisième année de formation, tant en stage qu'à l'IFSI, afin d'accompagner l'étudiant vers la professionnalisation. L'apprentissage par la simulation en santé est intégré et développé.

SEMESTRE 5		SEMESTRE 6	
<b>Compétence 4 :</b> <b>Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutiques</b>		<b>Compétence 7 :</b> <b>Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle</b>	
U.E 2.6 S5	Processus psychopathologiques	U.E 4.8 S6	Qualité des soins. Evaluation des pratiques
U.E 2.9 S5	Processus tumoraux	U.E 5.6 S6	Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles
U.E 2.11 S5	Pharmacologie et thérapeutiques		
U.E 4.4 S5	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical		
U.E 4.7 S5	Soins palliatifs et de fin de vie		
U.E 5.5 S5	Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins		
<b>Compétence 6 :</b> <b>Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins</b>		<b>Compétence 8 :</b> <b>Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques</b>	
U.E 4.2 S5	Soins relationnels	U.E 3.4 S6	Initiation à la démarche de recherche
		U.E 5.6 S6	Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles
		U.E 6.2 S6	Anglais
<b>Compétence 8 :</b> <b>Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques</b>		<b>Optionnelle</b>	
U.E 6.2 S5	Anglais	UE 5.7 S6	Unité optionnelle
<b>Compétence 9 :</b> <b>Organiser et coordonner des interventions soignantes</b>			
U.E 3.3 S5	Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité		
U.E 5.5 S5	Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins		
<b>Optionnelle</b>			
UE 5.7 S5	Unité optionnelle		

**Le projet de formation est complété avec des situations emblématiques développées au cours de chaque unité intégrative.**

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PMI_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 72 sur 104

## 12.5 - Le suivi pédagogique

- Le suivi pédagogique est structuré.<sup>48</sup>
- Au cours de chacun des semestres de la 3<sup>ème</sup> année, chaque étudiant bénéficiera d'un entretien individuel avec un formateur. Des entretiens individuels peuvent être programmés à la demande de l'étudiant et/ou en fonction des difficultés identifiées et pour les accompagner dans la construction de leur projet professionnel.

Un suivi de stage est organisé :

- Sous forme d'exploitation de stage collective appelé « retour de stage » et lors de temps d'analyse de la pratique professionnelle
- Sous forme d'accompagnement individuel selon les besoins.

Des ateliers de renforcement en lien avec les difficultés des étudiants seront mis en place :

- La vérification des aptitudes à la logique et au raisonnement mathématique sera programmée de façon incontournable.

## 12.6 - Les évaluations

### 12.6.1 - Les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences

Les modalités d'évaluation sont conformes à l'arrêté du 31 juillet 2009, modifié, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier et aux textes réglementaires en vigueur.

### 12.6.2 - L'évaluation des compétences pour le semestre 5

---

<sup>48</sup> Annexe n° 4

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>		T1N8-1			
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>		PMI_ Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts			
	Année de formation 2025-2026		Page 73 sur 104			

COMPETENCE UNITES D'ENSEIGNEMENT			MODALITES D'EVALUATIONS CONFORMEMENT A L'ARRETE DU 31 JUILLET 2009	FORME		DATES PREVISIONNELLES	SEMAINES	NOMBRE D'HEURES	RATTR A-PAGES
C 4	2.6	Processus psychopathologiques	Evaluation écrite des connaissances.	Individuelle <b>FAC 10pts IFSI 10pts</b>	QCM Ecrit	<b>15/01/26 9h/10h</b>	3	1 h	Semaine 17 en 2026
	2.9	Processus tumoraux	Evaluation écrite des connaissances.	Individuelle	Ecrit	<b>16/01/26 8h15/9h15</b>	3	1 h	
	2.11	Pharmacologie et thérapeutiques	Evaluation écrite des connaissances.	Individuelle <b>FAC 10pts IFSI 10pts</b>	QCM Ecrit	<b>16/01/26 10h/12h</b>	3	2 h	
	4.4	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	Injection dans les chambres implantables en situation simulée.	Individuelle	Salle pratiques	<b>17 et 18/12/25</b>	51	45 min	
	4.7	Soins palliatifs et de fin de vie	Elaboration et rédaction d'une réflexion personnelle sur une situation de soins palliatifs et/ou de fin de vie.	Individuelle + Groupe	Vidéo ou autre support : Analyse écrite	<b>31/10/25 9h/12h30</b>	44	3 h 30	
C 6	4.2	Soins relationnels	Analyse d'une situation relationnelle.	Groupe	Oral	<b>19/12/2025</b>	51	1 h	
C 8	6.2	Anglais	Présentation en anglais d'un article professionnel.	Groupe	Écrit et oral compteur	<b>Connexion du 28.08.25 au 23.01.26 Consignes : 08/10/2025 Choix de l'article 16/10/25 Evaluation : 08/01/26</b>	2	Dépôt présentation sur MS + fin compteurs	
C 9	3.3	Rôles infirmiers Organisation du travail et inter professionnalité	Travail d'analyse critique d'un mode d'exercice du métier en lien avec le projet professionnel de l'étudiant.	Individuelle Groupe	Dossier écrit PIA + Oral	<b>PIA le 30.10.25 + oral 9h/12h</b>	44	Dépôt à 9h PIA 20 min/Grp	
C 4 et C 9	5.5	Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins	Travail écrit d'analyse sur la réalisation et l'organisation de soins dans un contexte pluridisciplinaire.	Individuelle Analyse de situation	Ecrit	<b>15/01/2026 13h15/17h15</b>	3	4 h	
	5.7	UE Optionnelle	Compte rendu écrit ou oral des éléments découverts dans le module optionnel.	En groupe	Oral	<b>17/01/26 et 24/01/26 Où 07/02/26 et 14/02/26</b>	3-4 Où 6-7	Participation Journée Portes ouvertes instituts	

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>		T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>		PMI_ Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026		Page 74 sur 104

## 12.6.3 - L'évaluation des compétences pour le semestre 6

COMPETENCE UNITES D'ENSEIGNEMENT			MODALITES D'EVALUATIONS conformément à l'arrêté du 31 juillet 2009	FORME		DATES PREVISIONNELLES	SEMAINES	NOMBRE D'HEURES
C 7	4.8	Qualité des soins, évaluation des pratiques	Travail écrit d'analyse d'une pratique professionnelle	Groupe restreint	Ecrit	16/03/26 Audits Restitution le 26/03/26	12 13	Audit
C 7 et C 8	5.6	Analyse de la qualité Traitement des données scientifiques et professionnelles	Travail écrit de fin d'études, mémoire et argumentation orale sur un sujet d'intérêt professionnel	Individuelle	Ecrit + Soutenance	10/04/26  Semaines 21 ou 22 et 23	15 21 22 ? 23	Dépôt dossier 9h  45 min
					Ecrit	13/02/2026	7	9h Dépôt dossier
C 8	3.4	Initiation à la démarche de recherche	Travail écrit Mémoire de fin d'études	Individuelle	Ecrit	Connexion du 24.01.25 au 29.05.26 Instruction : 17.02.26 Evaluation : 13.04.2026	16	Dépôt Abstract sur plateforme MS + fin compteurs
	6.2	Anglais	Rédaction de l'abstract du travail de fin d'études	Individuelle	Ecrit	07/04/2026	13	Modalités à déterminer
	5.7	UE Optionnelle	Compte rendu écrit ou oral des éléments découverts dans le module optionnel	En groupe	support + présentation à l'oral			

## 12.7 - Les axes forts pour l'année

Les objectifs des semestres 5 et 6 sont de favoriser l'autonomie et la professionnalisation des étudiants.

Pour ce faire, les compétences 7 « *Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle* » et 8 « *Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques* » sont renforcées au travers l'évaluation des pratiques professionnelles et l'initiation à la démarche de recherche en soins infirmiers.

Afin de sensibiliser les étudiants à la démarche d'amélioration continue de la qualité, des audits cliniques sont réalisés en partenariat avec l'établissement support (CHNDS) **avec présentation des résultats aux équipes de soins sous forme de posters scientifiques**.

Afin de poursuivre la construction de leur projet professionnel, les étudiants sont amenés à investir l'unité d'enseignement optionnelle (réflexions autour d'une participation à des conférences, des salons professionnels, congrès ou journées d'études...) et à s'inscrire dans une recherche active de stages pour le semestre 6 en lien avec leur projection professionnelle.

Le travail en réseau et en interprofessionnalité, ainsi que le parcours de soin coordonné du patient sont également des axes forts au cours de l'année, pour préparer les étudiants à exercer leur fonction dans le contexte de soin en perpétuelle évolution.

Dans le cadre des différents partenariats initiés par les instituts, les étudiants de 3<sup>ème</sup> année sont amenés à participer activement à des actions développées sur le territoire.

Le temps de stage conséquent de 25 semaines durant cette 3<sup>ème</sup> année permet aux étudiants de poursuivre leur apprentissage et leur construction identitaire professionnelle. Ils identifient ainsi des éléments de leur projet professionnel. La collaboration avec les lieux de stage et l'accompagnement personnalisé des étudiants sont donc des axes renforcés par l'équipe pédagogique au cours des semestres 5 et 6.

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PMI_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 75 sur 104

### XIII – LES RESPONSABILITES ET L'ORGANISATION DE L'EQUIPE

13.1 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs responsables de la coordination de l'ingénierie de formation, de l'ingénierie pédagogique et du suivi global de la promotion

Une organisation transversale est mise en place avec deux cadres de santé FF Cadre supérieur et Cadre supérieur de santé assurant des missions transversales :

- pour l'ingénierie de formation et l'ingénierie pédagogique : Mme SCOAZEC Chantal
- pour l'ingénierie des stages et la responsabilité qualité : Mme VERGNAULT Nathalie

<b>RESPONSABILITE DE LA COORDINATION DE TROISIEME ANNEE</b> <b>DE LA COORDINATION AIDE-SOIGNANTE</b> <b>RESPONSABILITE PREPARATION DIPLOMATON</b>	
<b>CADRE DE SANTÉ et IDE FF CS FORMATEUR</b> <b>RESPONSABLE DE LA COORDINATION AIDE-SOIGNANTE</b>	<b>CADRE DE SANTÉ et IDE FF CS FORMATEUR</b> <b>RESPONSABLE DE LA COORDINATION DE LA TROISIÈME ANNÉE DE FORMATION</b>
<b>BOTTEREAU Fabienne</b>  <b>LACOSTE Charline temps partagé avec</b> IFSI 1 A en fonction nombre d'apprenants AS	<b>BERGE Isabelle</b>  <b>VEZIEN Réjane</b>

<b>RESPONSABILITE DE LA COORDINATION</b> <b>DE PREMIERE ANNEE</b>	<b>RESPONSABILITE DE LA COORDINATION DE LA</b> <b>DEUXIEME ANNEE</b>
<b>CADRES DE SANTE et IDE FF CS FORMATEUR</b> <b>RESPONSABLE DE LA COORDINATION DE LA</b> <b>PREMIERE ANNEE DE FORMATION</b>	<b>CADRE DE SANTÉ et IDE FF CS FORMATEUR</b> <b>RESPONSABLE DE LA COORDINATION DE LA</b> <b>DEUXIEME ANNEE DE FORMATION</b>
<b>SCIBONA David</b>  <b>CLAUSS Sandra</b>  <b>LACOSTE Charline temps partagé AS</b>  <b>RANSON Vincianne</b>	<b>CRESPEL Céline</b>  <b>CHAMPION Aurore</b>

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PMI_1_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 76 sur 104

### 13.2 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs des suivis pédagogiques collectifs et individuels

GROUPES	CADRES DE SANTÉ RESPONSABLES DU SUIVI PEDAGOGIQUE POUR LES ELEVES AIDES-SOIGNANTS avec entrée en septembre 2025
1	BOTTEREAU Fabienne (CI + CP)
2	LACOSTE Charline (EAS en CP + ESI 1 A)

4 GROUPES DISTINCTS en L3 Par ordre alphabétique	CADRES DE SANTÉ RESPONSABLES DU SUIVI PEDAGOGIQUE POUR LES ETUDIANTS INFIRMIERS DE 3 <sup>ème</sup> ANNÉE (L3)
A et B / SP	BERGE ISABELLE (+ ESI en 2 <sup>ème</sup> A)
C et D / SP	VEZIEN REJANE (+ ESI en 2 <sup>ème</sup> A)

2 à 3 GROUPES DISTINCTS en L2 Par ordre alphabétique	CADRES DE SANTÉ RESPONSABLES DU SUIVI PEDAGOGIQUE POUR LES ETUDIANTS INFIRMIERS DE DEUXIEME ANNEE (L 2)
A / SP	CHAMPION AURORE
B / SP	CRESPEL CELINE
C / SP	BERGE ISABELLE (+ ESI en 3 <sup>ème</sup> A)
D / SP	VEZIEN REJANE (+ ESI en 3 <sup>ème</sup> A)

3 à 4 GROUPES DISTINCTS en L 1 Par ordre alphabétique sauf redoublants et arrivées tardives	CADRES DE SANTÉ RESPONSABLES DU SUIVI PEDAGOGIQUE POUR LES ETUDIANTS INFIRMIERS DE 1 <sup>ère</sup> ANNÉE (L 1)
A / SP	SCIBONA DAVID
B / SP	CLAUSS SANDRA
C / SP	RANSON VINCIANNE
D / SP	LACOSTE CHARLINE (+ EAS en CP)

Chaque apprenant bénéficie de suivis pédagogiques collectifs et individuels avec le même formateur sur l'année de formation.

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr</p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 77 sur 104

### 13.3 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs pour chaque compétence et unité d'enseignement

Le tableau intégré<sup>49</sup> en annexe 3 fait apparaître les responsables de chaque compétence et des unités d'enseignement.

### 13.4 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs, documentaliste et personnels administratifs et logistiques pour des activités transversales en coopération avec la direction des instituts

Selon la cartographie des processus de management, de réalisation et de supports déclinés dans le système de management par la qualité, les membres de l'équipe contribuent à la réussite d'activités inhérentes aux missions.

MAJ Version 20 mai 2025 Direction IFSI IFAS		
SELON LA CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS <b>PM</b> : processus de management <b>PR</b> : processus de réalisation <b>PS</b> : processus support	Exemples d'ACTIVITES INHERENTES	PARTICIPATION DES MEMBRES DE L'EQUIPE EN LIEN AVEC LA DIRECTRICE
<b>TROIS PROCESSUS DE MANAGEMENT</b>		
<b>PM1</b>	Relations Ville//Mairie/Culture THOUARS	C.SCOAZEC/A.CHAMPION C.CRESPEL
<b>PM1</b>	Relations Ville/Culture BRESSUIRE	D. SCIBONA /C. SCOAZEC
<b>PM1</b>	Relations Ville/Culture PARTHENAY	C. SCOAZEC/S. CLAUSS
<b>PM1</b>	MEF/MFR/LYCEE/COLLEGE/ FORUM/ECOLES PRIMAIRES	R. VEZIEN C.SCOAZEC/N.VERGNAULT C.CRESPEL
<b>PM1</b>	Relations Communauté de Communes	C.SCOAZEC N. VERGNAULT C.CHARBONNEAU
<b>PM1</b>	Communication institutionnelle (interne instituts)	S. MEMIN C. SCOAZEC/N.VERGNAULT MOULIN Flora
<b>PM1</b>	Communication intra CHNDS et extra	S. MEMIN C. SCOAZEC/N.VERGNAULT
<b>PM1/PM3</b>	Réunions cadres CHNDS	N. VERGNAULT C.CRESPEL
<b>PM1</b>	CSMIRT	N. VERGNAULT : collège Cadre X : collège IDE
<b>PM1/PS1 / PR3</b>	CFA	B.GIRARD C. FLORENCE F.BOTTEREAU N. VERGNAULT
<b>PM1</b>	Partenaires ACEF/BFM/GMF/MNH/MACSF/ Gendarmerie, préfecture, liste non exhaustive	C. SCOAZEC/A.CHAMPION F. MOULIN S.MEMIN
<b>PM1/PR4</b>	CEFIEC	C.SCOAZEC/A.CHAMPION D. SCIBONA
<b>PM1/PR5</b>	GERACFAS	F. BOTTEREAU C.LACOSTE
<b>PM1/PM3</b>	Difficultés liées aux locaux Projet de relocalisation menée avec la direction du CHNDS	Membres du COPIL C.CHARBONNEAU/A.CHAMPION/N.V ERGNIAULT Direction du CHNDS
<b>PM1</b>	Projet de partenariat avec IRTS	N. VERGNAULT (coordonnateur pédagogique) C.SCOAZEC/R. VEZIEN(référent pédagogique) S. MEMIN
<b>PM1/PR6</b>	Développement Formation continue	CHAMPION Aurore VERGNAULT Nathalie
<b>PM2/PR4/PR5</b>	Identification des intervenants	N. VERGNAULT C. FLORENCE
<b>PM3</b>	Qualité Certification COPIL	N. VERGNAULT S. MEMIN A.CHAMPION C.SCOAZEC/I.BERGE
<b>SIX PROCESSUS DE REALISATION</b>		
<b>PM1/PR1/PR4/PR5</b>	REFERENT HANDICAP-SOCIAL	N. VERGNAULT C.LACOSTE

<sup>49</sup> Annexe N° 3 « Tableau synoptique des compétences avec les unités d'enseignement et d'intégration et leurs évaluations par semestre » intégrant les responsabilités des cadres de santé formateurs et des formateurs

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chndns.fr</p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 78 sur 104

MAJ Version 20 mai 2025_Direction IFSI_IFAS		
SELON LA CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS <b>PM</b> : processus de management <b>PR</b> : processus de réalisation <b>PS</b> : processus support	Exemples d'ACTIVITES INHERENTES	PARTICIPATION DES MEMBRES DE L'EQUIPE EN LIEN AVEC LA DIRECTRICE
		F. MOULIN M.GACHET (absente)
<b>PM1/PR1</b>	PARCOURS SUP	F. MOULIN et secrétariat C. SCOAZEC / A. CHAMPION
<b>PR2/PR4/PR5</b>	PEDAGOGIE et FORMATION	C. SCOAZEC A. CHAMPION R. VEZIEN F. BOTTEREAU
<b>PR2</b>	UNIVERSITE Groupe de travail UE 2.11 S1/S3/S5	N. VERGNIAULT A. CHAMPION C. CRESPEL
<b>PM1</b>	UNIVERSITE Réforme études Groupe de travail 1 : ingénierie pédagogique Groupe de travail 2 : alternance et stage Groupe de travail 3 : logistique et droits des étudiants	R. VEZIEN/C.SCOAZEC N. VERGNIAULT/C.SCOAZEC A. CHAMPION/C.SCOAZEC
<b>PR2/PR4</b>	UNIVERSITE ENT : Espace universitaire et plateforme e-notitia  Inscriptions universitaires  Réception des sujets, Gestion des évaluations, modes opératoires des évaluations  Reprographie des évaluations	C.SCOAZEC A.CHAMPION R. VEZIEN F.MOULIN  C.SCOAZEC/I.BERGE  Secrétariat et I.BERGE
<b>PR4/PR5</b>	CCLIN	C.CRESPEL F.BOTTEREAU
<b>PR2/PR4/PR5</b>	AFGSU	N. VERGNIAULT
<b>PR2/PR4/PR5</b>	SIMULATION (SIMDOSE, Serious Game, Casque virtuel, HF)	R. VEZIEN /D.SCIBONA
<b>PR2/PR4/PR5</b>	ANGLAIS	C.CRESPEL/S.CLAUSS
<b>PR2/PR4/PR5</b>	FORMATION SOCLE NUMERIQUE EN SANTE	C.SCOAZEC/A.CHAMPION/R.VEZIEN/ C.LACOSTE/S.CLAUSS
<b>PR3</b>	STAGES IDE + SSES ADCT (Association Des Classes Transplantées) STAGES AS	N. VERGNIAULT R. VEZIEN A.CHAMPION C. LACOSTE V.RANSON B. GIRARD : Stages AS et IDE
<b>PR6</b>	FORMATION CONTINUE	A. CHAMPION N. VERGNIAULT
QUATRE PROCESSUS SUPPORT		
<b>PS1</b>	GESTION RECETTES ET DEPENSES	C. FLORENCE B. GIRARD
<b>PS2</b>	BLANCHISSERIE/TENUE PROF	C. SCOAZEC/V.RANSON P.ROY P.HOFFMANN/ROY
<b>PS2</b>	SALLES DE PRATIQUES / USC	P.ROY N.VERGNIAULT/S.CLAUSS/R.VEZIEN
<b>PS2</b>	PLANNING SALLES	C. SCOAZEC/S.CLAUSS + COORDONNATEURS
<b>PS2</b>	LOGISTIQUE BON TRAVAUX	N. VERGNIAULT/I.BERGE P.ROY P.HOFMAN/ROY
<b>PS3</b>	SYSTEME D'INFORMATION	N VERGNIAULT S.CLAUSS A. CHAMPION S. MEMIN
<b>PM1/PM3/PS2</b>	ARCHIVES Vivantes et autres en lien avec PM3	N. VERGNIAULT C.CRESPEL D.SCIBONA I.BERGE F.BOTTEREAU B. GIRARD et M. GACHET: AS + L1 F.MOULIN : L2 + L3
<b>PS4</b>	CDI	S. MEMIN

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PMI_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 79 sur 104

13.5 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs et des adjoints administratifs pour la coordination transversale du processus des stages

	CADRES DE SANTÉ ou IDE FF CS  RESPONSABLE DES STAGES	ADJOINTS ADMINISTRATIFS  RESPONSABLES DES STAGES
En transversalité	<b>VERGNAULT Nathalie cadre supérieure de santé</b> <b>Ingénierie de formation</b>	
AS	<b>BOTTEREAU Fabienne/LACOSTE Charline</b>	<b>GIRARD Béatrice</b>
L1	<b>RANSON Vincianne</b>	<b>GIRARD Béatrice</b>
L2	<b>CHAMPION Aurore</b>	<b>GIRARD Béatrice</b>
L3	<b>VEZIEN Réjane</b>	<b>GIRARD Béatrice</b>

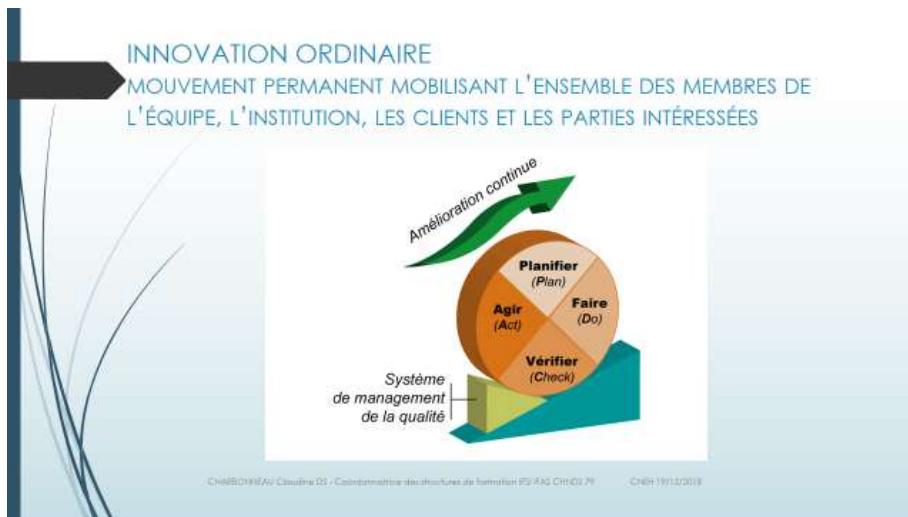
13.6 - Les responsabilités des adjoints administratifs pour les démarches liées aux dossiers des apprenants pour la certification diplôme d'Etat

Version N° 1	CADRES DE SANTÉ RESPONSABLE  DU SUIVI DES DOSSIERS POUR LE DIPLOME D'ETAT ET  DU CLASSEMENT  ET ARCHIVAGES	ADJOINTS ADMINISTRATIFS RESPONSABLES  DU SUIVI DES DOSSIERS POUR LE DIPLOME D'ETAT ET  DU CLASSEMENT  ET ARCHIVAGES
En transversalité	<b>VERGNAULT Nathalie + SCOAZEC Chantal</b> <b>Ingénierie de formation</b>	
AS	<b>BOTTEREAU Fabienne</b>	<b>GIRARD Béatrice</b>
L1	<b>SCIBONA David</b>	
L2	<b>CRESPEL Céline</b>	<b>MOULIN Flora et Béatrice GIRARD</b>
L3	<b>BERGE Isabelle</b>	

13.7 - Les responsabilités des membres de l'équipe pour la démarche qualité, la gestion des risques et la certification

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 80 sur 104

L'ensemble des membres de l'équipe contribue à l'amélioration continue de la qualité. Des responsabilités particulières sont définies par la direction des instituts. Un tableau avec les responsabilités pour chaque processus est réactualisé.



 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PMI_Verion 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 81 sur 104

## GLOSSAIRE

- AFNOR : Agence Française de Normalisation
- ARFAD : Association Régionale de Formation de l'Aide à Domicile
- ARS : Agence Régionale de Santé
- BAC PRO ASSP : Baccalauréat Professionnel Accompagnement, Soins, Services à la Personne
- BAC PRO SAPAT : Baccalauréat professionnel Services Aux Personnes et Aux Territoires
- CHNDS: Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres
- CNEH : Centre National de l'Expertise Hospitalière
- DGOS : Direction Générale de l'Offre de Soins
- DPAP DEAP : Diplôme Professionnel d'Auxiliaire de Puériculture ou Diplôme d'Etat d'Auxiliaire Puériculture
- DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- MCAD : Mention Complémentaire d'Aide à Domicile
- OPCO : Opérateur de Compétences
- PRS : Projet Régional de Santé
- SRFSS : Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales de la Nouvelle - Aquitaine
- TPAVF : Titre Professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles
- UE : Unité d'Enseignement
- UI : Unité d'enseignement Intégrative
- UFA : Unité de Formation par apprentissage
- VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PMI_1_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 82 sur 104

## BIBLIOGRAPHIE

- AGENCE REGIONALE DE SANTE NOUVELLE-AQUITAINE. Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 : Diagnostic Territorial Deux-Sèvres, VO1 (2017). Pôle Etudes Statistiques et Evaluation - ARS Nouvelle-Aquitaine.
- BLANCHARD-LAVILLE, C., FABLET, D. (2002). *Sources théoriques et techniques de l'analyse des pratiques professionnelles*. L'Harmattan.
- CARIF – OREF Nouvelle- Aquitaine (2017-2018). *Portrait Sanitaire et Social Département des Deux-Sèvres*.
- CARRE P. (1999). Ingénierie pédagogique et formations ouvertes. *Traité des sciences et techniques de la formation*. Dunod.
- Diapositive créée par la DGOS en 2009 pour favoriser la communication.
- GEAY A. (1994). L'alternance, évaluation et contrôle. *Actualité de la formation permanente*, n° 130. Pages 112-119. (Du contrôle à l'évaluation inspiré de HADGI C. (1989). L'évaluation, règles du jeu, des intentions aux outils, ESF.
- GRIEPS, *Formation Conseil Santé, dossier pédagogique, certificat référent pédagogique en raisonnement clinique*, 2025.
- IFCS Poitiers. *L'évaluation : ses différentes fonctions*.
- LE BOTERF G. (2006). *Ingénierie et évaluation des compétences*. Editions d'organisation. 5<sup>ème</sup> édition.
- Ministère des Solidarités et de la Santé (2021). *Guide d'aide au développement de l'apprentissage dans les formations d'aide-soignant*. FHF.
- Ministère des Solidarités et de la Santé (2018). *Stratégies de transformation du système de santé*. [Dossier de presse].
- Ministère des Solidarités et de la Santé (2018). *Ma santé 2022, un engagement collectif* [Dossier de presse].
- NAGELS, M. (2004-2005). Intervenant au cycle de formation des directeurs des soins. EHESP, Rennes.
- SCHON, D. A. (1993). *Le praticien réflexif : à la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*. Editions Logiques.
- VIAL M. (1997). *Les modèles de l'évaluation : textes de fondateurs et commentaires*, Bruxelles : De Boeck université.
- REGION NOUVELLE-AQUITAINE (s.d.). Schéma des formations sanitaires et sociales 2024-2028.

## TEXTES LEGISLATIFS

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 83 sur 104

*ANNEXE 1 : « Liste prévisionnelle des professionnels intervenant auprès des apprenants »*

La liste des intervenants sera fournie lors de l'instance.

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chndst79.fr</p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>		T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>		PMI_1_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026		Page 84 sur 104

## ANNEXE 2 : « L'évaluation, ses différentes fonctions »

### Les différents dispositifs d'évaluation: essai de synthèse (non exhaustifs)

Problématique : Questions clés Ordre de questionnement	Evaluation Sommative ou normative	Evaluation Formative	Evaluation formatrice régulation Evaluation régulation
Par qui? Et pour qui? Qui conduit l'évaluation? Au service de qui est-elle? Qui en est le bénéficiaire?	Par l'évaluateur (souvent l'enseignement) .... pour l'institution	Par le responsable Par l'enseignant, par le professeur... .... pour son enseignement, Et l'élève indirectement	Par l'élève .... pour lui même
Pour quoi faire? A quelles fins?  Dans quels buts est menée l'évaluation? Dans quelles intentions?	<b>Pour faire un bilan</b> pour mesurer... (somme des réussites et des manques) .... pour juger et décider .... pour orienter .... pour valider	<b>Pour mieux les former</b> Pour réguler le dispositif pédagogique afin d'en améliorer l'efficacité... .... pour comprendre ce que qui se passe chez l'élève <b>OBJET</b> de la formation .... pour corriger et apporter l'aide appropriée à l'élève	<b>Pour mieux se former</b> Pour réguler son apprentissage (modification progressive de sa norme interne de référence) .... Pour s'approprier les critères des tâches et les connaissances afin de modifier l'action dont il est l'AUTEUR: devient SUJET de sa formation Pour agir et SE corriger

IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars  
2012-2013

### Les différents dispositifs d'évaluation: essai de synthèse (non exhaustifs)

Problématique : Questions clés Ordre de questionnement	Evaluation sommative ou normative	Evaluation Formative	Evaluation formatrice Evaluation régulation
Sur quoi?  Sur quels objets porte l'évaluation?	Sur l'atteinte des objectifs au travers des performances (productions, résultats...) desquelles on déduit l'acquisition des connaissances, des savoirs faires et des compétences	Sur la résolution des tâches et la réalisation des produits, avec l'utilisation des critères comme outils d'action dans les démarches de l'apprenant (l'élève) Sur l'appropriation des connaissances et la construction du savoir sur le modèle de la logique de « l'expert »	Sur la construction et l'appropriation des critères comme outils de son action, de mise en démarches de résolutions des tâches (procédures) d'analyse du produit attendu de construction de son savoir (connaissances) et de leur combinatoire
Comment l'information est-elle recueillie et utilisée? Avec quels moyens, quelles méthodes, se passe cette évaluation?	Par des tests, outils de contrôle, devoirs, QCM, entretiens, questionnaires, permettant la comparaison une norme construite dans la logique du savoir et de la discipline	Par observation et analyses des démarches et activités de l'élève et de ses productions en particulier portant sur ses réussites et ses difficultés Avec des outils d'analyse qui restent la propriété de l'enseignant	Par l'auto-évaluation des démarches et des produits par la production de critères, par la verbalisation et leur transformation par l'orientation de l'action et la gestion des erreurs

IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars  
2012-2013

### Les différents dispositifs d'évaluation: essai de synthèse (non exhaustifs)

Problématique : Questions clés Ordre de questionnement	Evaluation sommative Ou normative	Evaluation Formative	Evaluation formatrice Evaluation régulation
Quand?  A quel moment a lieu cette évaluation?	Au terme de l'apprentissage, En fin de parcours de formation	Pendant l'apprentissage Accompagnement pédagogique de l'apprenant	Permanente, toujours... dans l'apprentissage comme dans le contrôle
Quelle fonction?  Quel rôle joue t-elle? ( registres de l'évaluation)	<b>Evaluation à rôle social</b>  portant sur la fonction <b>CONTROLE-BILAN</b>	<b>Evaluation à rôle pédagogique</b> Évaluer pour aider à apprendre  portant sur la fonction <b>PEDAGOGIQUE ENSEIGNEMENT</b>	<b>Evaluation à rôle pédagogique</b>  portant sur la fonction <b>APPRENTISSAGE Régulation des apprentissages</b>

IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars  
2012-2013

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 85 sur 104

### ANNEXE 3 : « Tableau synoptique des compétences »

ANNEXE 3.1 : Pour l'IFSI, référentiel 2009, « Tableau synoptique des compétences avec leurs unités d'enseignements et d'intégration et leurs évaluations par semestre et par unités d'enseignement »

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 86 sur 104

C1= Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier <u>( DS + SCL )</u>	UE 3.1 - Raisonnement et démarche clinique infirmier ( DS + SCL/CL )				
	E	C	E	I	
C2= Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers ( SCL/CL + DS + CEC )	UE 2.3 - Santé, maladie, handicap, accidents de la vie ( SCL + CL )				
	E		I		
C3= Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens ( VR + CL )	UE 2.10 - Infectiologie - Hygiène ( VR + CL )				
	E	I			
C4= Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique ( RV + DS + CEC )	UE 4.1 - Soins de confort et de bien être ( CL + SCL + VR )				
	O	C			
C5= Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs ( RV + SCL )	UE 2.1 - Biologie fondamentale ( DS + SCL )				
	E	I			
C6= Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins ( DS + SCL )	UE 2.2 - Cycles de la vie et grandes fonctions ( DS + SCL )				
	E	I			
C7= Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle ( NV + AC )	UE 2.4 - Processus traumatiques ( VR + SCL )				
	E	I			
C8= Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques ( RV + CS/IB )	UE 2.6 - Processus psychopathologiques ( CL + DS )				
	E	I			
C9= Organiser et coordonner les interventions soignantes ( RV + AC )	UE 2.5 - Processus inflammatoires et infectieux ( AC + CEC )				
	E	I			
C10= Informer, former des professionnels et des personnes en formation ( FB + RV )	UE 2.7 - Défaillances organiques et processus dégénératifs ( CEC+AC )				
	E	I			
API : Accompagnement Pédagogique Individualisé	UE 2.8 - Processus obstructifs ( CEC + AC )				
	E	I			
C11= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 2.9 - Processus tumoraux ( RV + CEC + FB )				
	E	I			
C12= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.1 - Santé publique et économie de la santé ( SCL+ RV )				
	E	I			
C13= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.2 - Projet de soins infirmiers ( DS+SCL/CL+CEC+VR )				
	E	I			
C14= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.3 - Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( AC+CEC )				
	E	C			
C15= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.4 - Initiation à la démarche de recherche ( AC+CEC+SM )				
	E	I			
C16= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.5 - Encadrement de professionnels de soins ( RV + FB + CEC )				
	O	I			
C17= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.6 - Soins infirmiers, gestion des risques ( NV + AC )				
	E	C			
C18= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.7 - Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C19= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.8 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	C			
C20= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.9 - Qualité des soins, Evaluation des pratiques ( NV + RV + IB )				
	E	C			
C21= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.10 - Initiation à la démarche de recherche ( CS + RV + IB + SM )				
	E	I			
C22= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.11 - Initiation à la démarche de recherche ( CS + RV + IB + SM )				
	E	I			
C23= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.12 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C24= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.13 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C25= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.14 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C26= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.15 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C27= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.16 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C28= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.17 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C29= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.18 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C30= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.19 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C31= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.20 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C32= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.21 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C33= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.22 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C34= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.23 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C35= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.24 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C36= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.25 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C37= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.26 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C38= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.27 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C39= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.28 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C40= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.29 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C41= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.30 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C42= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.31 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C43= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.32 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C44= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.33 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C45= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.34 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C46= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.35 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C47= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.36 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C48= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.37 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C49= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.38 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C50= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.39 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C51= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.40 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C52= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.41 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C53= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.42 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C54= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.43 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C55= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.44 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C56= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.45 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C57= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.46 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C58= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.47 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C59= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.48 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C60= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.49 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C61= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.50 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C62= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.51 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C63= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.52 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C64= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.53 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C65= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.54 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C66= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.55 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C67= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.56 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C68= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.57 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C69= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.58 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C70= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.59 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C71= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.60 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C72= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.61 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C73= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.62 - Soins infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ( IB + RV )				
	E	I			
C74= Assurer la sécurité et la qualité des soins ( IB + RV )	UE 3.63				

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chndst.fr</p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>		T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>		PM1_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026		Page 87 sur 104

*ANNEXE 3.2 : Pour l'IFAS, référentiel 2011, « Tableau synoptique des compétences avec leurs unités d'enseignements et d'intégration et leurs évaluations par semestre et par unités d'enseignement »*

BLOCS	TITRES DES MODULES DE FORMATION		Responsabilités	Légende: * = compétence IFSI X=pilote
BLOC 1	MODULES 1 et 2	1. Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne 2. Repérage et prévention des situations à risque	CL + FB + SCL*	
BLOC 2	MODULES 3,4 et 5	3. Evaluation de l'état clinique d'une personne 4. Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement 5. Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	FB + CL + Equipe selon domaine de compétences et disponibilités*	
BLOC 3	MODULES 6 et 7	6. Relation et communication avec les personnes et leur entourage 7. Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	FB + CL + DS* + VR*	
BLOC 4	MODULES 8	8. Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	CL+ FB	
BLOC 5	MODULES 9 et 10	9. Traitement des informations 10. Travail en équipe pluri professionnelle qualité et gestion des risques	FB + CL + NV*	
API (Accompagnement Pédagogique Individuel) 35h			FB + CL (bac pro) + SCL* + CEC* + SM*	
TPG (Travail Personnel Guidé) 35h			FB + CL	
35h supplémentaires pour cursus partiels			FB + CL	

 <p>Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a></p>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PMI_ Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année de formation 2025-2026	Page 88 sur 104

#### ANNEXE 4 : « Programmation des retours de stage, analyses de pratiques professionnelles et suivis pédagogiques et accompagnement pédagogique individualisé »

Légende :

RS : retour de stage

SPI : suivi pédagogique individuel

APP : analyses de pratique

CI : cursus intégral

CP : cursus partiel

Formateurs	AS	1 <sup>re</sup> A	2 <sup>me</sup> A	3 <sup>me</sup> A
Dates	FB + CL	DS + SCL + VR + CL	AC + CEC	IB+RV
Lundi 28.09.25 après midi				APP collective stage S5
Vendredi 10.10.25				Guidance collective 1
Vendredi 24.10.25	RS ASSP			
Vendredi 31.10.25	RS autres cursus			
Lundi 3.11.25	APP avec 2A			
Mercredi 5.11.25			APP S3 avec AS	
Vendredi 5.12.25 matin				RS
Jeudi 11.12.25		RS S1 matin		
		APP S1 ap midi		
Vendredi 12.12.25				Guidance collective 2
Lundi 02.01.26 journée			RS S3	
Lundi 09.01.26 journée	APP avec 2A		APP S3 avec AS	
Mardi 10.01.26 après midi	RS			
Vendredi 13.01.26				Dépôt note de recherche 3.4S6
Vendredi 06.03.26				Guidance collective 3
Lundi 9.03.26				RS matin
				APP après midi
Vendredi 10.04.26				Dépôt TIRSI
Lundi 20.04.26				Soutenance blanche 10h30- 17h (après rattrapages)
Mardi 21.04.26		RS S2 matin		
		APP S2 après midi		
Vendredi 30.04.26			APP du service sanitaire	
Vendredi 29.05.26	RS + APP CI			
Lundi 15.06.26	RS + APP CP			
Jeudi 18.06.26				RS matin
Jeudi 29.06.26			RS	
Vendredi 03.07.26	RS CI			
Lundi 20.07.26	RS + APP CI			

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chndsf.fr">ifsi@chndsf.fr</a>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année 2025-2026	Page 89 sur 104

#### **ANNEXE 5 : « Déroulement de la programmation des périodes de stages et d'IFSI ou IFAS de l'année en cours »**

## *ANNEXE 5.1 : « Déroulement pour l'IFSI et l'IFAS »*

<p>Institut de formation en soins infirmiers            Centre Hospitalier            Nord Deux-Sèvres            2 rue de l'Abreuvoir            BP 60184            79103 THOUARS Cedex            Tél. : 05 49 66 47 70            Mail : <a href="mailto:ifsi@chndrs.fr">ifsi@chndrs.fr</a></p>	<p><b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b></p> <p><b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b></p> <p>Année 2025-2026</p>	<p><b>T1N8-1</b></p>
		<p>PM1_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts</p>

## ANNEXE 5.2 : « Déroulement des programmations des différents rubans pédagogiques pour les apprenants AS selon leurs parcours »

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chndhs.fr">ifsi@chndhs.fr</a>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année 2025-2026	Page 91 sur 104

25-26 Programmation des formations

PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS

T1N8-1

PM1\_Version 5/11/25\_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts

Année 2025-2026

Page 91 sur 104

26-28 December 2010, Paris, France | [www.issnif.org](http://www.issnif.org)

ANNEE 2025

---

ANNEXE

#	25	1	8	15
---	----	---	---	----

13    20    27    3    10    17    24    1    8    15    22    29    5    12

9 26 2 9 16 23 2 9 16 23 30 6 13

Page 1 of 1

Table 1. Summary of the main characteristics of the four groups of patients.

第 1 章

11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chndsf.fr">ifsi@chndsf.fr</a>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année 2025-2026	Page 92 sur 104

#### **Programmation des formations**

## **Programmation des formations**

25-26 Programmation des formations

TITRE		ANNEE 2025												ANNEE 2026																																				
		Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet								
VC POMIERS Zone A	VC NANTES Zone B	025	08	15	22	29	06	13	20	27	03	10	17	24	01	08	15	22	29	05	12	19	26	02	09	16	23	09	16	13	20	27	04	11	18	25	01	08	15	22	29	06	13	20	27					
		035	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
FORMATION AIDE-SIGNANTE TPAVP Nombre d'heures totales 1182h 25-26		Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet								
		036	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
TPAVP Nombre d'heures totales 1182h 25-26		Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet								
		037	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
TPAVP Nombre d'heures totales 1182h 25-26		Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet								
		038	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
TPAVP Nombre d'heures totales 1182h 25-26		Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet								
		039	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31			
TPAVP Nombre d'heures totales 1182h 25-26		Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet								
		040	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31				
TPAVP Nombre d'heures totales 1182h 25-26		Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet								
		041	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31					
TPAVP Nombre d'heures totales 1182h 25-26		Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet								
		042	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31						
TPAVP Nombre d'heures totales 1182h 25-26		Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet								
		043	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31							
TPAVP Nombre d'heures totales 1182h 25-26		Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet								
		044	44	45	46	47	48	49	50	51	52	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31								
TPAVP Nombre d'heures totales 1182h 25-26		Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet								
		045	45	46	47	48	49	50	51	52	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31									
TPAVP Nombre d'heures totales 1182h 25-26		Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet								
		046	46	47	48	49	50	51	52	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31										
TPAVP Nombre d'heures totales 1182h 25-26		Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet								
		047	47	48	49	50	51	52	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31											
TPAVP Nombre d'heures totales 1182h 25-26		Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet								

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chnds.fr">ifsi@chnds.fr</a>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année 2025-2026	Page 93 sur 104



Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chndrs.fr">ifsi@chndrs.fr</a>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année 2025-2026	Page 94 sur 104

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chndc.fr">ifsi@chndc.fr</a>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année 2025-2026	Page 95 sur 104

## ANNEXE 6 : « Pour l'IFSI, conventions type de stage pour tous les services du C.H.N.D.S et de Mauléon »



### INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

2, rue de l'abreuvoir - BP 60184  
79103 THOUARS CEDEX  
Tél. 05 49 66 47 70  
mail : [ifsi@chndc.fr](mailto:ifsi@chndc.fr)



### CONVENTION DE STAGE (convention-type pour tous les services du C.H.N.D.S.)

Entre les soussignés :

Etablissement : CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SEVRES.

Représenté par : Monsieur Bruno FAULCONNIER, Directeur Général du Centre Hospitalier,

Et par : Madame Cécile FAILLER, La Coordinatrice des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,

Et l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres :

Représenté par : Monsieur Bruno FAULCONNIER, Directeur Général du Centre Hospitalier

Et par délégation: Madame Claudine CHARBONNEAU, Directrice des soins, Coordonnatrice générale des Instituts de formation du Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres et Mauléon,

Il est convenu ce qui suit :

#### ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit les règles relatives à l'organisation et au déroulement du stage clinique accompli par l'étudiant(e) infirmier(e) suivant :

Nom/Prénom	Formation	Promotion	Année de formation
	D.E. INFIRMIER		2025-2026

Cette convention sera portée à la connaissance du cadre de santé, de l'infirmier(e) ou du professionnel responsable de l'encadrement direct de l'étudiant(e) sur le terrain de stage.

#### ARTICLE 2 - BUTS DU STAGE

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, et intégrant les référentiels d'activités, de compétences, de certification et de formation en soins infirmiers.

Les programmes et les modalités d'exécution du stage seront établis par la direction de l'IFSI en fonction :

- du référentiel de formation et des projets de l'étudiant(e)
- des activités du stage réalisées en accord avec le cadre infirmier du service.

Le stage a pour but essentiel de permettre à l'étudiant(e) d'acquérir les capacités inhérentes à l'exercice professionnel et d'assurer une application concrète de l'enseignement dispensé par l'Institut de Formation.

Le stage respectera les objectifs du référentiel de formation et la progression dans les acquisitions et les responsabilités.

L'étudiant(e) doit se consacrer à son apprentissage.

#### ARTICLE 3 - OBJECTIFS DE STAGE

Les objectifs de stage sont définis par l'équipe pédagogique en liaison avec les personnes responsables de l'encadrement des étudiants(es). Les objectifs institutionnels de l'institut de formation en soins infirmiers sont portés à la connaissance du cadre de santé maître de stage, du tuteur, de l'infirmier ou du professionnel responsable de l'encadrement direct de l'étudiant(e) sur le terrain de stage. Ils sont affichés dans le service. Ils intègrent des données précises concernant les modalités du stage conformément au règlement intérieur en vigueur.

L'étudiant(e) infirmier(e) établit des objectifs personnels de stage.

#### ARTICLE 4 - RESPONSABILITÉ

Pendant la durée du stage, l'étudiant(e) demeure étudiant(e) de l'Institut de Formation, mais il/elle est placé(e) sous l'autorité administrative et le contrôle du Chef de l'établissement d'accueil et ne doit en aucun cas servir de personnel d'appoint. L'établissement ne peut retirer aucun profit direct de la présence du stagiaire.

L'encadrement est toujours assuré par du personnel diplômé.

L'encadrement de l'étudiant(e) infirmier(e) est assuré sous la responsabilité de l'infirmier ou de l'infirmière.

Les actes accomplis par les étudiants(es) qui présentent un risque pour les patients, s'effectuent en présence et sous le contrôle d'un infirmier diplômé (circulaire DGS/SDDI/N°05-92 du 9 décembre 1992).

Tout acte de soins relatif au décret du code de la santé publique, Livre III, Titre Ier, Section 1 (décret relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier) doit être réalisé et accompli par l'étudiant(e) infirmier(e) uniquement avec un encadrement infirmier et sous la responsabilité de l'infirmier(e).

#### Pour contribuer à la prévention des risques sanitaires :

- Suivre les recommandations indiquées sur le site santé.gouv.fr et les recommandations des services de soins et de l'institut pour assurer sa sécurité et celle des autres.
- L'étudiant(e) infirmier(e) doit pouvoir bénéficier des mesures de protection disponibles et garantissant sa sécurité dans le service ou l'établissement où il/elle est en stage (masques, consignes d'hygiène, dispositifs d'organisation, suivi).
- L'étudiant(e) infirmier(e) doit pouvoir bénéficier des formations continues réalisées sur les mesures de protection dans l'établissement où il/elle est en stage.

#### ARTICLE 5 - LA DUREE - LES HORAIRES DU STAGE - LES ABSENCES

Les jours et heures de présence de l'étudiant(e) seront fixés préalablement au stage d'un commun accord entre les deux établissements.

La durée totale de présence en stage est établie sur la base de 35 heures par semaine. Cependant le stage peut être d'une durée de 35 à 40 heures par semaine suivant les horaires du service.

L'Institut informe l'Etablissement d'accueil des orientations à donner aux horaires de stage en fonction des objectifs de formation et du niveau d'études de l'étudiant(e). Il sera tenu compte de la spécificité du service dans l'aménagement des horaires de stage, ce qui peut amener le (la) responsable du stage à programmer ceux-ci sur la base de 35 heures/semaine ou 70 heures sur deux semaines consécutives.

Le temps de pause du repas de 30 minutes par jour est rajouté au temps de stage. Les repas peuvent être pris sur le site hospitalier ou la structure d'accueil, moyennant l'achat de la prestation alimentaire.

Si un intérêt pédagogique est estimé positif pour l'étudiant(e) infirmier(e) par le maître de stage et les cadres de santé formateurs responsables des stages, à partir du semestre 2, les étudiant(e)s infirmier(e)s ont la possibilité de réaliser des nuits consécutives dans le respect de la réglementation avec un maximum de 70h sur deux semaines par mois de stage.

Les étudiant(e)s infirmier(e)s ont la possibilité de réaliser dans le respect de la réglementation sur 5 semaines : un week-end.

La présence d'un infirmier en responsabilité est obligatoire. L'apprenant n'est pas autorisé à faire plus de 2h30 d'heures supplémentaires par semaine.

La réalisation potentielle des nuits et des week-ends doit être compatible avec la programmation :

- Des temps de raisonnement clinique et des accompagnements anticipés par l'institut de formation et systématiquement réalisées de jour.
- Des temps d'analyse des pratiques anticipés par l'institut avant l'arrivée en stage de l'apprenant.
- Des retours programmés à l'institut.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chndns.fr	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année 2025-2026	Page 96 sur 104

Les fériés sont considérés comme des jours travaillés, en lien avec la réglementation en vigueur.

Pour tous les stages, le planning est en lien avec l'organisation du service et les objectifs de stage institutionnels.

L'apprenant prend contact dans les 10 jours avant le début du stage avec le cadre de santé ou le responsable de l'encadrement.

Le maître de stage planifie avec l'apprenant les horaires de stage. L'organisation du planning favorise le covitrage entre apprenants. Il mentionne ces horaires par écrit dans le service. Une copie de ces horaires est communiquée à l'étudiant(e). Ce dernier la transmet à l'institut dans les 48 heures.

L'étudiant(e) doit contacter l'institut si son planning présente un non-respect de la réglementation et de la convention en vigueur.

Tout changement d'horaires doit être validé par le maître de stage ou par le responsable du lieu de stage par écrit et transmis par l'étudiant(e) à l'institut de formation en soins infirmiers par mail avant le jour concerné. Il/elle doit respecter les modalités de transmission de son planning.

Toute absence devra être signalée le jour même par l'étudiant(e), simultanément à l'établissement et à l'institut de formation en soins infirmiers. L'étudiant(e) doit par ailleurs justifier son absence auprès de l'institut dans les 48 heures. Une absence non justifiée sera signalée le jour même à la Direction de l'institut par le responsable de stage. Certaines autorisations d'absences peuvent donner lieu à récupération.

#### ARTICLE 6 - L'EVALUATION DU STAGE ET DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Afin de favoriser l'apprentissage, un bilan initial avec l'étudiant(e) infirmier(e) et un bilan intermédiaire sont demandés. Le document port-folio que les étudiants(es) ont auprès d'eux constitue le support de ces bilans.

Le niveau de compétence de l'étudiant(e) est apprécié à partir des prestations observées, du niveau d'atteinte des objectifs et du contrat d'acquisition relevant de ses compétences.

Une feuille d'évaluation des compétences en stage est envoyée au cadre de santé, au maître ou responsable du stage avant chaque stage.

A l'issue du stage, le responsable du stage remplit la feuille d'évaluations des compétences à renseigner.

À la fin du stage, l'infirmier(e) ou le (la) professionnel(le) responsable du stage porte les appréciations à la connaissance de l'étudiant(e) au cours d'un entretien, sur la fiche « Feuille d'évaluation des compétences en stage ».

Avec l'étudiant(e), il réalise un bilan des acquisitions des éléments de compétences, des activités et des actes professionnels, à partir du document port folio, qu'il reporte sur la feuille « acquisition des compétences en stage ». Ces éléments serviront à la présentation par le cadre de santé formateur, du dossier de l'étudiant(e) auprès de la commission d'attribution des crédits ECTS (European Credits Transfert System).

Chaque bilan des apprentissages doit être réalisé en présence du tuteur et de l'étudiant(e). L'étudiant(e) est chargé(e) de remettre cette feuille au cadre de santé formateur. Il est recommandé au service de réaliser une photocopie et de la garder sur l'année de formation.

#### ARTICLE 7 - SITUATIONS PÉDAGOGIQUES SINGULIERES

En cas de difficultés rencontrées avec l'étudiant(e) ou tout acte ou comportement pouvant mettre en danger la sécurité des personnes soignées fera l'objet d'un rapport circonstancié écrit motivé, daté et signé, par le cadre de santé, le maître de stage ou le responsable du stage.

L'institut de formation doit être informé par le maître de stage, le responsable de l'encadrement. Un cadre de santé formateur contacte alors le maître de stage pour analyser la situation. Ce rapport sera transmis d'emblée par voie numérique puis sous pli cacheté à la direction de l'institut de formation et à la direction des soins de la structure d'accueil le jour même ou dans les 24 h qui suivent les faits.

#### ARTICLE 8 - SECRET PROFESSIONNEL ET OBLIGATION DE RESERVE

Comme cela est de règle pour la totalité du personnel de l'établissement d'accueil, l'étudiant(e) infirmier(e) sera tenu de respecter toutes les clauses légales relatives au secret professionnel (Art. 226.13 du code pénal et Art. R.4312-4 du code de la santé publique) et à l'obligation de réserve.

#### ARTICLE 9 - DISCIPLINE

L'étudiant(e) sera soumis au règlement interne de l'établissement, à sa discipline, aux directives. La direction de l'établissement d'accueil concerné se réserve le droit de mettre fin au stage, sans préavis, si elle le juge nécessaire. Elle devra au préalable dans ce cas en informer la direction de l'IFSI.

De son côté, la directrice des soins de l'IFSI du CHNDNS, site de Thouars pourra mettre fin au stage si elle le juge nécessaire, notamment à la demande de l'intéressé(e); elle en informera dans ce cas le directeur de l'établissement.

Dans tous les cas, l'étudiant(e) est soumis(e) aux mêmes obligations et devoirs que le personnel de l'établissement, notamment en ce qui concerne le respect des horaires établis à son attention, le secret professionnel, la tenue. En cas de manquement grave à la discipline ou au règlement intérieur de l'établissement, celui-ci se réserve le droit de mettre fin au stage.

#### ARTICLE 10 - ASSURANCES

Tous les accidents pouvant être causés par l'étudiant(e) au cours de son activité dans l'établissement, même extra-muros, ou du trajet pour s'y rendre ou en repartir sont couverts par une assurance contre les risques professionnels et responsabilité civile souscrite par le centre hospitalier nord Deux-Sèvres. Cette assurance couvrira la réparation des dommages de toute nature causés à autrui à l'occasion du stage par l'étudiant(e).

L'étudiant n'est pas autorisé à utiliser son propre véhicule pour nécessité de service, ni pour se rendre au domicile des patients. Dans le cas où l'étudiant(e) est en stage en service d'urgence, S.M.U.R, il est autorisé à sortir avec le S.M.U.R.

Tout accident ou incident survenu pendant les horaires de stage ou à l'occasion du trajet doit être signalé à la direction de l'institut.

En cas d'accident, une déclaration d'accident doit être établie et transmise, au plus tard dans les 48 heures, au secrétariat de l'IFSI chargé de la gestion du dossier. Chaque étudiant(e) a connaissance du formulaire de déclaration d'accident qui sera complété par le secrétariat de l'IFSI.

#### ARTICLE 11 - CONDITIONS FINANCIERES

L'intéressé(e), pendant toute la durée de son stage demeurera attaché(e) à l'organisme ou l'établissement dont il/elle dépend et ne pourra prétendre à aucune assimilation au personnel de l'établissement. Il/elle ne pourra prétendre de la part de celui-ci à aucune rémunération, aucune indemnité en dehors de la réglementation en vigueur, ni prestation ressortant des régimes de la sécurité sociale actuellement en vigueur. En cas d'accident de travail, la direction de l'établissement informera l'IFSI à qui il appartiendra de faire les déclarations obligatoires prévues par la réglementation.

#### ARTICLE 12 - RUPTURE DE CONTRAT

La présente convention est conclue pour la durée du stage. Elle pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre partie. La Directrice des soins de l'IFSI, le Directeur de l'Etablissement d'accueil se réservent le droit de mettre fin au stage de l'étudiant(e) en présence d'impératifs majeurs.

#### ARTICLE 13 - ENGAGEMENT DE L'ETUDIANT(E) INFIRMIER/E

L'étudiant(e) a pris connaissance de cette convention et s'engage à la respecter. Il/Elle apporte sa signature précédée de la mention « lu et approuvé ». Un exemplaire signé est conservé dans son dossier à l'IFSI.

A Thouars, le 21 juillet 2025.

Le centre hospitalier Nord Deux-Sèvres  
Directeur Général de l'établissement,  
Bruno FAUCONNIER  
(Signature et cachet)

  
Direction des soins  
Coordinatrice générale des soins infirmiers,  
de rééducation et médico-techniques  
Cécile FAILLER  
(Signature et cachet)

CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SEVRES  
Cedex 10000  
Coordinatrice générale de la Direction des soins

L'institut de formation en soins infirmiers,  
Directrice des soins de l'IFSI/IFAS,  
Coordonnatrice générale des Instituts  
de formation du CHNDNS  
Claudine CHARBONNEAU  
(Signature et cachet)

Centre hospitalier Nord Deux-Sèvres—  
Institut de formation en Soins Infirmiers  
2, Rue de l'Abreuvoir  
BP60184  
79103 THOUARS

L'étudiant(e) infirmier(e),  
(signature précédée du nom-prénom  
et de la mention « lu et approuvé »)

Nom et prénom des parents ou tuteur  
légal pour l'étudiant(e) infirmier(e) mineur(e)  
(signature précédée de la mention  
« lu et approuvé »)

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année 2025-2026	Page 97 sur 104



CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SEVRES  
**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS**  
2, rue de l'abreuvoir - BP 60184  
79103 THOUARS CEDEX  
Tél. 05 49 66 47 70  
mail : ifsi@chnds.fr



## CONVENTION DE STAGE (convention-type pour tous les services du C.H. Mauléon)

Entre les soussignés :

Etablissement : HOPITAL DE MAULEON

Représenté par : Monsieur Bruno FAULCONNIER, Directeur Général du Centre Hospitalier

par : Madame Cécile FAILLER, La Coordinatrice générale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques

Et l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres :

Représenté par : Monsieur Bruno FAULCONNIER, Directeur Général du Centre Hospitalier

Et par délégation : Madame Claudine CHARBONNEAU, Directrice des soins, Coordonnatrice générale des Instituts de formation du Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres et Mauléon

Il est convenu ce qui suit :

### ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit les règles relatives à l'organisation et au déroulement du stage clinique accompli par l'étudiant(e) infirmier(e) suivant :

Nom / Prénom	Formation	Promotion	Année de formation
	D.E. INFIRMIER		2025-2026

Cette convention sera portée à la connaissance du cadre de santé, de l'infirmier(e) ou du professionnel responsable de l'encadrement direct de l'étudiant(e) sur le terrain de stage.

### ARTICLE 2 - BUTS DU STAGE

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, et intégrant les référentiels d'activités, de compétences, de certification et de formation en soins infirmiers.

Les programmes et les modalités d'exécution du stage seront établis par la direction de l'IFSI en fonction :

- du référentiel de formation et des projets de l'étudiant(e)
- des activités du stage réalisées en accord avec le cadre infirmier du service.

Le stage a pour but essentiel de permettre à l'étudiant(e) d'acquérir les capacités inhérentes à l'exercice professionnel et d'assurer une application concrète de l'enseignement dispensé par l'Institut de Formation.

Le stage respectera les objectifs du référentiel de formation et la progression dans les acquisitions et les responsabilités.

L'étudiant(e) doit se consacrer à son apprentissage.

### ARTICLE 3 - OBJECTIFS DE STAGE

Les objectifs de stage sont définis par l'équipe pédagogique en liaison avec les personnes responsables de l'encadrement des étudiants(es). Les objectifs institutionnels de l'institut de formation en soins infirmiers sont portés à la connaissance du cadre de santé maître de stage, du tuteur, de l'infirmier ou du professionnel responsable de l'encadrement direct de l'étudiant(e) sur le terrain de stage. Ils sont affichés dans le service. Ils intègrent des données précises concernant les modalités du stage conformément au règlement intérieur en vigueur.

L'étudiant(e) infirmier(e) établit des objectifs personnels de stage.

### ARTICLE 4 - RESPONSABILITÉ

Pendant la durée du stage, l'étudiant(e) demeure étudiant(e) de l'institut de Formation, mais il/elle est placé(e) sous l'autorité administrative et le contrôle du Chef de l'établissement d'accueil et ne doit en aucun cas servir de personnel d'appoint. L'établissement ne peut retirer aucun profit direct de la présence du stagiaire.

L'encadrement est toujours assuré par du personnel diplômé.

L'encadrement de l'étudiant(e) infirmier(e) est assuré sous la responsabilité de l'infirmier ou de l'infirmière.

Les actes accomplis par les étudiants(es) qui présentent un risque pour les patients, s'effectuent en présence et sous le contrôle d'un infirmier diplômé (circulaire DG5/SDD/N°05-92 du 9 décembre 1992).

Tout acte de soins relatif au décret du code de la santé publique, Livre III, Titre Ier, Section 1 (décret relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier) doit être réalisé et accompli par l'étudiant(e) infirmier(e) uniquement avec un encadrement infirmier et sous la responsabilité de l'infirmier(e).

#### Pour contribuer à la prévention des risques sanitaires :

- Suivre les recommandations indiquées sur le site santé.gouv.fr et les recommandations des services de soins et de l'institut pour assurer sa sécurité et celle des autres.
- L'étudiant(e) infirmier(e) doit pouvoir bénéficier des mesures de protection disponibles et garantissant sa sécurité dans le service ou l'établissement où il/elle est en stage (masques, consignes d'hygiène, dispositifs d'organisation, suivi).
- L'étudiant(e) infirmier(e) doit pouvoir bénéficier des formations continues réalisées sur les mesures de protection dans l'établissement où il/elle est en stage.

### ARTICLE 5 - LA DUREE - LES HORAIRES DU STAGE - LES ABSENCES

Les jours et heures de présence de l'étudiant(e) seront fixés préalablement au stage d'un commun accord entre les deux établissements.

La durée totale de présence en stage est établie sur la base de 35 heures par semaine. Cependant le stage peut être d'une durée de 35 à 40 heures par semaine suivant les horaires du service.

L'institut informe l'établissement d'accueil des orientations à donner aux horaires de stage en fonction des objectifs de formation et du niveau d'études de l'étudiant(e). Il sera tenu compte de la spécificité du service dans l'aménagement des horaires de stage, ce qui peut amener le (la) responsable du stage à programmer ceux-ci sur la base de 35 heures/semaine ou 70 heures sur deux semaines consécutives.

Le temps de pause du repas de 30 minutes par jour est rajouté au temps de stage. Les repas peuvent être pris sur le site hospitalier ou la structure d'accueil moyennant l'achat de la prestation alimentaire.

Si un intérêt pédagogique est estimé positif pour l'étudiant(e) infirmier(e) par le maître de stage et les cadres de santé formateurs responsables des stages, à partir du semestre 2, les étudiant(e)s infirmier(e)s ont la possibilité de réaliser des nuits consécutives dans le respect de la réglementation avec un maximum de 70h sur deux semaines par mois de stage.

Les étudiant(e)s infirmier(e)s ont la possibilité de réaliser dans le respect de la réglementation sur 5 semaines : un week-end.

La présence d'un infirmier en responsabilité est obligatoire. L'apprenant n'est pas autorisé à faire plus de 2h30 d'heures supplémentaires par semaine.

La réalisation potentielle des nuits et des week-ends doit être compatible avec la programmation :

- Des temps de raisonnement clinique et des accompagnements anticipés par l'institut de formation et systématiquement réalisées de jour.
- Des temps d'analyse des pratiques anticipés par l'institut avant l'arrivée en stage de l'apprenant.
- Des retours programmés à l'institut.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chndns.fr	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année 2025-2026	Page 98 sur 104

Les fériés sont considérés comme des jours travaillés, en lien avec la réglementation en vigueur.

Pour tous les stages, le planning est en lien avec l'organisation du service et les objectifs de stage institutionnels.

L'apprenant prend contact dans les 10 jours avant le début du stage avec le cadre de santé ou le responsable de l'encadrement.

Le maître de stage planifie avec l'apprenant les horaires de stage. L'organisation du planning favorise le covoltage entre apprenants. Il mentionne ces horaires par écrit dans le service. Une copie de ces horaires est communiquée à l'étudiant(e). Ce dernier la transmet à l'institut dans les 48 heures. L'étudiant(e) doit contacter l'institut si son planning présente un non-respect de la réglementation et de la convention en vigueur.

Tout changement d'horaires doit être validé par le maître de stage ou par le responsable du lieu de stage par écrit et transmis par l'étudiant(e) à l'institut de formation en soins infirmiers par mail avant le jour concerné. Il/elle doit respecter les modalités de transmission de son planning.

Toute absence devra être signalée le jour même par l'étudiant(e), simultanément à l'établissement et à l'institut de formation en soins infirmiers. L'étudiant(e) doit par ailleurs justifier son absence auprès de l'institut dans les 48 heures. Une absence non justifiée sera signalée le jour même à la Direction de l'institut par le responsable de stage. Certaines autorisations d'absences peuvent donner lieu à récupération.

#### ARTICLE 6 - L'EVALUATION DU STAGE ET DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Afin de favoriser l'apprentissage, un bilan initial avec l'étudiant(e) infirmier(e) et un bilan intermédiaire sont demandés. Le document port-folio que les étudiants(es) ont auprès d'eux constitue le support de ces bilans.

Le niveau de compétence de l'étudiant(e) est apprécié à partir des prestations observées, du niveau d'atteinte des objectifs et du contrat d'acquisition relevant de ses compétences.

Une feuille d'évaluation des compétences en stage est envoyée au cadre de santé, au maître ou au responsable du stage avant chaque stage.

A l'issue du stage, le responsable du stage remplit la feuille d'évaluations des compétences à renseigner.

A la fin du stage, l'infirmière ou le (la) professionnelle responsable du stage porte les appréciations à la connaissance de l'étudiant(e) au cours d'un entretien, sur la fiche « Feuille d'évaluation des compétences en stage ».

Avec l'étudiant(e), il réalise un bilan des acquisitions des éléments de compétences, des activités et des actes professionnels, à partir du document port folio, qu'il reporte sur la feuille « acquisition des compétences en stage ». Ces éléments serviront à la présentation par le cadre de santé formateur, du dossier de l'étudiant(e) auprès de la commission d'attribution des crédits ECTS (European Credits Transfert System).

Chaque bilan des apprentissages doit être réalisé en présence du tuteur et de l'étudiant(e). L'étudiant(e) est chargé(e) de remettre cette feuille au cadre de santé formateur. Il est recommandé au service de réaliser une photocopie et de la garder sur l'année de formation.

#### ARTICLE 7 - SITUATIONS PEDAGOGIQUES SINGULIERES

En cas de difficultés rencontrées avec l'étudiant(e) ou tout acte ou comportement pouvant mettre en danger la sécurité des personnes soignées fera l'objet d'un rapport circonstancié écrit motivé, daté et signé, par le cadre de santé, le maître de stage ou le responsable du stage.

L'institut de formation doit être informé par le maître de stage, le responsable de l'encadrement. Un cadre de santé formateur contacte alors le maître de stage pour analyser la situation. Ce rapport sera transmis d'emblée par voie numérique puis sous pli cacheté à la direction de l'institut de formation et à la direction des soins de la structure d'accueil le jour même ou dans les 24 h qui suivent les faits.

#### ARTICLE 8 - SECRET PROFESSIONNEL ET OBLIGATION DE RESERVE

Comme cela est de règle pour la totalité du personnel de l'établissement d'accueil, l'étudiant(e) infirmier(e) sera tenu de respecter toutes les clauses légales relatives au secret professionnel (Art. 226.13 de code pénal et Art. R.4312-4 du code de la santé publique) et à l'obligation de réserve.

#### ARTICLE 9 - DISCIPLINE

L'étudiant(e) sera soumis au règlement interne de l'établissement, à sa discipline, aux directives. La direction de l'établissement d'accueil concerné se réserve le droit de mettre fin au stage, sans préavis, si elle le juge nécessaire. Elle devra au préalable dans ce cas en informer la direction de l'IFSI.

De son côté, la directrice des soins de l'IFSI du CHNDS, site de THOUARS pourra mettre fin au stage si elle le juge nécessaire, notamment à la demande de l'intéressé(e); elle en informera dans ce cas le directeur de l'établissement.

Dans tous les cas, l'étudiant(e) est soumis(e) aux mêmes obligations et devoirs que le personnel de l'établissement, notamment en ce qui concerne le respect des horaires établis à son attention, le secret professionnel, la tenue. En cas de manquement grave à la discipline ou au règlement intérieur de l'établissement, celui-ci se réserve le droit de mettre fin au stage.

#### ARTICLE 10 - ASSURANCES

Tous les accidents pouvant être causés par l'étudiant(e) au cours de son activité dans l'établissement, même extra-muros, ou du trajet pour s'y rendre ou en repartir sont couverts par une assurance contre les risques professionnels et responsabilité civile souscrite par le centre hospitalier nord Deux-Sèvres. Cette assurance couvrira la réparation des dommages de toute nature causés à autrui à l'occasion du stage par l'étudiant(e).

L'étudiant(n) est pas autorisé à utiliser son propre véhicule pour nécessité de service, ni pour se rendre au domicile des patients. Dans le cas où l'étudiant(e) est en stage en service d'urgence, S.M.U.R, il est autorisé à sortir avec le S.M.U.R.

Tout accident ou incident survenu pendant les horaires de stage ou à l'occasion du trajet doit être signalé à la direction de l'institut.

En cas d'accident, une déclaration d'accident doit être établie et transmise, au plus tard dans les 48 heures, au secrétariat de l'IFSI chargé de la gestion du dossier. Chaque étudiant(e) a connaissance du formulaire de déclaration d'accident qui sera complété par le secrétariat de l'IFSI.

#### ARTICLE 11 - CONDITIONS FINANCIERES

L'intéressé(e), pendant toute la durée de son stage demeurera attaché(e) à l'organisme ou l'établissement dont il/elle dépend et ne pourra prétendre à aucune assimilation au personnel de l'établissement. Il/elle ne pourra prétendre de la part de celui-ci à aucune rémunération, aucune indemnité en dehors de la réglementation en vigueur, ni prestation ressortant des régimes de la sécurité sociale actuellement en vigueur. En cas d'accident de travail, la direction de l'établissement informera l'IFSI à qui il appartiendra de faire les déclarations obligatoires prévues par la réglementation.

#### ARTICLE 12 - RUPTURE DE CONTRAT

La présente convention est conclue pour la durée du stage. Elle pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre partie. La Directrice des soins de l'IFSI, le Directeur de l'Etablissement d'accueil se réservent le droit de mettre fin au stage de l'étudiant(e) en présence d'impératifs majeurs.

#### ARTICLE 13 - ENGAGEMENT DE L'ETUDIANT(E) INFIRMIER(E)

L'étudiant(e) a pris connaissance de cette convention et s'engage à la respecter. Il/Elle apporte sa signature précédée de la mention « lu et approuvé ». Un exemplaire signé est conservé dans son dossier à l'IFSI.

A Thouars, le 21 juillet 2025,

*L'hôpital de Mauléon*

Directeur Général de l'établissement,  
Bruno PAULCONNIER  
(Signature et cachet)



*L'institut de formation en soins infirmiers,*

Directrice des soins de l'IFSI IFAS,  
Coordonnatrice générale des instituts de formation du CHNDS  
Claudine CHARBONNEAU  
(Signature et cachet)

*Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres  
Institut de Formation en Soins Infirmiers  
2, rue de l'Abreuvoir  
BP 60184  
79103 THOUARS*

*L'étudiant(e) infirmier(e),*

(signature précédée du nom  
prénom et de la mention « lu  
et approuvé »)

*Direction des soins*

Coordinatrice générale des soins infirmiers,  
de rééducation et médico-chirurgicales  
Céline FAUCHEAUX HÔPITAL NORD DEUX-SEVRES  
(signature et cachet de Céline FAUCHEAUX)  
Coordinatrice générale de la Direction des soins

Nom et prénom des parents ou tuteur légal pour l'étudiant(e)  
infirmier(e) mineur(e)  
(signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chndrs.fr">ifsi@chndrs.fr</a>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année 2025-2026	Page 99 sur 104

## ANNEXE 7 : « Objectifs de stage des étudiants infirmiers de 3<sup>ème</sup> année » un exemple

	Thème : STAGE	Référence : T6N8-2-4
Institut de formation soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'abreuvoir BP 60184 79100 THOUARS Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chndrs.fr">ifsi@chndrs.fr</a>	OBJECTIFS DE STAGE	N° Réf : 09/07/2025
Promotion 2023/2025 Année de formation 2025/2026		Page 1/6

Cadres de santé formateurs Coordination de la 3 <sup>ème</sup> année	Isabelle BERGE Rejane VEZIEN	05.49.66.47.70
---	---------------------------------	----------------

**NATURE 1 : Soins de courte durée**

**NATURE 2 : Soins en santé mentale et en psychiatrie**

**NATURE 3 : Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation**

**NATURE 4 : Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie**

**OBJET :** Objectifs de stage à l'intention des cadres infirmiers, maîtres de stage, des tuteurs, des infirmiers référents et infirmiers de proximité.

**DATES :** Du 25/08/2025 au 26/09/2025 et du 03/11/2025 au 05/12/2025

**DUREE :** Au total 10 semaines, soit 350 heures : sur une base de 35 heures par semaine.

Pour les terrains de stage qui ne fonctionnent pas sur une amplitude journalière de 7 h 35 ou sur une amplitude hebdomadaire de 35 h, le cadre de santé ou le responsable de stage organise le planning selon les habitudes du service, afin de valider 350 heures effectives de stage.

Le planning prévisionnel élaboré par le maître de stage, signé et daté est transmis, dans les 48 heures à l'institut par l'apprenant.

Le planning définitif des heures réalisées par l'apprenant doit être exhaustif, signé et daté par le maître de stage qui en fin de stage le communique à l'institut.

Jours comptés comme travaillés		
Lundi 25 août 2025	L'étudiant sera à l'IFSI	7 heures comptées comme travaillées
Semaine du 22/09 au 26/09/2025	L'étudiant sera à l'IFSI	35 h comptées comme travaillées
Mardi 11 novembre 2025	Férié	7 heures comptées comme travaillées
Vendredi 5 décembre 2025	L'étudiant sera à l'IFSI	7 heures comptées comme travaillées

*350 heures - 56 heures = 294 heures à réaliser en stage*

*« Les étudiants infirmiers ont la possibilité de réaliser dans le respect de la réglementation sur 5 semaines : un week-end sur deux au maximum et 70 h de nuit consécutives sur 2 semaines. La présence d'un infirmier en responsabilité est obligatoire » (extrait règlement intérieur). L'apprenant n'est pas autorisé à faire plus de 2h30 d'heures supplémentaires par semaine.*

### 1. REGLES INSTITUTIONNELLES

- 1.1. L'étudiant infirmier en cinquième semestre sera suivi par un ou deux infirmiers tuteurs lors du stage.
- 1.2. Le bilan de mi-stage et le bilan de fin de stage seront effectués en présence de l'étudiant, par les tuteurs.
- 1.3. Toutes difficultés importantes révélées dans les situations d'apprentissage devront faire l'objet d'un rapport écrit, argumenté de faits précis et envoyé sous pli cacheté à la directrice des soins de l'IFSI et à la direction des soins de la structure d'accueil.
- 1.4. Tout acte de soins relatif au code de la santé publique, Livre III, Titre Ier, Chapitre Ier, Section 1 (décret relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier) doit être réalisé et accompli par l'étudiant uniquement avec un encadrement infirmier et sous la responsabilité de l'infirmier(e).
- 1.5. Les actes accomplis par les étudiants infirmiers qui présentent un risque pour les patients s'effectuent en présence et sous le contrôle d'un infirmier Diplômé d'Etat. (Circulaire N° 05-92 du 9/12/92 relative la formation des étudiants infirmiers).
- 1.6. Situations sanitaires exceptionnelles :
  - 1-Suivre les recommandations indiquées sur le site santé.gouv.fr et les recommandations des services de soins et de l'institut pour assurer votre sécurité et celle des autres.
  - 2-L'étudiant infirmier doit pouvoir bénéficier des mesures de protection disponibles et garantissant sa sécurité dans le service ou l'établissement où il est en stage (masques, consignes d'hygiène, dispositifs d'organisation, suivi).
  - 3-L'étudiant infirmier doit pouvoir bénéficier des formations continues réalisées sur les mesures de protection dans l'établissement où il est en stage.

**Il est rappelé aux personnes responsables de l'encadrement que les étudiants en stage dans leur structure d'accueil sont sous leur responsabilité.**

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chndrs.fr">ifsi@chndrs.fr</a>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>  <b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	<b>T1N8-1</b>  <small>PM1_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts</small>
	Année 2025-2026	Page 100 sur 104

## 2. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Au terme du stage, l'étudiant infirmier(e) sera capable, en collaboration avec l'équipe de l'unité de soins qui l'accueille et selon son niveau d'apprentissage, de participer sous la responsabilité d'un(e) ou plusieurs infirmiers tuteurs:

2.1. De participer :

- à l'observation des éléments participant à la prise en soin des personnes accueillies.
- au projet de soins en vue du mieux être global de la personne.
- aux transmissions des informations (orales et écrites),
- à la reconnaissance des besoins des personnes accueillies,
- à l'identification des sources de dépendance et d'autonomie,
- à la réalisation des soins infirmiers dispensés sur le lieu de stage,
- aux réponses à apporter sur le plan physique, psychologique et culturel, en tenant compte des besoins perturbés.

2.2. - D'identifier les situations de soins prévalentes rencontrées dans le service, à partir du livret d'accueil du service et des entretiens avec le maître de stage, tuteurs et infirmiers de proximité.

- De réaliser des liens avec le référentiel de compétences.
- Pour trois situations de soins prévalentes, présenter les projets de soins complets ou chemins cliniques, par écrit, aux professionnels pour validation (objectifs, actions, évaluation).

L'étudiant infirmier sera tenu de respecter les obligations liées  
aux règles professionnelles, au secret professionnel.

## 3. OBJECTIFS SPECIFIQUES

L'étudiant infirmier(e) sera capable de :

- 3.1. Situer la structure d'accueil ou le service sur le territoire de santé et dans l'établissement ou dans l'institut de rattachement,
- 3.2. Identifier le fonctionnement, le statut et le règlement intérieur de l'établissement,
- 3.3. Identifier le fonctionnement de l'unité de soins et repérer la fonction, le rôle, les compétences des différents membres de l'équipe et des différents professionnels extérieurs intervenants,
- 3.4. Connaître les modalités d'admission des personnes,
- 3.5. Se familiariser avec le vocabulaire professionnel utilisé sur le lieu du stage.
- 3.6. Réaliser, sur le temps de stage et avant la participation aux soins, des démarches de soins personnalisées et actualisées et les présenter aux infirmiers de proximité et/ou infirmiers tuteurs.
- 3.7. Participer aux soins d'hygiène et de confort des personnes prises en soins, établir un mode de communication adapté, réaliser les soins infirmiers travaillés à l'IFSI, respecter les protocoles utilisés.
- 3.8. Repérer les modalités d'entretien du linge et les circuits d'élimination des déchets en tenant compte des mesures de sécurité spécifiques au service.
- 3.9. Participer aux transmissions orales et écrites.

Ces objectifs spécifiques permettent à l'étudiant d'acquérir les éléments inhérents aux compétences et d'enrichir par l'expérience, les unités d'enseignement déjà vues à l'Institut.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chndrs.fr">ifsi@chndrs.fr</a>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année 2025-2026	Page 101 sur 104

## 4. NIVEAUX D'APPRENTISSAGE

Les soins vus à l’Institut de Soins Infirmiers sont indiqués dans les projets de compétences et d’unités d’enseignement. Les étudiants ont l’ensemble des documents ci-joint, pour favoriser la communication avec les professionnels qui les encadrent. L’étudiant dispose ainsi d’outils pédagogiques permettant son accompagnement en stage.

- Le projet de formation de l’année et des semestres
- Les projets des unités d’enseignements
- La feuille de bilan de stage « auto-évaluation », considéré comme un outil formatif.
- Le portfolio en lien avec le référentiel de formation.
- Le document intitulé « outils de suivi de la progression de l’acquisition des actes, activités et techniques de soins » auto évaluation par l’étudiant.

Dans le cadre du référentiel de formation, un document appelé « portfolio » est obligatoire. Ce document est destiné au suivi du parcours de formation et de capitalisation des éléments constitutifs des compétences à acquérir pour l’obtention du diplôme d’Etat infirmier.

### 4.1. Pour chaque compétence, les unités d’enseignement de la première année

Compétences	Unités d’enseignement du semestre 1	Unités d’enseignement du semestre 2
<b>1</b> Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier	U.E 3.1 Raisonnement et démarche clinique infirmière	U.E 2.3 Santé, maladie, handicap, accidents de la vie U.E 3.1 Raisonnement et démarche clinique infirmière U.E 5.2 Evaluation d’une situation clinique
<b>3</b> Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	U.E 2.10 Infectiologie et hygiène U.E 4.1 Soins de confort et de bien être U.E 5.1 Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	
<b>4</b> Mettre en œuvre des actions à visées diagnostique et thérapeutique	U.E 2.1 Biologie fondamentale U.E 2.2 Cycles de la vie et grandes fonctions U.E 2.4 Processus traumatiques U.E 2.11 Pharmacologie et thérapeutiques	U.E 2.6 Processus psychopathologiques U.E 4.3 Soins d’urgences U.E 4.4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical
<b>5</b> Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs		U.E 1.2 Santé publique et économie de la santé
<b>6</b> Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	U.E 1.1 Psychologie, sociologie, anthropologie	U.E 1.1 Psychologie, sociologie, anthropologie U.E 3.2 Projet de soins infirmiers U.E 4.2 Soins relationnels
<b>7</b> Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle	U.E 1.3 Législation, éthique	U.E 4.5 Soins infirmiers et gestion des risques
<b>8</b> Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques	U.E 6.1 Méthode de travail U.E 6.2 Anglais	U.E 6.2 Anglais

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chndc.fr">ifsi@chndc.fr</a>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année 2025-2026	Page 102 sur 104

#### **4.2. Pour chaque compétence, les unités d'enseignement de la deuxième année**

<b>Compétences</b>	<b>Unités d'enseignement du semestre 3</b>	<b>Unités d'enseignement du semestre 4</b>
<b>2</b> Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers	U.E 3.2 Projet de soins infirmiers U.E 5.3 Communication et conduite de projet	
<b>4</b> Mettre en œuvre des actions à visées diagnostique et thérapeutique	U.E 2.5 Processus inflammatoires et infectieux U.E 2.8 Processus obstructifs U.E 2.11 Pharmacologie et thérapeutiques	U.E 2.7 Défaillances organiques et processus dégénératifs U.E 4.4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical U.E 4.3 Soins d'urgence
<b>5</b> Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs	U.E 1.2 Santé publique et économie de la santé U.E 4.6 Soins éducatifs et préventifs	U.E 4.6 Soins éducatifs et préventifs U.E 5.4 Soins éducatifs, formation des professionnels et des stagiaires
<b>6</b> Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	U.E 4.2 Soins relationnels U.E 5.3 Communication et conduite de projet	
<b>7</b> Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle		U.E 1.3 Législation, éthique et déontologie U.E 4.5 Soins infirmiers et gestion des risques
<b>8</b> Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques	U.E 6.2 Anglais	U.E 3.4 Initiation à la démarche de recherche U.E 6.2 Anglais
<b>9</b> Organiser et coordonner des interventions soignantes	U.E 3.3 Rôle infirmier, organisation du travail et interdisciplinarité	
<b>10</b> Informer et former des professionnels et des personnes en formation		U.E 3.5 Encadrement de professionnels de soins U.E 5.4 Soins éducatifs, formation des professionnels et des stagiaires

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chndrs.fr">ifsi@chndrs.fr</a>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année 2025-2026	Page 103 sur 104

#### 4.3. Pour chaque compétence, les unités d'enseignement débutées en troisième année

Compétences	Unités d'enseignement du semestre 5
4 Mettre en œuvre des actions à visées diagnostique et thérapeutique	U.E 2.9 Processus tumoraux U.E 2.6 processus psychopathologique U.E 2.11 Pharmacologie et thérapeutiques U.E 4.4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical U.E 4.7 : soins palliatifs et de fin de vie
6 Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	U.E 4.2 Soins relationnels
7 Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle	
8 Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques	U.E 6.2 anglais
9 Organiser et coordonner des interventions soignantes	U.E 3.3 Rôle infirmier, organisation du travail et inter professionnalité U.E 5.7 Optionnelle
4/9	U.E 5.5 : mise œuvre des thérapeutiques et coordination des soins
7/9	

#### 4.4. Actes et activités de soins vus à l'IFSI

##### Semestres 1, 2, 3 et 4 :

- hygiène des mains, lavage des mains.
- entretien et désinfection d'une chambre
- nettoyage et désinfection du matériel
- manutention sécuritaire des personnes
- observation
- réfection de lit occupé, inoccupé
- entretien de recueil de données
- toilette au lit, au fauteuil, aide à la toilette
- capiluve
- pédiluve
- soin de bouche
- prévention d'escarre
- mesure des paramètres vitaux
- pansement simple
- prélèvement veineux
- prélèvement capillaire
- injections IM, IV, S/C
- aerosolthérapie théorie
- oxygénothérapie théorie
- injections IM, IV, S/C (remobilisation)
- pousse seringue électrique (théorie + PRATIQUE)
- pansements simples, pansements drainages
- pose cathéter court périphérique
- réalisation d'un ECG et installation d'un scope (simulation en santé)
- gestion et surveillance PICC-Line et MID-Line (théorie)
- sondage urinaire (théorie + PRATIQUE)
- sondage naso-gastrique (théorie + PRATIQUE)
- Initiation à la démarche d'éducation thérapeutique (ETP) : réalisation d'un Bilan Educatif Partagé (BEP), élaboration d'objectifs partagés, outils de l'ETP, jeux de rôle, simulation en santé.
- précautions complémentaires, masque simple, masque FFP2

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : <a href="mailto:ifsi@chndc.fr">ifsi@chndc.fr</a>	<b>PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION</b>	T1N8-1
	<b>PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS</b>	PM1_Version 5/11/25_Direction ICOGI du 24.11.2025 pour validation en Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
	Année 2025-2026	Page 104 sur 104

#### ANNEXE 8 : « *Liste prévisionnelle des terrains de stage* »

La liste des terrains de stage sera fournie lors de l'instance.